



HOREUTERS

Le tour du monde en vingt jours

LE SUISSE Bertrand Piccard et le Britannique Brian Jones, à bord de *Breitling Orbiter 3*, survolaient samedi matin les côtes africaines et devaient franchir la longitude de 9 degrés et 27 minutes vers 13 heures, terme de leur tour du monde en ballon sans escale. Ayant parcouru 30 000 kilomètres en vingt jours, les deux hommes réalisent le défi dont rêvent tous les aérostatiers, le dernier Graal de l'histoire aérienne.

Lire page 20

Evacuation au Kosovo

Après l'ajournement des négociations de paix, échec dont Slobodan Milosevic est rendu responsable, les vérificateurs de l'OSCE évacuent le Kosovo et l'OTAN se prépare à intervenir militairement. p. 2

Bernard Arnault veut récupérer Gucci

Le PDG de LVMH a répliqué à l'attaque de François Pinault en déclarant vouloir lancer une OPA à 100 % sur Gucci. L'affrontement direct entre les deux patrons semble inévitable. p. 14

M. Prodi candidat au poste de M. Santer

Romano Prodi a finalement accepté d'être le candidat officiel de l'Italie à la présidence de la Commission européenne. p. 5

Lockerbie : Tripoli livrerait les suspects

La Libye pourrait livrer ses deux ressortissants suspectés d'être à l'origine de l'attentat de Lockerbie, en Ecosse, en 1988. Les sanctions internationales contre le régime du colonel Kadhafi pourraient alors être levées. p. 3

SCPI : la reprise

Les sociétés civiles de placement profitent du frémissement dans l'immobilier pour offrir aux épargnants un produit de placement plus attrayant. p. 16

« Grand Jury »

Philippe Séguin est l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 21 mars à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

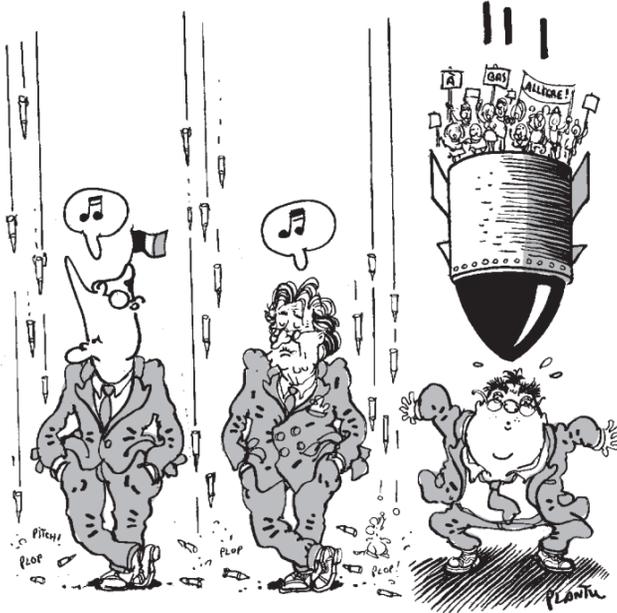


L'heure de vérité des anti-Allègre

● Une coalition de syndicats et d'associations manifeste contre les réformes du ministre de l'éducation ● Portrait : Claude Allègre ou l'imagination confuse ● Les enseignants de plus en plus attirés par les Verts et l'extrême gauche ● La FSU en quête d'un successeur à Michel Deschamps

RÉPONDANT à l'appel d'une vingtaine de syndicats et d'associations hostiles au projet de réforme des lycées du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, plusieurs milliers d'enseignants venus de toute la France devaient manifester, samedi 20 mars à Paris. Ce rassemblement très hétérogène - on y trouve aussi bien le SNES-FSU et SUD-Education que le CNGA, syndicat de droite ultra-minoritaire, et l'UNI, syndicat d'étudiants chiraquien - devait défilé derrière une unique banderole de tête : « Un enseignement de qualité pour tous, abandon de la politique Allègre ». Fustigeant la « campagne médiatique orchestrée par le ministre qui tente de réduire le débat sur l'avenir du système éducatif à une opposition entre réformateurs et conservateurs », les organisateurs de cette manifestation considèrent que « cette caricature (...) ne passe plus ».

Après avoir organisé, dimanche 21 mars, un forum national sur l'éducation, la Fédération syndicale



unifiée (FSU) doit tenter, les 22 et 23 mars, de définir les modalités de désignation du successeur de son secrétaire général, Michel Deschamps, candidat aux élections européennes. Cette passation de pouvoirs pourrait donner lieu à un affrontement entre la patronne du SNES, Monique Vuaillet, et le secrétaire général démissionnaire du SNUipp, Daniel Le Bret.

Dans un tel contexte, Claude Allègre fait le gros dos. Fort du soutien du gouvernement et du Parti socialiste, bénéficiant de la neutralité bienveillante de l'opposition, il se pose en rempart d'une école en danger, menacée par l'accroissement des inégalités sociales. Une enquête du *Monde* décrit l'état d'esprit de ce ministre tant décrié par les enseignants, qui entendent bien profiter de la mobilisation du cartel des opposants à ses réformes pour se maintenir Rue de Grenelle.

Lire pages 8 et 9 et notre enquête page 12

Le cas Chirac

■ Selon le parquet, le chef de l'Etat ne relève pas de la justice ordinaire

■ Le juge Desmure pourrait rendre une ordonnance d'incompétence

■ Le gouvernement et le Parlement ont la possibilité de déclencher la procédure d'envoi en Haute Cour

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 13

Selon Bill Clinton, « même les présidents doivent dire la vérité »

WASHINGTON de notre correspondant

Oui, il faut agir maintenant pour éviter que la guerre ne fasse de nouvelles victimes au Kosovo. Non, les Etats-Unis n'ont pas sacrifié leur sécurité sur l'autel des relations commerciales avec la Chine. Oui, ils s'aiment beaucoup, Hillary et lui, et travaillent « très dur » pour recoller les pots cassés de leur mariage. Non, il n'a pas lu le livre de George Stephanopoulos, son ancien collaborateur qui le critique dans un récent ouvrage. Après onze mois d'interruption pour cause de « Monica-gate », le rituel des grandes conférences de presse présidentielles a repris, vendredi 19 mars, à la Maison Blanche. En commençant par affirmer sa détermination face à Belgrade, Bill Clinton a d'abord voulu prouver que le leadership américain est toujours au rendez-vous. « J'ai horreur de penser qu'il faudrait que d'autres enfants meurent avant que nous puissions faire ce qui, selon moi, est clairement la chose à faire », en d'autres termes bombardier la Serbie, car, a ajouté le président, « quand on traite avec des agresseurs dans les Balkans, hésiter c'est donner un permis pour tuer ».

La conférence de presse est un exercice dans lequel M. Clinton excelle. Cette fois encore, le pari a été gagné, ou presque. Quatre questions sur le Kosovo, autant sur la Chine, une ou deux sur sa vie privée, aucune sur Monica Lewinsky. La veille, le président avait roqué son numéro lors d'un dîner de presse où, avec l'aide d'un factotum déguisé en dignitaire étranger d'opérette, il avait mimé l'interview de ses rêves : « Non », « Oui », « Je ne l'ai pas lu », « Je ne l'ai pas regardée ». La réalité approchait la fiction, et les journalistes, échaudés face à une opinion qui leur pardonne mal leur acharnement passé, paraissent dociles face à des réponses parfois bien générales.

Bill Clinton a toutefois été choqué par une question sur l'impact de ses mensonges sur les générations futures. « Il est très important que les jeunes apprennent de mon expérience que même les présidents doivent dire la vérité », s'est-il contenté de répondre. Il a surtout parlé des vingt-deux mois qui lui restent à la Maison Blanche, de son grand projet de réformer la sécurité sociale et les retraites, ainsi que de diminuer la dette publique en ponctionnant

l'excédent budgétaire. D'ailleurs, pour ne pas se laisser distraire par des péripéties, il laisse à ses avocats le soin de répondre aux accusations le concernant. Mais, à certains moments, on avait l'impression qu'un ressort était cassé. On ne ressentait plus l'enthousiasme, le dynamisme, les petites phrases qui frappent.

M. Clinton fait pourtant tout ce qu'il peut pour se dégager du piège qui se referme sur les présidents réélus en fin de leur second mandat, donnant le sentiment qu'ils n'ont plus l'autorité suffisante pour impulser des réformes. Il cherche à se réinventer stratège alors que la « crise » du « Monica-gate » l'a longtemps amené à gérer les crises mondiales à la petite semaine. Dans le *Washington Post*, Charles Krauthammer se demande si, après tant d'efforts pour sauver la mise contre ses accusateurs, sa présidence ne risque pas d'être désormais vide de sens. Alors que Bill Clinton reste très populaire, l'opinion semble désormais considérer que les républicains sont plus compétents en politique étrangère...

Patrice de Beer

Lire page 10

Comment assainir la Sécu ?

APRÈS le plan Juppé, le plan Johanet. Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie devrait voter, le 30 mars, l'ouverture d'une phase de concertation sur le plan de son directeur, Gilles Johanet. Ce dernier propose 62 milliards de francs d'économies, à terme, dans les dépenses de santé, dont 32 milliards pour l'hôpital. Martine Aubry, ministre de la solidarité, a poussé à la mise en place d'une concertation sur un sujet qu'elle sait délicat. Le PCF, notamment, estime que ce plan « fait froid dans le dos ». Cinq cents médecins ont par ailleurs répondu, sur un ton parfois lyrique, parfois acerbe, à la lettre que leur avaient adressé Martine Aubry et le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner.

L'autre flexibilité

UNE FLEXIBILITÉ peut en cacher une autre. Au nom de l'exigence économique, on parle toujours et beaucoup de la première, liée à la production. Mais il pourrait très bien en exister une autre, attachée cette fois aux besoins personnels du travailleur. Encore peu exploré, ce deuxième volet pourrait constituer un sujet social porteur d'avenir. Le thème semble d'ailleurs poindre un peu partout en Europe et commence à apparaître comme une réponse, parfois une compensation, à une flexibilité largement diabolisée, mal vécue par les salariés.

Car on connaît le paradoxe. A temps partiel, quelquefois à temps très partiel, la caissière d'hyper-marché ne maîtrise pas pour autant son agenda. Disponible une bonne partie de la journée, en théorie, elle ne peut pas toujours organiser sa vie personnelle, aller chercher ses enfants à l'école, accomplir des démarches administratives ou s'occuper d'un parent malade quand il le faut. Parce qu'il est parcellisé, son temps de travail perturbe et envahit son existence propre.

D'une certaine façon, les 35 heures butent sur des difficultés identiques ou révèlent l'évidence, dans leur application, de contraintes nouvelles, souvent insupportables individuellement. L'annualisation, le travail du sa-

medi et autres variations d'horaires, dans la journée ou dans la semaine, sont perçus comme des atteintes intolérables à la sphère privée. Dans son rapport sur les « Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe » (« Le Monde Economie » du 23 février), Alain Supiot, professeur de droit à Nantes, note à cet égard que « réduire le temps de travail peut conduire à augmenter les inégalités », la valeur du temps rendu disponible n'étant pas homogène selon les catégories.

A cela il y a des explications, qui justifient en grande partie la piètre réputation de la flexibilité. Revendication patronale, celle-ci repose exclusivement sur les contraintes d'une logique productive de plus en plus exigeante. Imposée, sans réel souci des répercussions sociales, elle apparaît à sens unique, conçue dans le seul souci de la performance. Avec la multiplication des statuts atypiques ou précaires, elle va jusqu'à participer à la déstructuration des temps sociaux et, au-delà, des temps collectifs.

Certainement parce qu'ils ont été les plus touchés par le phénomène, les Britanniques auront été les premiers, aussi, à évoquer de nécessaires contreparties.

Alain Lebaube

Lire la suite page 13

Virtuose du verbe



RAYMOND DEVOS

APRÈS une tournée en Europe francophone, Raymond Devos sera à l'Olympia, à partir du 1^{er} avril, pour vingt-deux soirées. Dans un entretien au *Monde*, ce virtuose du verbe défend l'idée d'un rire qui est « une dégradation, et on ne peut dégrader que des valeurs qui résistent. Sinon, on les tue. Il faut dégrader légèrement les valeurs qui sont pesantes. C'est pour ça qu'on peut s'attaquer à Dieu : il résiste ! »

Lire page 24

International	2	Abonnements	16
France-société	6	Aujourd'hui	20
Carnet	11	Météorologie, jeux	23
Horizons	12	Culture	24
Entreprises	14	Guide culturel	26
Placements	16	Radio-Télévision	27

CULTURE C'est le printemps des poètes!



DOSSIER SPÉCIAL Le cas Allègre

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 30 F - 4,57 €

BALKANS Après l'ajournement, vendredi 19 mars, des négociations de paix sur le Kosovo, les quelque 1 380 observateurs de la Mission de vérification (KVM) de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont commencé à quitter la province serbe à majorité albanaise en direction de la Macédoine voisine. L'ordre d'évacuation

a été donné, vendredi à Oslo, par le président en exercice de l'OSCE, Knut Vollebaeck. ● SLOBODAN MILOSEVIC a été désigné par les pays organisateurs des négociations

comme le responsable de leur échec. Il « barre la route à la paix », a estimé Bill Clinton, lors d'une conférence de presse à Washington. Les Occidentaux ont engagé les consul-

tations en vue d'une intervention militaire. ● L'OTAN se prépare avec difficulté à intervenir militairement alors que Belgrade a massé 40 000 hommes aux frontières du Kosovo.

Les vérificateurs de l'OSCE quittent le Kosovo

Après l'échec des négociations de paix, l'Alliance atlantique renforce son dispositif militaire et menace Belgrade de frappes aériennes alors que les ambassades évacuent leur personnel de la capitale serbe

PRISTINA

de notre envoyé spécial

« Cette fois c'est la bonne, après avoir répété de nombreuses fois les simulations d'évacuation. C'est triste, mais samedi nous partons... si les Serbes ne nous en empêchent pas au dernier moment », assure un observateur de la Mission de vérification (KVM).

Au quartier général de l'Organisation pour la sécurité et la coopé-

coordination du Kosovo. Chaque convoi de « citrouilles » – surnom donné aux voitures tout-terrain orange de l'OSCE – s'ébranlerait, samedi à l'aube, en direction de la Macédoine selon un itinéraire propre. « Si les ponts sont encore debout », plaisante un vérificateur en allusion aux multiples constructions d'art sur la route menant à Skopje et dont une au moins a été ostensiblement minée par les

rence de Paris sur le Kosovo en raison du refus de la délégation serbe de signer, jeudi, l'accord de paix a sonné le glas pour la KVM. « Jusqu'à il y a environ une quinzaine de jours, nous pouvions encore travailler dans des conditions décentes. Depuis, cela n'a cessé d'empirer », explique Gabriel Keller, diplomate français et numéro deux de la KVM.

« En plus de sa mission de vérification du cessez-le-feu d'octobre, la mission avait pourtant une vertu calmante. Notre présence a permis d'abaisser le niveau de violence et d'épargner beaucoup de vies », affirme M. Keller. Les « citrouilles » postées aux carrefours stratégiques, collées au train de convois militaires ou de voitures de police, présentes dans les endroits les plus reculés de la province, ont certainement eu un effet dissuasif auprès des belligérants. Ces actions ont également montré leurs limites.

« ATTITUDE MENAÇANTE »

La mission, conçue comme un instrument de vérification du cessez-le-feu et de préparation du Kosovo à une transition démocratique, n'avait ni pour but ni les moyens de s'interposer entre les combattants. Son efficacité reposait largement sur la bonne volonté des deux parties. « L'OSCE n'a pas pour mission d'être armée », commente M. Keller. « Tant que les Serbes ne signent pas, nous ne pouvons pas remplir notre mission avec suffisamment de sécurité », ajoute-t-il.

C'est essentiellement la partie serbe qui est en cause. « De plus en



plus de soldats et de policiers avaient une attitude menaçante, voire brutale envers nous », rappelle M. Keller. De plus, la KVM avait perdu une grande partie de la liberté de mouvement que prévoyait pourtant l'accord signé par l'OSCE et les autorités yougoslaves le 16 octobre 1998.

Entre autres exemples : le 26 février, les gardes-frontières yougoslaves avaient ainsi bloqué, sans raison valable, pendant une journée, huit voitures de la KVM qui venaient de Macédoine ; les vérificateurs n'ont pas pu accéder, ces derniers jours, à la région de Podujevo, où la police serbe et l'armée yougoslave ont « nettoyé » un maquis de l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

Celle-ci porte également une part de responsabilité dans le départ prématuré des vérificateurs. « L'Armée de libération n'a pas ces-

sé de se livrer à des provocations, d'attaquer des convois de la police ou de l'armée, d'enlever des gens. Tout cela a contribué à accroître le climat d'insécurité », souligne ainsi Gabriel Keller.

Contraints et forcés, les vérificateurs font donc leurs bagages avec la crainte que les combats entre les indépendantistes albanais et les Serbes ne s'intensifient après leur départ. « Nous sommes très préoccupés du sort des gens que nous laissons derrière nous », a sobrement commenté le diplomate américain William Walker, chef de la KVM.

UN AVERTISSEMENT SÉRIEUX

Les concentrations de forces serbes et yougoslaves constatées ces derniers jours dans ou à proximité du Kosovo font en effet craindre le pire. Personne ne peut dire comment elles réagiront après le départ de l'OSCE. Vont-elles

profiter de l'évacuation de ces empêchés de « pacifier » en rond pour accentuer leurs attaques contre les maquis de l'UCK, notamment dans la Drenica, fief de l'UCK ?

Ou bien – comme l'espère l'OSCE – les autorités de Belgrade vont-elles comprendre que ce départ sonne comme un avertissement sérieux, comme une nouvelle étape les exposant un peu plus aux frappes aériennes de l'OTAN, une fois que les vérificateurs seront mis à l'abri d'éventuels actes de représailles ? Selon M. Keller, « si les Serbes acceptent très rapidement l'accord, nous reviendrons dans les prochains jours. De toute façon, notre départ signifie la fin de la KVM, car si nous revenons ce sera avec un nouveau mandat ».

En faction dans sa guérite à l'entrée du centre de coordination de Pristina, Besnik jette un regard inquiet vers la ville qui s'étend au pied de la colline. Il est l'un des quelque 1 650 locaux, Serbes ou Albanais, employés par la KVM. La plupart devront probablement se trouver un autre emploi. Seuls quelques-uns, chargés de la surveillance des locaux et du matériel que la KVM laisse sur place, continueront à travailler pour l'OSCE.

« Les vérificateurs étrangers partent demain, moi je reste. Je ne sais pas ce qui peut se passer », se demande Besnik en levant les yeux vers le ciel d'où, espère-t-il, viendra son salut. « Je m'en reporte à Dieu et aux avions de l'OTAN, dont on attend qu'ils bombardent les Serbes », lâche ce jeune Albanais.

Christophe Châtelot

Les premiers observateurs sont arrivés à la frontière de la Macédoine

Les premières voitures des vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo sont arrivées samedi 20 mars au poste-frontière de Blace, entre la Macédoine et la Serbie. Les 1 380 membres de la mission de vérification doivent quitter le Kosovo par cette route à la matinée. Leur départ de Pristina, distante d'environ 50 kilomètres de la frontière, a été retardé par des conditions météorologiques difficiles avec des chutes de neige. Les premiers observateurs n'ont fait état d'aucun incident lié à leur départ. Deux convois ont été constitués, a-t-on appris de source occidentale. L'un des convois, composé de camions chargés de matériel lourd, est arrivé à la frontière et a commencé les formalités d'usage. Un second, avec le personnel, doit suivre. Environ 400 véhicules sont attendus en début de matinée. La mission de vérification de l'OSCE devrait s'installer provisoirement à Skopje, la capitale de la Macédoine, en attendant une décision des Occidentaux.

ration en Europe (OSCE), à Pristina, on s'attend à tout. Mais l'essentiel est d'organiser, pour samedi à l'aube, le départ en bon ordre de quelque 1 380 vérificateurs répartis dans cette province grande comme deux départements français au bord d'une nouvelle explosion de violence.

Les vérificateurs devaient se regrouper dans les six centres de

Serbes. Les autorités yougoslaves ont toutefois donné l'assurance qu'elles garantiraient la sécurité du départ des vérificateurs.

L'ordre d'évacuation donné, vendredi après-midi à Oslo, par le président en exercice de l'OSCE, le ministre norvégien des affaires étrangères, Knut Vollebaeck, n'a pas vraiment surpris les vérificateurs. L'ajournement de la confé-

LE PRÉSIDENT américain Bill Clinton et le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, ont averti vendredi 19 mars Slobodan Milosevic que des frappes de l'Alliance atlantique contre des cibles serbes étaient imminentes s'il ne signait pas rapidement le plan de paix sur le Kosovo. « Le compte à rebours » pour déclencher des frappes de l'OTAN a commencé et l'Alliance atlantique est « très proche » d'une action militaire si le président yougoslave ne signe pas ce plan, a averti Javier Solana dans une interview à la BBC.

« Le seuil a été franchi » par la direction de Belgrade dans son action vis-à-vis du Kosovo, soulignait à peu près au même moment le président américain, lors d'une conférence de presse à Washington. « Si nous n'agissons pas, la guerre s'étendra », a

ajouté Bill Clinton, selon lequel seul Slobodan Milosevic « barre la route à la paix ». « Nos alliés sont fermement unis sur cette ligne d'action. Nous sommes prêts et ils sont eux aussi prêts à agir », a-t-il poursuivi, en précisant avoir passé en revue vendredi matin la « planification » (militaire) avec ses principaux conseillers.

« PARFAITE IDENTITÉ DE VUES »

Les Occidentaux n'ont pas fixé de délai au président yougoslave, contrairement à ce qu'avaient un moment envisagé les Américains. Le compte à rebours « peut, bien entendu, être arrêté s'il se produit un changement de comportement de la partie serbe dans un très court laps de temps », a indiqué M. Solana. Mais le secrétaire général de l'OTAN a rappelé que l'Alliance

atlantique a l'autorité pour engager une action militaire contre les Serbes sans une nouvelle autorisation explicite du Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette brusque dramatisation de la situation intervient après l'ajournement, vendredi, de la conférence de Paris sur le Kosovo organisée par le groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne). Les Albanais de la province ont signé jeudi le plan de paix, qui leur accorde une large autonomie pendant une période intérimaire de trois ans, mais les représentants de Belgrade ont rejeté l'ensemble du document.

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui coprésidait les pourparlers de Paris avec son homologue

britannique Robin Cook, a expliqué, vendredi, que des consultations avaient lieu entre alliés et avec le secrétaire général de l'OTAN : « C'est au terme de ces consultations que nous prendrons la décision politique ultime, au plus haut niveau, d'éventuellement passer à l'acte comme cela a été préparé », a ajouté le chef de la diplomatie française.

Slobodan Milosevic est considéré par les pays du groupe de contact comme le responsable de l'impasse. Le président Milosevic « porte l'entière responsabilité de la situation et de ses conséquences », a déclaré vendredi Jacques Chirac, après avoir reçu à l'Élysée le chancelier allemand Gerhard Schröder, avec lequel il a dit partager une « parfaite identité de vues ».

Dès l'annonce officielle de l'arrêt des

pourparlers de Paris, l'ordre d'évacuation a été donné aux observateurs de l'OSCE se trouvant au Kosovo, qui ont déclaré avoir reçu l'assurance des autorités serbes que leur départ ne serait pas entravé. Ils devaient avoir quitté le Kosovo samedi, avec une partie de leur matériel. Les Etats-Unis et plusieurs pays européens ont demandé à leurs ressortissants sur place de quitter la Yougoslavie.

Le département d'Etat a annoncé vendredi soir que les représentants kosovars à la conférence de Paris renonçaient à une visite prévue ce week-end à Washington, « en raison de la situation au Kosovo ». Ces représentants albanais ont décidé de « rentrer directement chez eux », a indiqué un porte-parole du département d'Etat, James Foley. – (AFP, Reuters.)

L'Alliance atlantique se prépare avec difficulté à intervenir militairement

LE CONSEIL atlantique, composé des ambassadeurs des dix-neuf pays membres de l'OTAN, s'est réuni, vendredi 19 mars, à Bruxelles, pour examiner la situation nouvellement créée au Kosovo par l'échec des négociations de Paris. Le bilan de cette réunion était lapidairement résumé par un diplomate proche du dossier : « Ce qu'il est sorti de cette réunion ? Rien ! »

Face à l'intransigeance de Slobodan Milosevic, les alliés temporisent. « Les Américains semblent maintenant se rendre compte qu'il s'agit d'une vraie guerre », ajoute ce même diplomate. « Les experts militaires de tous les pays membres de

l'Alliance ont fait valoir qu'une guerre telle qu'elle pourrait se dérouler au Kosovo est impossible à gagner avec les seuls moyens aériens. Il s'agit maintenant d'envisager un bouleversement total de la stratégie adoptée jusque-là », conclut-il.

L'Alliance atlantique, qui avait depuis septembre brandi la menace de frappes aériennes en espérant que les dirigeants serbes viendraient à résipiscence avant d'avoir à les exécuter, se trouve devant un cas de figure nouveau : celui d'être face à un pouvoir serbe qui, tenant compte lui aussi du précédent de la Bosnie, s'est préparé politiquement et militairement à la perspective de frappes aériennes graduées, des

raids d'avertissement surtout destinés à forcer un règlement politique. « En massant près de 40 000 hommes à l'intérieur et aux frontières du Kosovo, Milosevic joue un coup d'échec qui signifie à l'OTAN : si vous ne prenez ma tour en frappant, je vous prends votre cheval avec une offensive générale contre l'UCK », considère un familier du dossier à Bruxelles.

CONSTATATIONS DÉABUSÉES

Ces constatations désabusées n'empêchent pas une dramatisation spectaculaire de la situation. Au siège du commandement suprême des forces de l'OTAN, à Mons, le général Wesley Clark a convoqué quelques journalistes pour se montrer en treillis de combat et déclarer qu'« une catastrophe humanitaire se prépare au Kosovo », après avoir noté que les troupes yougoslaves effectuaient, sur le terrain, des actions « juste à la limite de l'inacceptable » contre les rebelles séparatistes de l'UCK.

Une pratique que l'on qualifie, au siège de l'Alliance, à Bruxelles, de « tactique du salami » visant à réduire progressivement la résistance kosovar en évitant d'employer des moyens militaires disproportionnés au regard des accords conclus, au début de la

crise, avec le médiateur américain Richard Holbrooke. Une nouvelle réunion du Conseil atlantique est prévue pour dimanche 21 mars. Elle devrait être consacrée à l'examen des conditions du retrait des vérificateurs de la mission de l'OSCE.

La difficulté tient au choix des cibles, au Kosovo et en Serbie, que viseraient des raids aériens préparés au PC de l'OTAN, à Naples, chargé de les mettre en œuvre. Des objectifs ont, en effet, été repérés, puis définis et étudiés en détail pour les quelque 350 à 400 avions mobilisés par la mission et les na-

vires américains dotés de missiles de croisière.

Il s'agit, selon les états-majors, d'affaiblir la capacité de la Serbie à poursuivre ses ambitions guerrières au Kosovo, appuyées par des moyens lourds sur le terrain et par un système particulièrement développé de défense antiaérienne contre les actions éventuelles de l'OTAN. « Il faut déterminer des plans de frappes dénués d'effets collatéraux sur la population, c'est-à-dire des cibles qui ne font pas mal mais dont la destruction handicaperait la capacité de nuisance de la Serbie », admet une source mili-

taire. « Ces plans de frappes doivent être suffisants aussi pour faire plier Milosevic, ajoute la même source, tout en lui donnant un argument pour qu'il accepte de signer les accords de paix. »

De toute façon, l'OTAN peut difficilement ne pas passer à l'acte, face à un président yougoslave figé dans ses refus, et apparaître ainsi en contradiction avec ses menaces précédentes qui ont conduit, dans le passé, à devoir évacuer les personnels diplomatiques sans résultat.

Dans un premier temps, les frappes, qui seraient ponctuelles à titre de démonstration, pourraient faire appel à des missiles de croisière sur des postes de commandement et sur la défense antiaérienne, avant de passer à des raids contre des infrastructures militaires et des bases aériennes. Avec le risque que les forces serbes au Kosovo ripostent alors contre les unités de l'UCK – plus légères, mais mobiles et soutenues par la population – qu'elles ont, par leur déploiement actuel aux frontières avec l'Albanie notamment, tenté de prendre dans un véritable étai.

Jacques Isnard
avec Luc Rosenzweig
(à Bruxelles)

Concours national SUP Réseau 99

1 CONCOURS D'INTÉGRATION À LA FILIÈRE SUP (MANAGEMENT) DE L'ISEG POUR 7 ÉCOLES

ADMISSION : BAC S, ES, L. Inscription jusqu'au 14 Avril.

- Paris [01 44 78 88 88]
- Bordeaux [05 56 91 33 02]
- Lille [03 20 85 06 96]
- Lyon [04 78 62 37 37]
- Nantes [02 40 89 07 52]
- Strasbourg [03 88 36 02 88]
- Toulouse [05 61 62 35 37]



GROUPE ISEG
28, rue des Francs-Bourgeois - 75003 Paris

La Libye annonce son intention de livrer les deux suspects de l'attentat de Lockerbie

Tripoli obtiendrait en échange la levée des sanctions internationales

Après plus de dix ans de procédures et d'offensives diplomatiques, la Libye a annoncé son intention de livrer ses deux ressortissants suspec-

tés d'être à l'origine de l'attentat de Lockerbie, en Ecosse, qui avait fait deux cent soixante-dix morts en 1988. L'ouverture d'un procès aux

Pays-Bas, sous juridiction écossaise, pourrait permettre la levée des sanctions décidées par les Nations unies contre Tripoli depuis 1992.

APRÈS PLUS DE DIX ANS d'imbroglios diplomatiques et judiciaires, le procès de l'attentat de Lockerbie va-t-il enfin voir le jour ? Vendredi 19 mars, la Libye a fait un pas décisif en annonçant la remise prochaine au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, des deux suspects accusés d'avoir fomenté l'explosion de l'avion de la Pan Am au-dessus de la petite ville du sud de l'Ecosse, le 21 décembre 1988. L'attentat avait causé la mort de deux cent soixante-dix personnes et entraîné en 1992 l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'un régime de sanctions contre Tripoli, accusé d'en être à l'origine.

Devant le Congrès général du peuple libyen, Mouammar Kadhafi a assuré disposer désormais de « toutes les garanties » exigées par lui depuis plus de sept mois. Le dirigeant libyen s'exprimait en présence du président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, et du prince saoudien Bandar Ben Sultan Ben Abdel Aziz, qui n'ont pas ménagé leurs efforts au cours des dernières semaines pour que le dossier sorte enfin de l'impasse.

Les parties impliquées - la Libye, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne - ont longtemps campé sur des positions inconciliables. Protestant de son innocence, la Libye refusait l'extradition de deux suspects, Abdel Baset Ali Mohamad Al-Megrahi et Amine Khalifa Fhimah. Après une longue guérilla judiciaire et l'application d'un embargo aérien, la situation évolue progressivement en faveur de la Libye, qui obtient en 1998 des succès juridiques et politique. La Cour

internationale de justice se déclare, d'abord, compétente pour examiner une requête libyenne. Puis l'Organisation de l'unité africaine lui apporte son soutien.

UNE LETTRE A KOFI ANNAN

Conscients de cette évolution, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne font un geste en acceptant qu'un procès se déroule aux Pays-Bas, et non sur leurs territoires, mais selon la loi écossaise et devant un tribunal écossais. Le dirigeant libyen choisit de pousser son avantage en réclamant des « garanties » pour les deux suspects, et notamment le choix du lieu de détention en cas de condamnation. Après l'avancée de l'été, le dossier se fige à nouveau. En décembre 1998, un voyage de Kofi Annan à Tripoli ne donne pas les résultats escomptés, il faut attendre l'engagement de l'Arabie saoudite et surtout de l'Afrique du Sud pour que l'espoir réapparaisse.

Vendredi, devant le Parlement libyen, M. Mandela a donné lui-même le détail de la procédure. « La Libye garantit que les deux suspects seront remis au secrétaire général de l'ONU pour qu'ils comparaissent devant la justice au plus tard le 6 avril 1999 », a-t-il expliqué. Selon les termes de la lettre adressée par les autorités libyennes au secrétaire général des Nations unies, « un tribunal écossais se réunira aux Pays-Bas afin de juger les deux suspects, conformément à la loi écossaise et à l'accord conclu entre les experts judiciaires des Nations unies et la Libye, et en présence d'observateurs internationaux nommés par le secrétaire gé-

néral des Nations unies, en consultation avec la République sud-africaine et le Royaume d'Arabie saoudite ». Le document précise également que « les suspects, s'ils sont condamnés, seront détenus en Ecosse sous la surveillance de l'ONU et auront accès à un consulat libyen qui sera établi en Ecosse, en accord avec les arrangements conclus avec le gouvernement britannique ».

« Les sanctions seront suspendues dès l'arrivée des deux suspects » aux Pays-Bas, a expliqué, vendredi, Mouammar Kadhafi devant les représentants libyens. « Dans une période ne dépassant pas les quatre-vingt-dix jours [après la remise des suspects], le secrétaire général de l'ONU soumettra un rapport au Conseil de sécurité dans lequel il (...) l'informerait qu'il n'y a plus de justification à l'imposition des sanctions et le Conseil décrètera la levée totale des sanctions », a-t-il ajouté.

Depuis plusieurs semaines déjà, en Libye, les deux suspects ont été invités à faire leurs préparatifs. Placés en résidence surveillée, ils

n'auraient de contacts qu'avec leur plus proche entourage, dans l'attente d'un départ qui semble désormais imminent. Instruits par les multiples revirements libyens, Londres et Washington ont accueilli avec précaution cette annonce de règlement. Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a rendu hommage à Nelson Mandela, mais il a ajouté qu'il ne serait « soulagé » que lorsque les deux suspects arriveront aux Pays-Bas.

L'ouverture du procès de Lockerbie pourrait donc succéder à celui de l'explosion en vol, également imputée à la Libye, d'un DC 10 de la compagnie française UTA, en septembre 1989, et qui s'est soldé à Paris par les condamnations à perpétuité de six suspects libyens, mais par contumace. Il permettrait enfin à la justice de passer, conformément aux légitimes demandes des familles des victimes. Mais il faciliterait également le retour de la Libye dans le concert des nations, après des années de mise au ban.

Gilles Paris

Les Pays-Bas se préparent à un procès sans précédent

Les audiences auront lieu dans un tribunal sous juridiction écossaise, établi sur une ancienne base militaire américaine près d'Utrecht

LA HAYE

de notre correspondant

Les autorités des Pays-Bas sont restées prudentes, vendredi 19 mars. « Nous n'avons pour l'instant reçu aucune information officielle », a déclaré au Monde Victor Holtus, porte-parole au ministère de la justice, après les déclarations faites à Tripoli. Mais les Néerlandais se disent pourtant fin prêts.

A la fin de l'année 1998, les députés ont voté une loi cédant une petite portion de leur territoire à l'Ecosse dans le but d'y établir un tribunal sous juridiction écossaise. « C'est sans doute une première mondiale », reconnaît Victor Holtus. Un ancien complexe militaire, à une quinzaine de kilomètres d'Utrecht, sera le théâtre d'un procès unique en son genre. Soesterberg abritait jusqu'en 1994 une unité de l'armée de l'air américaine. C'est donc au Camp Zeist que seront emprisonnés les deux hommes, « sous la surveillance de gardes écossais ».

On y construit une salle d'audience répondant à de strictes normes de sécurité, des facilités administratives, une salle de presse... Bref, de quoi ré-

pondre aux exigences du procès. Montant des travaux : entre 720 millions et 1,4 milliard de francs (entre 110 et 220 millions d'euros). Le donneur d'ordres n'est autre que le greffe du tribunal d'Edimbourg.

ARRESTATION

Pour l'heure, seules les cellules sont prêtes, mais cela ne pose aucun problème : l'arrivée des deux suspects ne signifie pas que les audiences commenceront rapidement. Les Libyens, qui devraient arriver sous escorte de l'ONU, seront formellement arrêtés par les Néerlandais. Suivra une procédure d'extradition formelle vers l'Ecosse, puis une possibilité d'appel, un arrêt des juges suprêmes, et, finalement, une décision du ministre de la justice.

« Cela peut prendre trois mois ou plus, estime Victor Holtus. Cela dépendra en partie des conseils de leurs avocats ». Michaël Wladimiroff, le défenseur de Dusko Tadic, un Serbe condamné par le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, a été déjà approché par la Libye.

Alain Franco

Dix ans de procédures

- **21 décembre 1988** : un Jumbo Jet de la compagnie américaine Pan Am explose en vol au-dessus de Lockerbie, petite ville du sud de l'Ecosse. Deux cent soixante-dix personnes trouvent la mort dans cette explosion. La thèse de l'attentat est rapidement accréditée par l'examen des débris de l'avion.
- **14 novembre 1991** : deux agents présumés des services secrets libyens sont inculpés par les justices américaine et britannique.
- **31 mars 1992** : le Conseil de sécurité des Nations unies adopte une résolution qui prévoit des sanctions internationales contre la Libye : un embargo aérien est décidé, la vente d'armes interdite et le personnel diplomatique libyen à l'étranger réduit. L'ONU durcit plus tard ces sanctions en décidant le gel des avoirs libyens à l'étranger ainsi qu'un embargo sur certains produits relatifs à l'exploitation pétrolière.

- **1998**
- **27 février** : la Cour internationale de justice de La Haye se déclare compétente pour examiner une requête libyenne. Tripoli fait valoir que la convention de Montréal sur la sécurité du trafic aérien l'empêche de livrer les deux suspects réclamés par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne et l'autorise à les juger lui-même.
- **Juin** : lors d'un sommet réuni à Ouagadougou, l'Organisation de l'unité africaine décide de lever partiellement et unilatéralement l'embargo aérien décidé par l'ONU contre Tripoli.
- **24 août** : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne proposent que les deux suspects soient jugés aux Pays-Bas selon la loi écossaise.
- **15 février 1999** : l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite dressent un bilan positif d'une tentative de médiation entre la Libye et les Nations unies.

COMMENTAIRE

NELSON MANDELA, FIDÈLE AUX SIENS

En annonçant lui-même le déblocage de l'affaire Lockerbie lors de sa visite en Libye, le président Nelson Mandela s'est offert un plaisir particulier. Celui de remporter un succès diplomatique personnel tout en restant fidèle à ses amitiés, malgré les pressions des grandes puissances et des Etats-Unis en particulier. La médiation sud-africaine a eu lieu en collaboration avec l'Arabie saoudite et sous l'égide de l'ONU. Mais si elle a abouti, c'est avant tout grâce aux relations privilégiées qu'entretient le président Mandela avec le colonel Mouammar Kadhafi, en dépit des pressions contraires de Washington depuis des années.

Symbole vivant de la réconciliation et de la paix à travers le monde, le chef d'Etat sud-africain occupe une place à part sur la scène internationale. Ses initiatives diplomatiques ont parfois été malheureuses et peu concluantes, mais elles ont toujours cherché à affirmer l'indé-

pendance de son pays. A ce titre, la fidélité à ceux qui ont soutenu la lutte contre l'apartheid constitue une constante de la politique étrangère sud-africaine. C'est sur ce fondement que le président Mandela a toujours refusé de couper les liens étroits qu'il entretient avec Cuba ou la Libye, mis au ban des nations par Washington.

En octobre 1997, déjà, lors d'une précédente visite à Tripoli, M. Mandela avait défié le diktat américain. « Il ne peut y avoir un Etat qui s'arroge le rôle de gendarme du monde. Si d'autres pays se laissent dicter leur conduite, l'Afrique du Sud ne le tolérera jamais », avait-il affirmé à l'attention des Etats-Unis. Depuis, le président sud-africain n'a jamais cessé de dialoguer avec son « ami » le colonel Kadhafi. « J'ai confiance en la parole de Mandela qui, pour moi, a plus de poids que celle du Conseil de sécurité », déclarait encore récemment le leader libyen. Aujourd'hui, à quelques mois de son départ à la retraite, M. Mandela conforte sa stature en contribuant à relancer le dialogue et la raison.

Frédéric Chambon

IL Y A DEUX MOMENTS OÙ JE DOIS POUVOIR JOINDRE MA FAMILLE. QUAND JE SUIS PRÈS ET QUAND JE SUIS LOIN.
Service Transcontinent inclus.



PUBLICIS CONSUEL

Pro

DES FORFAITS ET DES SERVICES QUI CHANGENT TOUT.

SFR Pro, c'est la formule idéale pour tous ceux qui veulent simplifier leur vie au quotidien. Idéale avec le choix parmi 7 forfaits de 100 à 600 minutes, à partir de 199 FTTC par mois (165 FHT). Idéale avec le

changement de Forfait gratuit autant de fois que souhaité. Idéale, avec tous les services inclus, le double appel, la présentation du numéro, TransContinents, la facture détaillée et signal conso. Idéale pour parler à ceux qui me sont proche. Pour en savoir plus, appelez le 0 800 426 426 et si vous êtes abonnés SFR, appelez votre service clientèle.

SFR est une marque de  cegetel

La coalition « arc-en-ciel » finlandaise à l'épreuve des législatives

Une très large alliance au pouvoir depuis 1995

HELSINKI

de notre envoyé spécial

Dans une salle éclairée aux néons, les deux militants de l'Alliance de gauche, émanation de l'ex-Parti

REPORTAGE

Quatre ans d'austérité ont permis un net redressement économique

communiste finlandais, sont un brin embarrassés. Comment justifier la coopération engagée depuis quatre ans avec les anciens ennemis conservateurs, au sein d'un gouvernement de large coalition ? Silence un peu gêné. « Notre pays est celui du consensus... », avance Jorma Pikkarainen, secrétaire du parti pour la région d'Helsinki. « Sans nous, c'aurait été pire pour les pauvres gens. Ce n'est qu'au gouvernement qu'on peut tenter de contrôler les marchés financiers », ajoute Paullina Murto-Lehtinen, revenue de Bruxelles pour donner un coup de main en cette période de campagne électorale. Ce dont ces deux cadres sont sûrs, c'est que leur parti souhaite ardemment rester au pouvoir après le scrutin législatif du dimanche

L'« usure »

des sociaux-démocrates

Trois partis se tiennent dans un mouchoir de poche, à en croire les sondages. Les sociaux-démocrates, les conservateurs et les centristes, dans l'opposition, sont crédités chacun de 21 % à 23 % des voix. Forts d'un score inhabituellement élevé de 28,3 % en 1995, les premiers ont visiblement plus souffert de l'usure du pouvoir que leurs partenaires dans la coalition, leur chef étant le premier ministre, Paavo Lipponen. Quelques « affaires » ont aussi terni leur image.

Les conservateurs, du ministre des finances, Sauli Niinistö, semblent en passe de réaliser le meilleur résultat de leur histoire. Tandis que les centristes, de l'ex-premier ministre Esko Aho, pourraient, selon les mêmes sondages, obtenir le meilleur score des trois formations. Aucun de ces leaders n'ayant exclu de coopérer avec ses rivaux au lendemain du scrutin, l'éventail des combinaisons est large et tout se jouera lors des négociations post-électorales. — (Corresp.)

21 mars. Tout comme les quatre autres partenaires de la coalition « arc-en-ciel », que le social-démocrate Paavo Lipponen aura eu étonnamment peu de mal à maintenir intacte depuis 1995. Aucun d'entre eux n'a la moindre envie, dans un tel contexte consensuel, de connaître le splendide isolement de l'opposition.

Terre de compromis, certes, la Finlande n'avait jamais été dirigée auparavant par une équipe ratisant aussi large que celle issue des précédentes législatives. Il convient en effet d'ajouter au tableau gouvernemental les Verts et le parti représentant la minorité suédophone (6 % des cinq millions de Finlandais). Une alliance pas très sainte, selon les critères français, formée pour sortir le pays

nordique de la plus grave crise économique qu'il ait eu à subir depuis son indépendance en 1917. « C'était presque la guerre », se souvient Jorma Pikkarainen. « La nation était en danger », renchérit Pekka Tiainen, chef économiste du ministère du travail : « L'Union soviétique, notre principal partenaire commercial, s'était écroulée, la demande intérieure avait chuté, le produit intérieur brut, diminué de 10 % en trois ans, et nous avions perdu un demi-million d'emplois entre 1990 et 1994, soit plus de 20 % de la main-d'œuvre totale. » Les dirigeants politiques comprennent alors que seule la coalition la plus large possible permettrait d'adopter les mesures draconiennes nécessaires, jugées inévitables par une majorité de la population mais pas forcément populaires pour autant.

DÉROUTANTES CONVERGENCES

Depuis, la situation s'est améliorée, au prix de vastes coupes budgétaires et grâce à un taux de croissance musclé : 4,4 % en moyenne au cours des cinq dernières années. La dette publique a diminué, le budget a été équilibré, l'inflation maîtrisée, la crise économique russe n'a eu qu'un impact limité et le pays s'est qualifié sans problème pour l'Union économique et monétaire (UEM). Seul vrai point noir : le chômage, que le gouvernement n'a pas réussi à réduire de moitié (à 8 %), contrairement à ce qu'il avait promis. Le taux était de 11,4 % en 1998 et devrait atteindre 10,2 % cette année, selon le ministère du travail. « Mais, globalement, le gouvernement Lipponen s'en est bien sorti », estime Markku Kotilainen, de l'Institut de recherche sur l'économie finlandaise.

Dans ce climat nettement plus clémente, on aurait pu attendre des partis politiques qu'ils retrouvent leurs repères idéologiques d'avant la crise. C'est mal connaître les Finlandais, adeptes du pragmatisme et peu sujets aux états d'âme, une fois prises les décisions importantes. « A priori les plus opposés au sein du cabinet, les ex-communistes et les conservateurs, se sont aperçus qu'il n'était pas impossible de cohabiter en bons termes, d'autant que ni les uns ni les autres ne sont dogmatiques, bien au contraire », note Markku Kotilainen. Et puis, il y a l'inévitable attrait du pouvoir, qui incite à bien des concessions.

Ces convergences de vues risquent de dérouter les électeurs. Difficile pour eux désormais de saisir ce qui distingue fondamentalement les principaux partenaires gouvernementaux, les sociaux-démocrates et les conservateurs. « Ils ont mené la même politique depuis quatre ans... Quant à l'opposition centrée, elle est au centre, comme son nom l'indique, et n'offre pas de vraie alternative », commente, perplexe, Samuli Räsänen, un ingénieur en électronique. Comme bon nombre de ses compatriotes, il ne décidera qu'au dernier moment à qui donner sa voix.

La campagne électorale ne soulève pas les passions. On parle des retraites, des impôts, de la réforme des négociations entre partenaires sociaux, mais les dossiers les plus sensibles sont soigneusement évités, qu'il s'agisse de l'avenir de la neutralité du pays sur fond d'élargissement de l'OTAN ou de la construction d'une cinquième centrale nucléaire, réclamée par l'industrie et les syndicats. Il sera toujours temps, éventuellement, de les aborder après le scrutin. Même l'emploi ne donne pas lieu à des passes d'armes, chacun étant conscient de l'absence de remèdes miracles. Même unité de ton, ou presque, concernant les questions européennes. La classe politique sait que la prochaine coalition aura la tâche d'assurer la présidence de l'Union européenne pour six mois, à compter de juillet. Une mission suffisamment épineuse pour éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Antoine Jacob

Sur fond de scandales et de corruption, M. Eltsine limoge le chef de son administration

Une affaire de pots-de-vin met en cause le président russe et sa famille

L'entourage présidentiel peine à étouffer une affaire de malversations révélée par le procureur général, Iouri Skouratov. Non seulement

celui-ci, acculé à la démission par Boris Eltsine, s'est maintenu à son poste avec le soutien du Sénat, mais l'enquête se poursuit. La diffusion, à

la télévision, d'une vidéocassette montrant le procureur en pleins ébats sexuels n'a fait que discréditer davantage le Kremlin.

MOSCOU

de notre correspondant

Par un de ces sursauts d'autorité dont il est coutumier, Boris Eltsine a tenté, vendredi 19 mars, de répondre à la défaite politique subie deux jours auparavant face au Conseil de la fédération, ou Chambre haute du Parlement. Dans la soirée, le porte-parole du président russe a annoncé le limogeage du chef de l'administration présidentielle, Nikolaï Bordiouja, qui perd également ses fonctions de secrétaire du conseil de sécurité. M. Bordiouja avait été nommé il y a moins de quatre mois, le 7 décembre 1998, après que M. Eltsine eut congédié plusieurs de ses conseillers.

Jusqu'à jeudi, les deux hommes étaient soignés dans le même établissement, l'hôpital central du Kremlin, le président pour « un ulcère », et son bras droit pour « troubles cardiaques ». Dès qu'ils furent libérés par les médecins, la révolution de palais a pu se dérouler. M. Eltsine, dont quelques images ont été montrées, vendredi soir, par les télévisions russes, a accompagné ce limogeage de souhaits de prompt rétablissement à l'adresse de M. Bordiouja.

Ce renvoi intervient alors que le président et l'administration du Kremlin ont provoqué une crise politique majeure, sur fond de corruption et de « kompromat » (affaires sordides). Mercredi, le Conseil de la fédération refusait d'entériner la démission du procureur général de Russie, Iouri Skouratov. Il apparaissait que cette démission avait été exigée par l'entourage présidentiel et par M. Bordiouja, inquiets de plusieurs enquêtes judiciaires ou-

vertes par le parquet général. Nikolaï Bordiouja paie ainsi le camouflet infligé par le Conseil de la fédération - d'ordinaire peu enclin à s'inscrire contre les décisions du président - et son incapacité à se débarrasser sans vagues de M. Skouratov.

AFFAIBLISSEMENT POLITIQUE

Mercredi, le procureur général avait dénoncé devant les parlementaires les pressions et menaces subies lorsqu'il avait commencé « à enquêter sur des délits dans le secteur bancaire et sur la corruption de fonctionnaires de très haut niveau ». M. Skouratov faisait également état d'une « provocation organisée » concernant sa vie privée, une vidéocassette ayant été réalisée le montrant se livrant à divers jeux sexuels avec deux femmes.

Or ce « kompromat » a été diffusé, dans la nuit de mercredi à jeudi, par la deuxième chaîne de télévision publique RTR, provoquant l'indignation des parlementaires.

Le procureur suisse le 23 mars à Moscou

Carla del Ponte, procureur fédéral de Suisse, se rendra, mardi 23 mars à Moscou, pour des entretiens avec le procureur général, Iouri Skouratov. Outre le développement de la collaboration judiciaire entre les deux pays, devraient être évoqués plusieurs dossiers, dont celui de Mabetex, la firme suisse qui a passé plusieurs contrats avec la « direction des affaires du président » au Kremlin. Le 22 janvier 1999, M^{me} del Ponte avait supervisé une perquisition dans les locaux de Mabetex, dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par les autorités russes.

« Si pour quelque raison notre rencontre ne peut avoir lieu, il sera difficile de l'expliquer de manière cohérente », a prévenu, vendredi, M. Skouratov. Citée par l'agence Interfax, Carla del Ponte estime que les particuliers russes ont placé dans les banques suisses « 40 milliards de dollars (36 milliards d'euros) » d'origine douteuse. — (Corresp.)

Un attentat sur un marché en Ossétie du Nord fait soixante morts

« POUR MOI, cet attentat signifie une nouvelle guerre du Caucase, celle que tous attendent avec crainte » : la réaction à chaud d'un membre influent de la Douma (Chambre basse du Parlement) à Moscou, le député ingouche Mokharbek Aouchev, traduit l'angoisse qui a ressaisi la Russie et ses confins du sud, ébranlés par « un acte terroriste sans précédent », comme l'a dit un porte-parole officiel.

La bombe, qui a fait soixante morts et plus de cent blessés, vendredi 19 mars en Ossétie du Nord, a tout, en effet, d'une sinistre provocation. « C'était un spectacle horrible. Les criminels ont choisi le moment où le marché était plein », relevait un témoin cité par l'Agence France-Presse. Plein de femmes, notamment, venues parfois d'autres républiques pour écouler leurs produits sur le marché central de la plus grande ville de la région. Quels criminels ont pu faire exploser l'équivalent de 10 kilos de TNT au milieu d'une telle foule paisible ? Les responsables sont restés prudents et brefs : ils ont dénoncé « une tentative d'ébranler la Caucase du Nord », c'est-à-dire la région la plus instable de l'espace post-soviétique. Mais trois hypothèses ont immédiatement circulé sur place, épousant les profonds clivages ethniques et politiques locaux.

Pour la plupart des Ossètes, d'abord, les coupables ne peuvent être que leurs voisins ingouches. Ces derniers font partie des peuples

musulmans déportés par Staline en 1944, contrairement aux Ossètes, majoritairement chrétiens, qui ont occupé des maisons ingouches sans toujours les rendre au retour de leurs propriétés.

Les haines tenaces ont abouti, en 1992, à une guerre qui a fait plus de cinq cents morts en trois jours : les Ossètes, appuyés par les canons de l'armée russe, ont chassé les Ingouches, qui manifestent, depuis lors, leur volonté de récupérer leurs territoires. En vain : les quelques réfugiés retournés en Ossétie sont régulièrement attaqués. Deux de leurs maisons ont encore été détruites cette semaine. Jeudi, dix mille Ingouches tenaient meeting chez eux pour dénoncer la politique de la Russie, accusée de soutenir à nouveau les Ossètes. Lesquels ont tendance à voir dans tout Ingouche un terroriste, et à vouloir se venger.

« DÉSTABILISATION »

Certains Ossètes ont tenté pourtant de désamorcer l'escalade que chacun craint : ils ont affirmé que les poseurs de bombe sont à chercher parmi les clans mafieux dont les rivalités se sont déjà traduites ici par des attentats sanglants. L'enjeu étant le contrôle de la toute-puissante industrie locale de l'alcool (ou celle des otages : Vincent Cochetel fut enlevé à Vladikavkaz). « Mais les autorités, impuissantes, laissent couvrir la version interethnique, alors que ni les Ingouches ni

leurs cousins tchéchènes ne tuent ainsi des femmes », affirme Djibrail Gabatchiev, du Parti populaire uni d'Ossétie du Nord, interrogé par Radio-Svoboda.

Les Ingouches enfin ont leur propre version, celle exposée par le député Aouchev : de même que la guerre de 1992 fut provoquée par Moscou, qui voulait voir les Tchéchènes intervenir aux côtés des Ingouches et être battus en même temps qu'eux, le nouvel attentat relève d'un calcul russe visant la Tchétchénie et son indépendance honnie, à la veille d'échéances électorales. Un avis que partage le candidat à la présidence, Alexandre Lebed, saisi par la fièvre politique due à l'affaire du procureur général de Russie, Iouri Skouratov, affaire qu'il lie à l'attentat. Car « la déstabilisation est profitable, dit-il, à une certaine partie de l'élite politique russe (...), elle provoquera l'inflation, la guerre et le chaos qui permettront d'annuler les élections ».

En 1994, des Russes prétendaient aussi que Boris Eltsine avait lancé sa désastreuse guerre tchéchène pour pouvoir, le cas échéant, instaurer l'état d'urgence et annuler les élections. Celles-ci ont pourtant eu lieu en 1995 et 1996. Mais la décomposition de l'Etat russe, l'effondrement de sa cohésion morale, étaient alors moins avancés qu'aujourd'hui.

Sophie Shihab

Accord culturel entre la France et la Communauté française de Belgique

BRUXELLES

de notre correspondant

Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, et William Ancion, ministre des relations internationales de la Communauté française de Belgique vont signer, lundi 22 mars à Bruxelles, « un accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique » entre les deux gouvernements.

C'est l'aboutissement de longues négociations qui virent longtemps Paris réticent à remplacer un accord du même type signé en 1970 avec le gouvernement d'une Belgique encore unitaire pour tenir compte de l'évolution institutionnelle du royaume vers le fédéralisme.

La Communauté française de Belgique rassemble les régions wallonnes et bruxelloises, et son gouvernement, actuellement présidé par Laurette Onkelinx (PS), est compétent pour la gestion de l'enseignement, de la culture, du sport,

pour la partie francophone de la Belgique. Depuis 1993, date des accords de la Saint-Michel qui définissaient les compétences respectives de l'Etat fédéral et des régions et communautés, les autorités francophones de Belgique s'irritaient de l'attitude française qui persistait à considérer la Belgique comme si rien n'avait changé.

LA SOURDE OREILLE

De son côté, la Communauté flamande multipliait les accords internationaux, notamment avec les Pays-Bas en matière linguistique et culturelle, pour gérer en commun une langue et une culture que la Flandre et la Hollande ont en commun.

Les autorités françaises, en particulier les responsables de ce dossier au Quai d'Orsay, faisaient jusque-là la sourde oreille. A leurs yeux, il était impensable que la France signe un traité de droit international avec une entité n'ayant pas le statut d'Etat à part entière.

Le précédent du Québec, lié à la France par un accord du même type depuis 1965, dans la foulée du fameux « Vive le Québec libre ! » lancé par le général de Gaulle, ne devait pas, de l'avis des diplomates, être répété, car il pourrait, selon eux, contribuer à l'éclatement de la Belgique.

Depuis quelques mois, les esprits avaient évolué, et l'on a fini par comprendre, dans ces milieux, que la « Belgique de papa » appartenait bien au passé, et que le fait fédéral était irréversible, sinon pour aller vers encore plus d'autonomie accordée aux régions et aux communautés.

Ce nouvel accord, qui reconnaît « l'intensité et la réciprocité traditionnelles des liens intellectuels, culturels et scientifiques entre la Communauté française de Belgique et la France », reprend, pour l'essentiel, les termes de l'accord de 1970, et surtout, ne prévoit pas d'engagement budgétaire supplémentaire. Cela évite un passage

par le Parlement français, où quelques questions désagréables auraient pu surgir de la part de quelques députés partisans de l'ancienne attitude du Quai d'Orsay.

Du côté belge francophone, on ne cache pas sa satisfaction d'avoir pu obtenir qu'un ministre de la République française vienne en personne apposer son paraphe sur l'accord, alors qu'au départ, dans un souci de garder un profil bas sur ce dossier, Paris aurait préféré déléguer son ambassadeur en Belgique pour ce faire.

Il reste maintenant à répéter l'opération avec les deux autres communautés compétentes en matière de relation culturelles internationales : la Flandre et la communauté germanophone de Belgique, qui représente les quelque soixante mille Belges de langue allemande des cantons de l'Est du royaume.

Luc Rosenzweig

3 écoles de commerce :
BAC + 5
Concours en terminale

ESSCA Angers - Paris
IÉSEG Lille
EDES Lyon
03 20 54 58 92 04 72 32 50 48



Inscriptions

concours 99

jusqu'au 21 avril

L'Arabie saoudite va réduire sa production de pétrole

ABOU DHABI. L'Arabie saoudite va réduire sa production de pétrole de 585 000 barils par jour, dans le cadre d'un accord entre pays exportateurs, a annoncé, samedi 20 mars, le ministre saoudien du pétrole, Ali ben Ibrahim Al-Nouaïmi. « Nous avons déjà informé nos clients » de cette réduction qui doit commencer le 1^{er} avril, a ajouté le ministre. Avant cette réduction, l'Arabie saoudite, premier producteur mondial, avait un quota de 8,023 millions de barils/jour. Ce sera la première fois que l'Arabie saoudite produira moins de 8 millions de barils quotidiens depuis l'invasion irakienne du Koweït en 1990. Ryad avait ensuite augmenté sa production afin de pallier aux absences irakienne et koweïtienne des marchés. - (AFP)

La France conteste le nouveau concept stratégique de l'OTAN

PARIS. Le chef d'état-major français des armées, le général Jean-Pierre Kelche, a contesté, devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, deux des orientations majeures - avancées par le Pentagone - du nouveau concept stratégique de l'OTAN. Il a estimé que « le traitement militaire de la prolifération balistique [le projet américain de défense antimissiles] risquait de relancer la course aux armements » et de « remettre en cause le traité ABM » avec la Russie, entraînant « une compétition entre mesures offensives et défensives » dans certaines régions du monde. Il s'est, d'autre part, déclaré « très sceptique » sur la possibilité d'organiser, au sein de l'Alliance atlantique, la lutte contre les menaces terroristes, « surtout s'il faut l'élargir à la protection contre le terrorisme informatique ». Cette lutte, a-t-il dit, relève « d'une approche policière multinationale ».

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE :** le gouvernement de Gerhard Schröder a accepté de fournir à la Turquie quatre sous-marins lance-torpilles, à propulsion diesel/électrique, qui lui seront livrés en sous-ensembles séparés et seront assemblés sur place. L'Allemagne est aussi en discussions pour la vente à Ankara de deux cents blindés Fuchs de transport de troupes et la licence de fabrication en Turquie de mille huit cents autres. - (AFP)

■ **ANGOLA :** la mission de l'ONU a achevé son retrait, samedi 20 mars, après dix ans d'efforts infructueux pour ramener la paix dans ce pays déchiré par la guerre civile. Les combats continuent à faire rage presque partout entre l'armée du président Dos Santos et les rebelles de l'Unita de Jonas Savimbi.

■ **INDE-PAKISTAN :** New Delhi et Islamabad ont exprimé, vendredi 19 mars, leur intention d'intensifier le dialogue pour une normalisation de leurs relations, entamée en février lors d'un sommet historique à Lahore. Le ministre indien des affaires extérieures Jaswant Singh et son homologue pakistanais Sartaj Aziz ont tenu une première réunion formelle à Nuwara Eliya, station d'altitude du Sri Lanka, en marge d'une rencontre ministérielle des pays d'Asie du Sud. Les deux gouvernements doivent notamment annoncer, dans un proche avenir, un assouplissement des formalités d'obtention de visas pour se rendre d'un pays à l'autre. - (AFP)

■ **CHINE :** trente-deux prisonniers politiques tibétains sont morts depuis 1987 au cours de leur détention ou peu après leur libération des suites de tortures ou de mauvais traitements qui leur ont été infligés, a affirmé, vendredi 19 mars, Tibetan information network (TIN), un mouvement pro-tibétain basé à Londres. Les deux tiers des hommes envoyés derrière des barreaux par les autorités chinoises pour leurs idées sont des moines et 80 % des femmes sont des religieuses. TIN a recensé quelque 550 prisonniers politiques au Tibet, dont 43 % incarcérés sans réelle procédure judiciaire. - (AFP)

■ **RUSSIE :** le président Boris Eltsine a invité, vendredi 19 mars, les autres chefs d'Etat de la CEI (Communauté des Etats indépendants, soit les anciennes Républiques soviétiques moins les trois Etats baltes) à une réunion le 2 avril à Moscou alors que cette institution traverse une grave crise. La récente décision du président russe de limoger unilatéralement le secrétaire exécutif de la CEI, le financier Boris Berezovski, a été mal prise par plusieurs chefs d'Etat de l'organisation. Par ailleurs, plusieurs Etats ont annoncé leur intention de se dégager du « traité de sécurité collective de la CEI » (alliance militaire) qui lie 9 des 12 Etats de la CEI. - (AFP)

■ **KAZAKHSTAN :** un ex-membre du Conseil de sécurité et des services fiscaux a été arrêté, mardi 16 mars, à l'aéroport d'Alma Ata en possession d'environ 10 kg d'héroïne, a annoncé l'agence Interfax. Son vol provenait de Douchanbé, la capitale du Tadjikistan par lequel transite une grande quantité de drogue ayant pour point de départ l'Afghanistan et à destination du marché russe ou européen. - (AFP)

■ **IRAK :** l'Arabie saoudite a accepté vendredi 19 mars d'accorder des visas d'entrée aux milliers de pèlerins irakiens et annoncé qu'elle prendrait en charge leurs frais de pèlerinage, alors que les relations entre les deux pays sont au plus mal. Le ministre saoudien de l'intérieur, le prince Nayef Ben Abdel Aziz, a déclaré qu'« en dépit du fait qu'ils [les Irakiens] sont arrivés après la fermeture des points de passage du pays et de leur nombre élevé ainsi que leur incapacité à s'acquitter des droits de passage, le roi Fahd a donné ses instructions pour prendre à sa charge les frais de leur hébergement et de leur transport » à La Mecque. - (AFP)

■ **TURQUIE :** un officier du Mossad aurait été reconnu par des témoins sur l'aéroport de Nairobi dans les jours qui ont précédé l'interception du chef rebelle kurde Abdullah Öcalan, affirme le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) dans ses éditions du 20 mars. Selon ces « témoins », cités par le journal, cet officier des services de renseignements avait dirigé les commandos aéroportés israéliens qui avaient libéré en 1976, au terme d'une opération spectaculaire, les otages d'un Airbus d'Air France détourné par des pirates de l'air pro-palestiniens à Entebbe (Ouganda). - (AFP)

■ **COLOMBIE :** des guérilleros d'extrême gauche et des groupes paramilitaires d'extrême droite ont multiplié, vendredi 19 mars, les enlèvements avec près d'une centaine de personnes prises en otages sur l'ensemble du territoire, ont annoncé des sources civiles et des médias. - (AFP)

Dix personnes massacrées à l'ouest d'Alger

ALGER. Dix personnes ont été assassinées, vendredi 19 mars à Bordj Bir Khaled dans la région d'Aïn Defla, à 200 km à l'ouest de la capitale algérienne. Ce massacre, qui a eu lieu en pleine nuit, porte à quelque 160, depuis début mars, le nombre de morts dans les violences des groupes islamistes armés ou lors de ratissages des forces de sécurité. Les services de sécurité n'ont donné aucune précision sur les circonstances de ce massacre, se contentant d'indiquer que ces personnes avaient été « lâchement assassinées par un groupe de terroristes », l'appellation officielle pour désigner les islamistes. Cette nouvelle flambée des groupes armés se produit alors que le premier tour de l'élection présidentielle est prévu le 15 avril. La violence qui frappe l'Algérie depuis 1992 a fait plus de 30 000 morts selon des sources officielles, et plus de 100 000 selon des estimations occidentales. - (AFP)

Romano Prodi se déclare « disponible » pour la présidence de l'Union européenne

L'ancien président du conseil italien est l'un des favoris

En marge de la réunion du Conseil de la monnaie qu'il présidait, vendredi 19 mars à Ax-les-Thermes (Ariège), Lionel Jospin a affirmé que la

réunion avec le chancelier allemand Gerhard Schröder et Jacques Chirac avait dégagé « des convergences sur l'Agenda 2000 ». A propos de

la succession de Jacques Santer à la tête de la Commission, il a déclaré « qu'aucun nom parmi ceux qui circulaient n'était rejeté par la France ».

ROME

de notre correspondant

Après avoir laissé entendre pendant plusieurs jours qu'il préférerait un destin national à une aventure européenne encore incertaine, Romano Prodi a finalement consenti à offrir sa disponibilité pour la présidence de la Commission européenne, vendredi 19 mars. Cette décision a été annoncée à la suite d'un entretien avec Massimo D'Alema au cours duquel le président du conseil lui a fait savoir qu'il était le candidat officiel de l'Italie à la succession de Jacques Santer.

L'ancien chef de l'exécutif a néanmoins posé clairement ses conditions. « Si les quinze pays sont d'accord et si la fonction m'est confiée de façon non provisoire et non conditionnelle et s'il est possible d'avoir un programme européen fort, je ne reculerai pas face à cette responsabilité », a déclaré Romano Prodi, insistant sur le fait qu'il s'agit « seulement d'une disponibilité eu égard à des conditions qui sont bien loin d'être remplies parce que l'Italie est seulement l'un des nom-

breux protagonistes de ce jeu ». Pas question d'accepter un mandat temporaire. Il devra être de cinq ans et sans limite.

Romano Prodi ne veut pas s'engager sans avoir une sécurité totale et la confiance de tous. Celui que l'on appelle « Il Professore » se refuse à lâcher sans garantie l'objectif qu'il est en train de poursuivre : la création d'un courant de gauche modéré, dont la rampe de lancement doit être la campagne des élections européennes, pour laquelle l'ancien patron de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) est déjà en piste.

UN ÂNE QUI RUE

Il n'est donc pas très facile de quitter ce chantier à peine commencé dont Romano Prodi espère faire une force de rassemblement au-delà des partis, par-delà la coalition de L'Olivier qui, à ses yeux, s'est dénaturée en acceptant la cohabitation avec les anciens chrétiens-démocrates de Francesco Cossiga.

En fait, tout est parti de son éviction du pouvoir, le 9 octobre, à

la suite d'un vote de défiance de la Chambre des députés par une seule voix d'écart. Romano Prodi n'a jamais digéré sa chute - qu'il estime liée à un complot, même s'il refuse de le dire. Cet homme dont on disait qu'il allait tranquillement retourner à ses chères études n'a depuis cessé de travailler à sa revanche et est devenu un véritable animal politique. A tel point qu'il s'est transformé en rival direct de son successeur, dont en fait il ne rêve que de prendre la place. C'est pourquoi, avec l'ancien juge vedette de l'opération anticorruption « Mani pulite », Antonio Di Pietro et l'association des cent villes regroupant les maires des principales métropoles, il a créé un parti intitulé Les démocrates, dont le symbole est un âne qui rue. Crédité de plus de 10 % des suffrages, cette nouvelle formation a pour ambition de devenir le nouveau point d'ancrage d'un courant libéral de gauche.

Le 27 mars, une manifestation doit lancer cette nouvelle force et son programme politique. A partir du 15 avril, un train doit commen-

cer à sillonner le pays pour porter le message électoral. Pratiquement la même démarche avait conduit à la victoire de la coalition de L'Olivier le 21 avril 1996. Sauf que, cette fois-là, il s'agissait d'un autobus. Tout cela explique pourquoi Romano Prodi a longtemps hésité avant de déclarer sa « disponibilité ». Il pense toujours que « c'est un grand honneur d'être un président potentiel de la Commission de Bruxelles », comme il l'a déclaré au *Monde* le 28 janvier, mais il a été pris de court par les événements survenus à Bruxelles. Il a finalement admis que, raisonnablement, il ne pouvait pas dire « non » pour son pays et par cohérence avec son combat pour l'Europe. Mais il est évident qu'il sera chagriné d'interrompre au début du chemin ce qu'il met en œuvre ardemment si les Quinze lui disent « oui » pour cinq ans. Et Massimo D'Alema ne pourra que se féliciter d'avoir gagné la présidence de l'Union européenne et perdu un concurrent.

Michel Bôle-Richard

OUI?

préparez-vous vos examens

Le café, c'est pour la vie !

FRANCE BOISSONS

JUSTICE Le procureur de la République à Nanterre, Yves Bot, auquel le juge d'instruction Patrick Desmure avait communiqué un document impliquant Jacques Chirac dans l'affaire

du financement du RPR, a conclu, vendredi 19 mars, à l'incompétence de la justice pénale ordinaire face au président de la République. Le réquisitoire du parquet laisse ouverte la voie

d'une saisine, par le Parlement, de la Haute Cour de justice sur les faits reprochés au chef de l'Etat. ● LES PARTISANS du chef de l'Etat invoquent, pour sa défense, le fait que Jean-

Claude Pasty, responsable du RPR ayant bénéficié d'une secrétaire payée par la Ville de Paris, travaillait aussi auprès du maire. ● LA HAUTE-COUR de justice ne peut être saisie que par un

vote identique de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur une motion présentée par un dixième des membres de l'une ou l'autre Chambre (lire page 7 et notre éditorial page 13).

Le parquet prône l'incompétence du juge face au chef de l'Etat

Le réquisitoire du procureur Bot laisse ouverte la voie d'une saisine de la Haute Cour par le Parlement sur les éléments mettant en cause M. Chirac dans le financement du RPR. La logique devrait conduire le magistrat instructeur à se dessaisir de cette partie du dossier

LA BONNE NOUVELLE a été transmise à l'Elysée par la chancellerie, vendredi 19 mars, en fin d'après-midi. Le procureur de la République à Nanterre (Hauts-de-Seine), Yves Bot, venait de communiquer ses réquisitions au juge d'instruction Patrick Desmure, et celles-ci fermaient la voie à des poursuites pénales « ordinaires » contre le président de la République, dans l'enquête sur le financement des permanents du RPR par la Ville de Paris. Interrogé par le juge sur la possibilité juridique d'engager de telles poursuites contre le chef de l'Etat, après la découverte d'un document mettant personnellement en cause Jacques Chirac (*Le Monde* du 18 mars), le procureur a estimé, dans un réquisitoire écrit, que les « juridictions de droit commun » sont « incompétentes » pour statuer sur le sort d'un président en exercice.

A l'Elysée, la satisfaction de ce *happy end* a pourtant été prématurément perturbée. Moins d'une heure plus tard, la diffusion par l'Agence France-Presse (AFP) d'une information contraire, faisant état de réquisitions autorisant le juge à mettre en cause le chef de l'Etat, a fait succéder, dans l'entourage présidentiel, la colère au soulagement. La présidence a réclamé une enquête sur la diffusion de cette fausse information, cependant qu'en coulisse, certains proches de M. Chirac évoquaient une « manipulation » attribuée tantôt aux socialistes, tantôt à certains milieux judiciaires.

Communiquées à sa hiérarchie – le parquet général de Versailles, puis la chancellerie – en même temps qu'au juge, les réquisitions de M. Bot se fondent essentiellement sur le principe de la « séparation des pouvoirs », qui régit l'organisation des pouvoirs dans les Etats démocratiques. Le magistrat a invoqué la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 22 jan-

vier, qui avait jugé que l'interprétation de la Constitution conduit à ce que « le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ». « Au surplus, ajoutait le Conseil constitutionnel, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice » (*Le Monde* du 26 janvier).

SÉPARATION DES POUVOIRS

Le procureur semble avoir considéré que la seule référence à la décision du Conseil ne permettait pas d'écarter toute possibilité d'action judiciaire contre le président et qu'il convenait donc, pour trancher, d'envisager la question *a contrario* : quelles conséquences pourrait entraîner l'application au chef de l'Etat des mesures prévues par le droit commun en cas de poursuites judiciaires ? La liste des réponses inclurait forcément des mesures contraignantes, telles la garde à vue, le placement sous contrôle judiciaire, l'interdiction de quitter le territoire, voire la mise en détention provisoire. Le procureur en a déduit que de telles mesures équivalaient à une forme de contrôle du pouvoir judiciaire sur le pouvoir exécutif, manifestement attentatoire au principe de la séparation des pouvoirs.

Précision fâcheuse pour l'Elysée : le réquisitoire de M. Bot débute par une confirmation implicite de l'existence de « présomptions » contre M. Chirac. Le dossier du juge Desmure contient en effet, depuis le mois de février, une lettre signée le 16 décembre 1993 par le maire de Paris et président du RPR, qui atteste que celui-ci n'ignorait rien du système de prise en charge de permanents du RPR par la Ville de Paris. Demandant au secrétaire général de la Ville la promotion d'une secrétaire, Madeleine Farard, M. Chirac justifiait en effet cette

sollicitude par le « dévouement exemplaire dans les fonctions délicates qui lui [avaient] été confiées depuis plus de neuf années auprès de M. [Jean-Claude] Pasty, député européen et conseiller spécial pour l'agriculture du président du RPR ». Le procureur considère que ce document accrédite le soupçon d'une « prise illégale d'intérêt », non seulement en ce qu'il présenterait M. Chirac comme le bénéficiaire indirect de l'emploi litigieux, mais surtout parce qu'il le placerait, compte tenu de sa double responsabilité d'alors, au premier rang des bénéficiaires de ce système de financement illégal. Ancien adjoint aux finances de la capitale et dirigeant du RPR, Alain Juppé n'a-t-il pas été mis en examen, dans ce même dossier, pour la même infraction ?

Aussi le procureur de Nanterre semble-t-il avoir écarté la contre-attaque lancée *in extremis* par l'Elysée : celle-ci reposait sur une lettre adressée jeudi au juge Desmure par

PROFIL

UN FIN JURISTE À L'ASCENSION CONTROVERSÉE

Près de quatre ans après sa nomination controversée à la tête du parquet de Nanterre, Yves Bot semble avoir définitivement conquis ses galons de procureur indépendant. Entré dans la magistrature en 1972, ce magistrat de cinquante et un ans, considéré comme un fin juriste, a fait l'essentiel de sa carrière au parquet où il a été amené à plusieurs reprises à traiter d'affaires politico-financières.

Yves Bot a notamment dirigé le parquet du Mans (Sarthe) au moment où le juge Thierry Jean-Pierre menait une instruction sur les af-

M. Pasty, dans laquelle ce dernier affirme avoir exercé ses fonctions de conseiller auprès du maire de Paris, et non auprès du chef du RPR (*Le Monde* du 20 mars). Cette tentative visait à interposer un rempart entre la justice et le chef de l'Etat, M. Pasty disposant de surcroît de l'immunité attachée à son mandat européen.

LE JUGE PEUT PASSER OUTRE

Dans le même temps, certains défenseurs du président s'efforçaient de convaincre que M. Pasty avait exercé ses fonctions simultanément à la mairie et au RPR, allant jusqu'à souligner, pêle-mêle, l'importance des questions agricoles pour le maire de Paris, sa qualité d'interlocuteur éminent pour les organisations professionnelles d'agriculteurs, le Salon de l'agriculture de la porte de Versailles et la gestion par la capitale de divers... parcs et jardins. A la question : M. Pasty figurait-il sur l'organigramme du cabinet du maire ? il

est cependant répondu non, au motif qu'il exerçait sa fonction « à titre bénévole ».

Reste que M^{me} Farard avait expliqué à la police, dès avant l'évocation publique de la lettre de M. Chirac, qu'elle ne travaillait qu'au siège du RPR – justifiant, certes, cette anomalie par le manque de bureaux à l'Hôtel de Ville. En outre, les contre-attaquants chiraquiens semblaient ignorer qu'un cadre administratif du RPR, également interrogé par la police, avait expliqué que M. Pasty était bien attaché au président du RPR, confirmant en cela le texte même de la lettre signée par le chef de l'Etat. Les recherches policières ont par ailleurs permis d'apprendre que l'intervention de M. Chirac était restée sans effet. M^{me} Farard n'a jamais obtenu sa promotion...

En dépit de ces confusions, certains défenseurs du chef de l'Etat expliquaient encore, vendredi, que le fonctionnement de la municipalité parisienne pouvait amener cer-

tains de ses salariés à exercer leurs fonctions à l'extérieur, pointant l'exemple du groupe socialiste du Conseil de Paris. Ce sujet avait été évoqué par la majorité municipale parisienne, en décembre 1998, après que Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, eut réclamé une délibération du Conseil sur les emplois de cabinet du maire, Jean Tiberi (RPR). M. Delanoë avait alors entrepris des vérifications. « Un tiers des collaborateurs du groupe socialiste, a-t-il déclaré au Monde samedi matin, travaille dans les locaux du groupe à l'Hôtel de Ville. Les deux autres tiers sont placés auprès des élus dans leurs arrondissements. Aucun de ces salariés ne travaille au siège du PS. » La vérification opérée, en décembre, par la mairie de Paris, avait conclu dans le même sens.

Loin de ces controverses politiques, le procureur de Nanterre a rendu, vendredi, un avis juridique qui, au demeurant, ne s'impose pas au juge Desmure. Celui-ci peut théoriquement passer outre et décider d'engager des poursuites. La logique serait néanmoins qu'il rende désormais une « ordonnance d'incompétence » et poursuive son enquête sur le personnel du RPR en excluant le cas de son fondateur. En agissant de la sorte, le juge renverrait aux politiques – gouvernement et parlementaires – la responsabilité du déclenchement d'une éventuelle mise en accusation du chef de l'Etat devant la Haute Cour de justice.

Pour écarter cette ultime menace, l'Elysée fonde encore ses espoirs sur une autre juridiction : la Cour de cassation, saisie par les avocats d'Alain Juppé après la décision de la cour d'appel de Versailles, le 26 janvier 1999, qui n'avait annulé que quelques infimes parties de la procédure du juge Desmure.

Hervé Gattegno et Patrick Jarreau

Quand M. Giscard d'Estaing était jugé par le tribunal correctionnel de Paris

LE 3 DÉCEMBRE 1974, René Dumont était débouté par la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris de son action contre Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien candidat écologiste à la présidence de la République reprochait à celui qui était devenu le chef de l'Etat d'avoir été complice d'infractions à la législation sur l'affichage électoral, durant la campagne présidentielle du printemps 1974.

Le 23 et le 25 avril, alors que la période électorale était ouverte, M. Dumont avait fait constater par huissier que des affiches des candidats Giscard d'Estaing et Chaban-Delmas avaient été collées, de façon irrégulière, en dehors des panneaux officiels seuls autorisés, en principe, pendant cette période. Pour M. Dumont, cet affichage « sauvage » introduisait une coupable inégalité entre candidats, de nature à fausser le scrutin. Le 13 mai, le tribunal correctionnel de Paris, saisi de l'affaire, avait reconnu la réalité du délit. Pour Jacques Chaban-Del-

mas le problème avait été réglé immédiatement puisque, député, il était couvert par son immunité parlementaire, dont la levée ne fut pas demandée.

Pour le « prévenu » Valéry Giscard d'Estaing, en revanche, l'audience avait été renvoyée au 22 octobre. Celui qui avait été élu président de la République était représenté, ce jour-là, par son avocat, M^{de} Granvilliers, et fut présenté en ces termes – aussi sobres qu'insolites – par le greffier dans l'énoncé des parties : « Giscard d'Estaing, Valéry, âgé de quarante-huit ans, né le 2 février 1926 à Coblenz (Allemagne), fils d'Edmond Giscard d'Estaing et de May Bardoux, demeurant 11 rue de Bénouville à Paris (16^e), de nationalité française, sans autres renseignements »...

UN EXAMEN SOIGNEUX DES FAITS

Au plan pénal, l'affaire fut réglée dès l'ouverture de l'audience : le délit invoqué contre M. Giscard d'Estaing était, en effet, couvert par la loi d'amnistie déposée par

le gouvernement du « prévenu » et votée par le Parlement le 16 juillet. Restait l'action civile, qui fut jugée le 3 décembre. Or le jugement du tribunal de Paris est très net. Non seulement il examine soigneusement les faits, rappelle que, « pour répondre pénalement d'une infraction, il faut, à défaut d'y concourir soi-même, participer personnellement à sa préparation, fournir les moyens ou donner les instructions », et constate qu'aucune preuve n'a été fournie, à cet égard, à l'encontre de M. Giscard d'Estaing qui est par conséquent relaxé.

Mais, surtout, le tribunal prend soin de statuer sur sa compétence. Il précise « que celle-ci n'a jamais été contestée par Valéry Giscard d'Estaing, malgré son accession à la présidence de la République, les faits reprochés remontant au mois d'avril 1974 », et « qu'ainsi, la partie civile a saisi valablement la juridiction de droit commun ». Pré-cédent éclairant.

Gérard Courtois

La participation de M. Pasty aux européennes embarrasse le RPR

PRÉSIDENT SORTANT du groupe Union pour l'Europe (UPE) du Parlement de Strasbourg, Jean-Claude Pasty sera-t-il de nouveau candidat aux élections européennes ? Peu connu, y compris dans les rangs du RPR où, en sa qualité de président de groupe, il siège pourtant régulièrement à la tribune au même titre que ses collègues du Sénat, Josselin de Rohan, et de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, M. Pasty est député européen depuis 1984.

Au titre du renouvellement, certains au RPR voudraient bien que l'ancien conseiller technique de Jacques Chirac, lorsque celui-ci était en 1972-1973 ministre de l'agriculture, ne bénéficie pas d'un quatrième mandat et font valoir que les relations entre le président de la République et M. Pasty se sont dégradées ces dernières années. Il lui est reproché, notamment, d'avoir œuvré en faveur d'un rapprochement avec Gianfranco Fini, président en Italie de l'Alliance nationale, et de n'avoir pas facilité les relations entre l'UPE et le groupe du Parti populaire européen. D'autres, en revanche, assurent que, si elle ne devait retenir qu'un seul des protégés de M. Chirac, la liste d'union de l'opposition comprendrait M. Pasty en bonne place.

Au siège du RPR, la question n'est pas jugée d'actualité. Philippe Séguin attendra la fin du mois d'avril, voire le début de mai, pour rendre publique la liste qu'il conduira. Un proche du président du RPR affirme que ce dernier n'a pas encore arrêté sa décision concernant la reconduction éventuelle de M. Pasty. Il observe simplement que celui-ci a l'avantage de bien connaître les rouages du Parlement européen et qu'il était de plus associé à Pierre Lellouche, député de Paris, dans le petit groupe de travail chargé de rédiger le

programme de la liste RPR-Démocratie libérale. La décision dépendra aussi de l'équilibre global entre les députés sortants reconduits en bonne place et les nouveaux candidats. Il n'est pas question que le RPR sacrifie un trop grand nombre de ses sortants pour compenser le fait que Démocratie libérale souhaite représenter la plupart des siens.

L'affaire de l'emploi fictif au profit d'une secrétaire de M. Pasty peut aussi jouer dans les deux sens : ou bien le RPR juge que le personnage est devenu un peu encombrant ; ou, au contraire, il estime ne pas devoir se désolidariser d'un ancien collaborateur de M. Chirac. En présentant, jeudi 18 mars, à la presse, la charte européenne de l'Union de l'opposition, le président du RPR a choisi, pour sa part, de dénoncer la mise en cause de M. Chirac. « J'ai trouvé que cela occupait une très grande place dans les médias, qui m'a paru tout à fait excessive », a-t-il affirmé. Puis, faisant allusion à la démission forcée d'Edith Cresson, il a ajouté : « J'observe que, lorsqu'il y a des problèmes de dentisterie dans le centre de la France, en liaison avec Bruxelles, on ressort opportunément des dossiers. Le rapprochement ne m'a pas échappé. »

Le même jour sur BFM, le président de l'UDF, François Bayrou, qui sortait précisément d'un entretien avec le chef de l'Etat, a d'ailleurs adopté la même posture : « Il faut nécessairement une séparation des pouvoirs et une protection du chef de l'Etat, c'est comme cela dans tous les pays libres (...). La Constitution, visiblement, protège le président de la République pour éviter que des pressions ne soient exercées sur lui. »

Jean-Louis Saux

L'HEURE DE PARTIR

Le talk-show quotidien de la chaîne Voyage
En direct du lundi au vendredi de 18 h 00.

MEILLEURE EMISSION

de TALK-SHOW ITHÈME 1999

- 2ème CHAÎNE*
"COUP de COEUR"
pour les abonnés à CanalSatellite

- 3ème CHAÎNE*
"COUP de COEUR"
pour les abonnés au Câble

LA TELE DE TOUS LES VOYAGES

* vote sur www.voyage.fr

Voyage est disponible sur CanalSatellite et le Câble et en vente à la carte sur Lyonnaise Câble (Paris) www.voyage.fr - 3€15 * TELEVOYAGE (22 000 000 000)



La Haute Cour de justice est saisie à la seule initiative du Parlement

LA SCÈNE ne relève plus tout à fait de la politique-fiction. Il se pourrait que Laurent Fabius et Christian Poncelet, un jour prochain, ouvrent la séance de leurs Chambres respectives en déclarant : « J'ai reçu de madame la garde des sceaux la lettre suivante : "J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le M. Patrick Desmure, saisi d'une information pour prise illégale d'intérêt, a rendu, conformément aux réquisitions du parquet, une ordonnance constatant que les faits imputables à M. Jacques Chirac sont de la seule compétence de la Haute Cour de justice." » L'avis rendu, vendredi 19 mars, par le procureur de la République à Nanterre, pourrait en effet conduire Elisabeth Guigou à envoyer un tel courrier au président de l'Assemblée nationale et à celui du Sénat, si l'on se réfère, du moins, à un précédent récent : celui de Christian Nucci, ancien ministre socialiste de la coopération, impli-

coutume a été respectée pour la IV^e comme pour la V^e. D'où la formule actuelle : « Le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées statuant par un vote identique (...) »

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 22 janvier sur la Cour pénale internationale, a interprété ce texte, contre l'avis de nombreux juristes, comme accordant un privilège de juridiction au chef de l'Etat pour les crimes et délits qu'il aurait pu commettre avant son élection.

PAS DANS LE CODE PÉNAL

Qu'est-ce, exactement, que la « haute trahison » ? Ce crime ne figure pas dans le code pénal. Pour Xavier Delcrois, dans l'ouvrage de François Luchaire et Gérard Conac sur la Constitution de 1958, cette notion « recouvre tant une faute politique lourde qu'un crime ou un délit défini par le code pénal ». Le débat passionnait déjà les professeurs de droit avant guerre. En 1933, Barthélemy et Duez écrivaient ainsi : « Si le président de la République tue un perdreau quand seule la chasse à la bécasse est ouverte, il est responsable (...). Que 616 députés et 314 sénateurs assemblent leurs efforts pour prononcer une amende de 16 francs avec sursis, c'est évidemment un curieux spectacle juridique. »

Faute de précédent tout à fait comparable – hors le cas particulier de Philippe Pétain, aucun chef de l'Etat n'a eu à répondre de ses erreurs devant une instance judiciaire depuis l'instauration définitive de la République –, force est de se référer au cas des ministres. En effet, jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1993, ils relevaient aux côtés de la Haute Cour, mais ne pouvaient être poursuivis que pour des faits définis par le code pénal. La procédure qui pourrait s'appliquer à M. Chirac est donc celle qui a été utilisée pour M. Nucci et pour Laurent Fabius, avant que la commission d'instruction ne constate, dans le premier cas, que les délits étaient couverts par la loi d'amnistie de 1990 et, dans le second, qu'il y avait prescription (la Cour de justice de la République avait été créée par la suite, et les faits, requalifiés).

Pour la Haute Cour, la mise en accusation ne peut être décidée que par les parlementaires. Une fois alertés, soit officiellement par le gouvernement, soit par la presse, il faut que soit un dixième des députés (58), soit un dixième des sénateurs (33) déposent une proposition de résolution. La recevabilité de celle-ci est alors examinée par le bureau de la Chambre concernée, puis est constituée une commission spéciale avant que, sur le rapport de celle-ci, l'Assemblée ne se prononce en séance publique. Si le vote est acquis, la résolution est transmise à l'autre Chambre. Le texte doit être approuvé dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Si c'est le cas, le dossier est transmis à une commission d'instruction composée de magistrats de la Cour de cassation. Celle-ci doit, en vertu d'une ordonnance de 1958, simplement apprécier « s'il y a preuve suffisante de l'existence des faits énoncés dans la résolution de mise en accusation, mais non la qualification de ces faits ». Si cette commission répond « oui », le dossier est transmis à la Haute Cour, composée exclusivement de députés et de sénateurs, à parité.

Thierry Bréhier

Le président RPR du Sénat incite Roland Dumas à s'inspirer de l'exemple de la Commission européenne

58 % des Français souhaitent la démission du président du Conseil constitutionnel

LA DÉMISSION de Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, mis en cause dans l'affaire Elf par Christine Deviers-Joncour, est demandée par un nombre de plus en plus grand de personnalités politiques, et, notamment, samedi 20 mars par Christian Poncelet, président RPR du Sénat et plusieurs responsables politiques de droite et de gauche. Selon un sondage, réalisé par CSA-Opinion les 17 et 18 mars auprès de 980 personnes, et paru vendredi dans *Le Parisien*, 58 % des Français souhaitent la démission de M. Dumas, même si 53 % déclarent ne pas être intéressés par cette affaire.

Aucune réaction n'est venue ni de Matignon ni de l'Élysée. Mais, interrogé samedi, dans *Le Parisien*, M. Poncelet, troisième autorité de la République et personnalité nommant un tiers des membres du Conseil constitutionnel, rappelle qu'il est « très attaché à la présomption d'innocence », mais que « ce qui vient de se passer au niveau de la Commission européenne [l']incite pourtant à dire à M. Dumas : réfléchissez bien, monsieur le Président, et inspirez-vous des derniers événements pour envisager à votre tour, de démissionner ».

De même pour François Bayrou, « Roland Dumas doit démissionner ». « On ne peut pas dans cette affaire se réfugier derrière la présomption d'innocence, car l'enjeu dépasse la seule question de sa culpabilité », ajoute, samedi le président de l'UDF, dans un entretien au *Populaire du Centre*. Claude Goasgen, porte-parole de Démocratie Libérale et proche de

Jacques Chirac, est sur la même ligne, estimant qu'« il serait temps de mettre un terme au feuilleton navrant des péripéties de l'affaire Elf » et que, « malgré le principe de présomption d'innocence, c'est toute l'institution du Conseil constitutionnel qui est désormais entachée par les polémiques qui se multiplient autour de la personne du président Dumas ».

« INTENABLE ET INTOLÉRABLE »

Avocat et député RPR, Patrick Devedjian a jugé, vendredi dans *Le Parisien*, que « Roland Dumas n'est pas propriétaire de la présomption du Conseil constitutionnel. Il est là pour servir la République. A partir de l'instant où il est mis en cause, sa capacité à servir est obérée ». A l'extrême droite, Bruno Mégret, président du FN-MN et Jean-Marie Le Pen, président du

FNUP ont affirmé que le président du Conseil constitutionnel devait démissionner.

A gauche, Arnaud Montebourg, député socialiste de Saône-et-Loire, l'un des premiers à avoir demandé la démission de M. Dumas, a lancé « un appel solennel » aux membres du Conseil constitutionnel, en particulier à Simone Veil et à Pierre Mazeaud, « qui sont d'éminents juristes ou de hautes personnalités morales, pour leur dire qu'ils ont la responsabilité à partir de maintenant de la prolongation de cette situation, qui est intenable et intolérable ». La Commission européenne, « qui a démissionné pour beaucoup moins que cela, devrait, je crois, faire jurisprudence à l'égard du Conseil constitutionnel », a-t-il ajouté sur France Inter, « non pas qu'une décision de démission collective s'im-

pose, seule la personnalité du président est aujourd'hui contestée », mais pèse « sur leurs épaules la responsabilité du maintien à tout prix et coûte que coûte d'un président qui, aujourd'hui, a fait perdre au Conseil constitutionnel sa crédibilité, ses lettres de noblesse et son caractère incontestable ».

« SE METTRE EN RÉSERVE »

D'autres députés socialistes comme Christophe Caresche (PS, Paris) ont demandé, vendredi, la démission de M. Dumas. André Vallini (PS, Isère) a demandé à M. Dumas de « se mettre en réserve », tandis que Bertrand Delanoë, sénateur socialiste de Paris, a jugé la mise en cause du président du Conseil constitutionnel « très grave », mais a considéré qu'il revient aux juges « d'établir les fautes ».

Pour Arlette Laguiller, porte-parole de LO, en meeting à Boulogne-sur-Mer, « le scandale Dumas » est un argument supplémentaire pour « réclamer la suppression du secret bancaire et commercial ». « Elf échappe à tout contrôle pour acheter des politiciens et des ministres ; c'est le scandale de la pourriture, de la puissance des acheteurs ». Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts pour les élections européennes, a déclaré, vendredi, que « M. Dumas est un homme charmant, sûrement, mais l'affaire Elf est une boule puante, il faut quand même que la France prenne ses responsabilités ». Son « rêve serait que l'on crée une commission d'enquête sur Elf et sur la politique africaine » de la France.

L'argent de Christine Deviers-Joncour localisé sur un compte en Suisse

La police suisse a retrouvé, vendredi 19 mars à Genève, la trace des 22,5 millions de francs de Christine Deviers-Joncour, reliquat des commissions occultes perçues en 1991 et 1992 en provenance de comptes d'Elf-Aquitaine au Luxembourg. Agissant sur commission rogatoire internationale des juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky, les policiers ont découvert que cette somme figurait toujours au crédit du compte bancaire d'un gestionnaire suisse auquel M^{me} Deviers-Joncour avait confié son argent.

Christine Deviers-Joncour avait pour la première fois admis, mercredi 17 mars devant les deux magistrats, avoir bénéficié de l'intégralité de la commission de 45 millions de francs qui lui avait été versée en 1992 pour son intervention auprès de Roland Dumas dans l'affaire des frégates de Taïwan (*Le Monde* du 19 mars). Elle avait soutenu jusqu'alors avoir remis en espèces, avec son ami et complice Gilbert Miara, le solde de cette somme, soit 22,5 millions de francs, à un émissaire d'Alfred Sirven, dans un hôtel de Genève, au mois de juillet 1997.

Trois nationalistes corses condamnés à de lourdes peines de prison

DES CRIS de douleur poussés par les parentes des trois condamnés ont salué, vendredi 18 mars devant la cour d'assises spéciale de Paris, le verdict prononcé contre trois nationalistes corses jugés pour une tentative d'attentat commise en 1996 contre la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ajaccio. Jean-Laurent Leca a été condamné à dix années de prison, Joseph Santoni à neuf ans, Pascal Confaix à six ans. Après l'énoncé de ces peines, plus lourdes que celles requises par l'avocat général, les nationalistes composant le public – dont l'ancien chef de la Cuncolta, François Santoni, sans lien familial avec le précédent – ont quitté la salle dans le calme.

Proches de la Cuncolta (vitrine légale du FLNC-canal historique), Jean-Laurent Leca et Joseph Santoni avaient été surpris par les policiers, le 23 mars 1996 peu après minuit, en train de déplacer une fourgonnette bourrée d'explosifs devant la CCI qu'ils considéraient comme un « fief » du Mouvement pour l'autodétermination (MPA, vitrine du FLNC-canal habituel). Le troisième homme, qui les attendait au volant d'une voiture, avait été interpellé ultérieurement. Tous trois encouraient une peine maximale de quinze ans de prison pour ces faits, examinés depuis le 16 mars par la cour d'assises spéciale, composée de sept magistrats professionnels afin de juger des dossiers terroristes (*Le Monde* des 19 et 20 mars).

UNE « ACTION STRUCTURÉE »

La cour a ainsi nettement rejeté la version présentée du côté des accusés : M. Leca, âgé de vingt-deux ans, aurait monté « seul » son projet d'attentat, afin de venger la mort de son beau-père Jules Massa, militant de la Cuncolta, assassiné le 16 février 1996. Ayant eu vent du projet, quelques heures avant l'interpellation policière du 23 mars, Joseph Santoni aurait réussi à dissuader M. Leca de « faire une bêtise » qui ne cadrait pas avec les objectifs politiques du mouvement nationaliste. Il l'aurait alors accompagné à la CCI afin de retirer la fourgonnette piégée que le jeune homme avait garée devant l'entrée. M. Confaix se serait contenté d'être leur chauffeur.

Ce scénario n'avait pas convaincu l'avocat général. Dans son réquisitoire, Gino Necchi a inscrit la tentative d'attentat

dans une « action collective, structurée, organisée ». Il a rappelé que M. Leca avait avoué, en garde à vue, avoir procédé à deux « essais » d'explosion devant la CCI, dans les heures précédant l'interpellation ; le jeune homme avait expliqué, avant de se rétracter, que ces tentatives avaient été infructueuses, le système de mise à feu s'étant révélé défaillant. Appelant à « juger des faits », l'avocat général a évoqué une « répartition des tâches » entre M. Leca, « qui connaît les explosifs », M. Santoni, « qui pouvait donner des directives » et M. Confaix, « qui conduisait ». Il a souligné la « dangerosité » du projet, non sans relever que le gardien de l'immeuble

consulaire et sa famille étaient logés sur place. Insistant sur la nécessité de « faire comprendre qu'il y a des limites » à ne pas dépasser dans « un Etat de droit », M. Nocchi a requis « une décision à la fois raisonnée et raisonnable » : neuf ans de prison contre MM. Leca et Santoni, cinq ans à l'encontre de M. Confaix.

« ESPRIT DE VENGEANCE »

Au « faisceau d'indices » détaillé par l'avocat général, les avocats des accusés ont opposé le « manque de preuves » du dossier. « Jean-Laurent Leca a monté cette opération tout seul », a martelé M^e Pascal Garbarini, en rappelant que le jeune homme avait d'em-

blée affirmé que son « geste n'engageait que [sa] propre responsabilité ». M^e Clotilde Galy a souligné l'absence d'intention homicide d'un projet programmé un vendredi soir, à une heure tardive où le quartier de la CCI est pratiquement désert.

Surtout, les avocats ont reproché au ministère public d'avoir « occulté le mobile, le climat, le contexte » de cette affaire intervenue en pleine guerre fratricide entre nationalistes. M^e Rose-Marie Prosperi a évoqué la multiplication des assassinats, « la peur, la douleur, peut-être l'esprit de vengeance qui régnait en Corse ». Même après la mort de Jules Massa, a-t-elle insisté, la Cuncolta voulait « rendre irréversible le processus de paix ». Le nationaliste François Sargentini, dont le frère a été assassiné en août 1995, a témoigné de la « situation inextricable qui a conduit des hommes à commettre des actes certes répréhensibles, mais ils n'avaient pas le choix ». En écho à M. Sargentini, qui estime que « aujourd'hui l'apaisement est en cours », M^e Patrick Maisonneuve avait souhaité, avant l'énoncé du verdict, que la décision de la cour « soit conforme à cet apaisement ».

Erich Inciyan

Attentats contre plusieurs bâtiments publics

Quatre attentats à l'explosif visant des bâtiments publics ont provoqué des dégâts importants, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 mars, en Corse. Une explosion d'une charge de moyenne puissance, visant la poste centrale de Bastia, a fait voler en éclat les vitres du voisinage et endommagé quatre voitures en stationnement. Une seconde action a totalement détruit une bâtisse abritant le tribunal d'instance de Sartène (Corse-du-sud).

Le troisième attentat a visé le bâtiment de la direction de l'équipement à Calvi (haute-Corse). L'explosif, placé sur une fenêtre, a provoqué des dégâts assez importants. Enfin, le restaurant d'un camp de vacances du ministère de l'intérieur, situé sur la commune de Casabianda (Haute-Corse) a été très sérieusement endommagé. Ces attentats, non revendiqués, n'ont pas fait de blessés.

ACTIONNAIRES DE PARIBAS

Report des Assemblées Générales

Les actionnaires de Paribas avaient été informés que l'Assemblée Générale Ordinaire devait se tenir le 1^{er} avril 1999 à 17 heures au Palais des Congrès de Paris, et l'Assemblée Spéciale et l'Assemblée Générale Extraordinaire le 2 avril 1999 au Théâtre de l'Empire à Paris.

Dans le contexte de l'annonce de la double Offre Publique d'Echange de la BNP sur Paribas, d'une part, et sur la Société Générale, d'autre part, les Assemblées sont reportées.

Les nouvelles dates de convocation seront communiquées ultérieurement, une fois les calendriers des différentes offres connus.



PARIBAS ACTIONNAIRES
3, rue d'Antin, 75002 Paris. n° vert : 0 800 05 17 88. Internet : <http://www.paribas.com>

Les professeurs manifestent à Paris contre la « politique Allègre »

L'hostilité à la réforme des lycées est au centre de la contestation animée par des syndicats de droite comme de gauche. Le défilé national, point d'orgue d'une série d'actions revendicatives, permettra de mesurer l'ampleur de l'opposition au ministre

Une manifestation contre la politique éducative de Claude Allègre était organisée, samedi 20 mars à Paris par quatre syndicats de l'enseignement secondaire, des associations de spécialistes et de professeurs de classes

préparatoires, ainsi que des collectifs « anti-Allègre ». Les organisateurs, d'obédiences très diverses, devaient prendre pour cible la réforme des lycées. Mais, tandis que certains affichent une opposition irréductible au

changement annoncé par le ministre, d'autres, comme le SNES, défendent la perspective d'une réforme amendée et dotée de moyens supplémentaires. Interrogés par *Le Monde*, des enseignants du lycée Clemenceau

de Nantes, avant leur participation au défilé, se disent « *exaspérés par la démagogie et les invectives* » du ministre ; ils estiment que le départ de M. Allègre « *sera nécessaire mais pas suffisant* ». Cette

manifestation intervient au moment où la FSU, qui devrait fournir le plus gros des troupes, est agitée par la question de la succession de son secrétaire général, Michel Deschamps. (Lire aussi page 12.)

IL SUFFIT de jeter un regard rétrospectif sur le feuillet de la réforme des lycées pour découvrir que les oppositions sont nées dès les prémices du projet. En janvier 1998, deux syndicats d'enseignants, situés aux antipodes de l'échiquier politique, dénonçaient la « *pseudo* » consultation que venait de lancer le ministre de l'éducation nationale auprès des lycéens et de leurs professeurs. Alors que le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU) regrettrait de n'avoir « *jamais été consulté ni sur la pertinence, ni sur le contenu de l'opération ministérielle* », le Syndicat national autonome des lycéés et collégiés (Snalc-CSEN) parlait de la « *supercherie de la prétendue consultation conçue pour induire de force des conclusions déterminées à l'avance* ».

Un an plus tard, ces deux organisations syndicales faisaient partie des vingt signataires de la « Déclaration unitaire nationale »

(*Le Monde* du 19 février) qui appelaient à manifester, samedi 20 mars à Paris, de Denfert-Rochereau aux abords de Matignon, contre la politique de Claude Allègre.

« GROUPE DES VINGT »

Quatre syndicats, du plus puissant au plus confidentiel (SNES, SNEP, Snalc, CNGA), six associations de professeurs de classes préparatoires, deux associations disciplinaires (lettres et philosophie), six collectifs et coordinations « anti-Allègre »... l'hétérogénéité de ce « groupe des vingt » est à l'image des multiples chantiers ouverts par le ministre qui, les uns après les autres, ont gonflé les rangs des mécontents. A la consultation « *démagogique* » qui donne aujourd'hui naissance, d'après les opposants, à un « *lycée allégé qui dénie le savoir* », sont venues s'ajouter les déclarations « *insultantes* » de Claude Allègre, la déconcentration « à la

hussarde » des mutations et la décision prise, « *en plein mois d'août* », d'abaisser la rémunération des heures supplémentaires. Résultat : derrière une banderole de tête réclamant « *un enseignement de qualité pour tous, abandon de la politique Allègre* », la manifestation des enseignants du second degré devait réunir, outre les multiples signataires de la Déclaration unitaire, des militants de SUD-éducation, proches de l'extrême gauche – qui ont réveillé Claude Allègre très tôt, samedi matin, en diffusant par haut-parleur des barrissements d'éléphants –, deux autres syndicats de la FSU – le Snesup (enseignement supérieur) et le Snasub (administratifs) – et l'UNI, le syndicat des étudiants partisan de Jacques Chirac.

« *Cette manifestation est un moment décisif de notre contre-offensive* », insiste Xavier Renou, l'un des porte-parole de la « Déclaration unitaire ». Selon ce profes-

seur de philosophie, cette déclaration représente « *la synthèse de toutes les volontés qui luttent depuis des mois en faveur d'une autre politique* ». Fustigeant la « *campagne médiatique orchestrée par le ministère qui tente de réduire le débat sur l'avenir du système éducatif à une opposition entre réformateurs et conservateurs* », les signataires considèrent que « *cette caricature (...) ne passe plus* ». D'ailleurs, ajoute Yves Heutte, président de l'Union des professeurs de spéciales (classes préparatoires, UPS), « *la récente tentative de séduction lancée par Claude Allègre (...) promettant qu'il allait régler le problème des heures supplémentaires n'a pas fonctionné* ».

De son côté, le SNES – dont une partie des adhérents de base digèrent mal d'avoir découvert le nom de leur organisation associée à une action commune avec des syndicats de droite – préfère évoquer sa propre plate-forme

revendicative que le contenu de la déclaration unitaire. « *Si on avait pu se passer du CNGA [syndicat de droite ultra-minoritaire] on s'en serait passé* », lâche même la secrétaire générale du SNES. Au-delà de la demande « *unitaire* » du retrait de la charte des lycées et des décrets sur les heures supplémentaires, sur la déconcentration et sur la gestion des remplacements, le cortège du SNES « *est porteur de demande de changements* », insiste Monique Vuillaud.

« RÉFORME DE LA RÉFORME »

Naviguant entre contestation et proposition, le syndicat majoritaire réclame à nouveau une « *réforme de la réforme* ». Oui, répond la dirigeante du SNES, il faut une aide pédagogique soutenue pour les élèves en difficulté mais « *qui ne soit pas enfermée dans quelques heures uniquement en seconde* ». Oui, il est nécessaire de développer une réflexion sur les contenus d'enseignement, « *mais en y asso-*

ciant les professeurs ». Oui, il faut que le métier d'enseignant évolue vers plus de travail en équipe « *à condition que le temps dégagé pour la concertation ne soit pas pris sur le dos des élèves* ».

Alors que certains collectifs réclament haut et fort la « *démision d'Allègre* », les responsables du SNES préfèrent « *ignorer* » le ministre et lancer « *un appel solennel au gouvernement et au premier ministre pour que des négociations soient ouvertes* ». Car, martèlent-ils, « *il n'y a pas de réforme possible à moyens constants* ».

Reste à savoir quelle sera l'ampleur de ce front du refus. La réussite du défilé devait largement dépendre du degré de mobilisation des enseignants de province. A la veille du cortège, seuls quelques professeurs marseillais avaient constitué un collectif anti-Allègre « *décentralisé* ».

S. BI.

« C'est nous qui démocratisons l'école et respectons les élèves »

NANTES

de notre correspondant

Ils marchent ce samedi après-midi dans les rues de Paris parce que chaque jour, dans leurs classes préparatoires du lycée Clemenceau à Nantes, ils se sentent « *dos*

REPORTAGE

Trois enseignants de classes prépas du lycée Clemenceau de Nantes : « Son départ sera nécessaire mais pas suffisant »

au mur face à la vague de réformes néolibérales que la gauche fait déferler depuis dix ans ». Joël Blondel enseigne l'anglais, Joël Gaubert la philosophie et Denis Choimet les mathématiques. Selon eux, une trentaine des cent cinquante enseignants de Clemenceau vont faire le déplacement. « *Le ministre Allègre et sa petite cour de pédagogues et de gestionnaires veulent faire sauter le verrou du lycée en abaissant le niveau d'exigence qui nous permet de tenir. Ils parlent d'éducation au lieu d'instruction, d'adaptation des jeunes au lieu d'émancipation, de sens au lieu de vérité, d'identité au lieu de liberté* », s'insurge Joël Gaubert qui compare la manifestation du 20 mars 1999 à celle du 4 mars 1989 contre la loi d'orientation de Lionel Jospin, « *son ami de quarante ans* ».

Non syndiqués, ils se réfèrent tous trois à la Liste indépendante, créée à la rentrée 1997, qui a rafflé cette année 40 % des voix aux élections professionnelles de Clemenceau contre 41 % pour le SNES. Joël Blondel est le plus virulent contre Claude Allègre : « *Nous sommes exaspérés par sa démagogie et ses invectives. Il fait du populisme et veut réintroduire l'instruction civique alors que lui-même n'est pas républicain dans sa façon de gouverner car il avance à coup d'agressions et de décrets* ». Les citations prêtées au ministre sur les « *petits bourgeois* » de khâgne et de taupe, les « *élucubrations philosophiques* » dont seraient assommés les élèves ou sur les « *profs de prépa payés comme des pilotes de ligne* » lui font trembler la voix. Le gag de la boule de pétanque et de la balle de tennis ne tombant à la même vitesse que dans une atmosphère sous vide, ce que semblait avoir oublié le ministre sur le plateau de télévision où il évoquait cet

exemple, ne fait même pas rire Denis Choimet : « *Cet homme n'est pas un scientifique. Il se croit compétent dans tous les domaines et a toujours raison* », lâche-t-il sévèrement.

Défilent-ils d'abord contre Allègre ou avant tout contre sa réforme ? « *Notre but n'est pas d'avoir sa peau mais il est impossible de discuter avec lui. Son départ sera nécessaire mais pas suffisant* ». Joël Blondel, Joël Gaubert et Denis Choimet manifestent aussi, et peut-être surtout, pour clamer qu'ils ne sont ni conservateurs, ni réactionnaires, ni corporatistes : « *C'est nous qui démocratisons l'école, pas les réformateurs. C'est nous qui respectons les élèves en étant exigeants avec eux et non ceux qui les entassent à 35 par classe et veulent donner deux heures de soutien aux élèves en difficulté en les enlevant aux autres* ».

Pas opposés à ce que l'on apprenne à se servir d'un traitement de texte à l'école, ils n'y voient pas un motif suffisant pour passer à la trappe « *les thèmes, les versions, les dissertations, les commentaires et tous les exercices dont le but est de faire penser les élèves et de leur donner une liberté* ».

« HEUREUSEMENT QU'IL NOUS RESTE LES COURS »

Le passage du bac C au bac S préfigure à leurs yeux ce qui se trace à nouveau pour les lycées : « *Les collègues ont maintenu des exigences pendant un an ou deux et après ils ont laissé filer car on le leur demandait. Le lycée allégé est déjà là. Nous recevons des élèves qui ont déjà subi les réformes de l'école primaire et du collège. J'en vois arriver en lettres sup qui ne savent pas faire une dissertation. Cela veut dire que des collègues ont déjà abdiqué puisque ces élèves ont un bon dossier* ».

Dans le mouvement anti-Allègre, Joël Gaubert sent monter pour la première fois depuis longtemps « *une opposition significative se fixant comme référence une politique républicaine et démocratique* », décidée par exemple à ne pas transiger sur « *la garantie de l'Etat de droit sur tout le territoire* » que menaceraient, à les entendre, les projets d'établissement et les bassins régionaux de formation. « *Heureusement qu'il nous reste les cours pour oublier tout cela* », constate soudain Denis Choimet, presque surpris d'être toujours passionné par ce qu'il fait.

Dominique Luneau

La FSU entre débats pédagogiques et querelle de succession

L'UNITÉ de façade dans la salle, les intrigues dans les coulisses ? Prévus de longue date, les débats pédagogiques du Forum national sur l'éducation organisé par la Fédération syndicale unifiée (FSU), dimanche 21 mars à Paris, pourraient bien passer au second plan. Il paraît en effet difficilement concevable que les participants à cette rencontre fassent abstraction du trouble causé par la démission de leur secrétaire général, Michel Deschamps, candidat aux élections européennes sur la liste du PCF. Le forum devrait aussi résonner des échos de la manifestation organisée la veille par le SNES et trois autres des dix-neuf syndicats de la FSU (lire ci-dessus), considérée comme un test de la réaction à l'égard de la politique de Claude Allègre et du gouvernement.

Les interrogations de la FSU illustrent le désarroi des professeurs et des personnels sur leur rôle et leur mission : la nature des savoirs et la formation des enseignants, le traitement des jeunes en difficulté, le rôle de l'Etat... Sur l'ensemble de ces questions, la FSU devrait retrouver son unité pour affirmer sa volonté « *d'œuvrer pour la transformation de l'école* ».

A l'heure de son départ, mardi 16 mars, Michel Deschamps avait avoué ses doutes en reconnaissant que, sur ces sujets, « *la FSU avait perdu la main* » et que sa position manquait de « *visibilité* ». Certes, la première fédération des personnels de l'éducation nationale ne devrait éprouver aucune difficulté à refaire son unité sur quelques thèmes principaux : revendiquer la

« *priorité de l'éducation* », ériger en principe la « *justice sociale* », souhaiter le droit à la scolarisation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans pour, *in fine*, demander l'ouverture d'une « *négociation exceptionnelle* » avec le premier ministre en vue d'« *accroître les moyens d'encadrement des jeunes et de formation des personnels* ».

Le consensus

retrouvé sur les revendications générales ne saurait cacher les désaccords stratégiques

Le consensus retrouvé sur ces revendications générales ne saurait cacher les désaccords stratégiques. Au lendemain du forum, un comité fédéral exceptionnel, élargi aux secrétaires départementaux, devrait se prononcer, lundi 22 et mardi 23 mars, sur les modalités de la succession de Michel Deschamps. Dès l'annonce de ce départ, Monique Vuillaud, secrétaire général du SNES, pressentie pour diriger la FSU, s'était cependant prononcée en faveur d'une direction collégiale, laissant ouverte la question du porte-parole. Pour le syndicat de M^{me} Vuillaud, qui réunit son congrès le 29 mars,

il y a peu de chance qu'un secrétaire général soit issu de l'une des trois principales composantes de la FSU (SNES, SNUipp pour le premier degré et Snetaa dans l'enseignement technique et professionnel). « *Personne ne cherche le leadership, a affirmé M^{me} Vuillaud. La FSU peut innover dans ses modes de fonctionnement, comme elle l'a fait lors de sa création en 1993.* »

Renforcé par le « *succès* » de la grève dans les écoles, le SNUipp entend peser plus fortement sur la stratégie de la fédération. Officiellement non candidat à la direction de la FSU, Daniel Le Bret a pourtant cédé sa place de secrétaire général du SNUipp à Nicole Geneix pour se mettre « *à la disposition* » de la future structure fédérale. Quant au Snetaa, il est le seul à présenter la candidature de son principal dirigeant, Bernard Pabot, « *au nom de la pluralité des points de vue, sans que leur confrontation ne conduise à une structuration conflictuelle* ». Depuis le dernier congrès de la FSU, en décembre 1997, ce syndicat pratique la politique de la chaise vide dans les instances fédérales. Une façon de protester contre les tentatives menées, selon ses dirigeants, par le SNES pour syndiquer des enseignants de culture générale dans les établissements professionnels. Le conflit au Snetaa a rebondi récemment avec l'entrée en dissidence d'une tendance qui conteste les méthodes « *non démocratiques* » de la direction.

Michel Delberghe et Sandrine Blanchard

1989-1999 ou les bégaiements de la réforme des lycées du tandem Jospin-Allègre

« *COMMENT* définir ce qui doit être enseigné (...) pour former les femmes et les hommes du XXI^e siècle ? (...) Le bon sens conduit le ministre que je suis à constater que les contenus de nos enseignements sont trop chargés (...), que les horaires des cours magistraux doivent être diminués, pour favoriser le travail et la réflexion personnelle. Apprendre mieux, et ainsi apprendre plus, un contenu allégé mais assimilé, conduit à plus de savoir qu'un contenu alourdi et mal compris ! » Quel ministre de l'éducation nationale lance ainsi sa réforme des programmes ? Claude Allègre en 1998 ? Non : Lionel Jospin en... 1988.

« *Nous protestons contre toutes les solutions qui prétendraient résoudre les problèmes des lycées à coûts constants (...), contre les réductions d'horaires et les redéploiements qui reviendraient à priver les jeunes des enseignants dont ils ont besoin (...)* » Quelle patronne du SNES menace ainsi le locataire de la Rue de Grenelle ? Monique Vuillaud en 1999 ? Non : Monique Vuillaud en... 1989. Une décennie a passé mais le scé-

nario n'a guère évolué, donnant à l'histoire de la réforme des lycées l'aspect d'un interminable bégaiement. Si certains rôles ont été redistribués, les mêmes acteurs sont en scène. Le prudent ministre de l'éducation nationale de 1989 est devenu chef du gouvernement et son bouillant « conseiller spécial » d'alors a pris sa place rue de Grenelle. En face, Monique Vuillaud, l'indémodable secrétaire générale du SNES, veille toujours, inimitable dans l'art de défendre bec et ongles les intérêts corporatifs des professeurs sous couvert de préserver l'avenir des élèves. Dans les cortèges revendicatifs, les « *Jospingre* » vengeurs de 1989 ont cédé la place aux « *On vire à l'aigre* », mais l'annonce du moindre changement continue de précipiter dans la rue les opposants coalisés de tous bords.

Les similitudes apparaissent troublantes, au point d'accréditer une séduisante analyse : Claude Allègre se serait donné aujourd'hui pour mission de parachever l'œuvre de son ami Lionel Jospin. Plus précisé-

ment, il aurait pour obsession de venger l'affront infligé au ministre de l'époque par le SNES. Le syndicat l'aurait alors contraint à renoncer à la réforme qualitative de l'enseignement qui devait constituer la contrepartie du vaste plan de revalorisation des traitements obtenu par M. Jospin, d'où la ténacité de l'actuel ministre dans une épreuve

exigeant une rénovation pédagogique. Ce « *donnant-donnant* », prôné par la FEN de l'époque, avait aussi été rejeté par M. Jospin parce qu'il avait fait l'objet d'un accord entre la FEN et le PS, négocié par les fubiens, camarades de parti alors honnis. « *On ne fera pas évoluer le système éducatif en prenant des décisions autoritaires qui ne se-*

Une décennie a passé, mais le scénario n'a guère évolué : si certains rôles ont été redistribués, les mêmes acteurs sont en scène

de force largement rétrospective.

Logique, l'explication ne résiste pourtant pas complètement à l'épreuve des faits. S'il est exact que le SNES n'a guère manifesté de reconnaissance envers les 12 milliards de francs dégagés par Lionel Jospin en 1989 pour une vaste « *revalo* » des traitements et carrières, le ministre Jospin avait lui-même refusé de faire payer cette promotion en

raient pas comprises des enseignants, déclarait alors Lionel Jospin. *Ils pensent qu'ils ont droit à une revalorisation et ils ne veulent pas payer pour cela. Je comprends cet état d'esprit* ».

Il n'en reste pas moins que, s'étant lui-même privé du levier des salaires, le ministre Jospin avait progressivement dû céder au SNES, laissant ce syndicat majoritaire vi-

der de sa substance son ambitieuse réforme des lycées. Celle-ci visait déjà à adapter l'enseignement du second degré à l'hétérogénéité sociale croissante des élèves, conséquence de la démocratisation de l'accès au lycée. D'où le fait que la volonté de modification et d'allègement des programmes, manifestée à partir de 1988 avec force rapports d'experts et consultations du « *terrain* », s'est finalement perdue dans les sables. Le choix de limiter le nombre de filières et d'options, censé favoriser l'égalité entre élèves, s'est largement heurté aux revendications catégorielles et disciplinaires des enseignants. Quant à l'introduction d'une forme souple d'aide individuelle aux élèves, déjà prévue à l'époque avec la création des « *modules* », elle s'est rigidifiée pour les mêmes raisons, les nouveaux « *modules* » ne devenant rien d'autre que des cours classiques à effectifs réduits. « *Les pressions sur le système, les corporatismes du milieu, les divisions syndicales constituent autant de freins puissants à la rénovation. La seule voie prati-*

cable était celle d'une démarche réformatrice et évolutive », reconnaissait M. Jospin en 1993 dans un entretien au *Monde*.

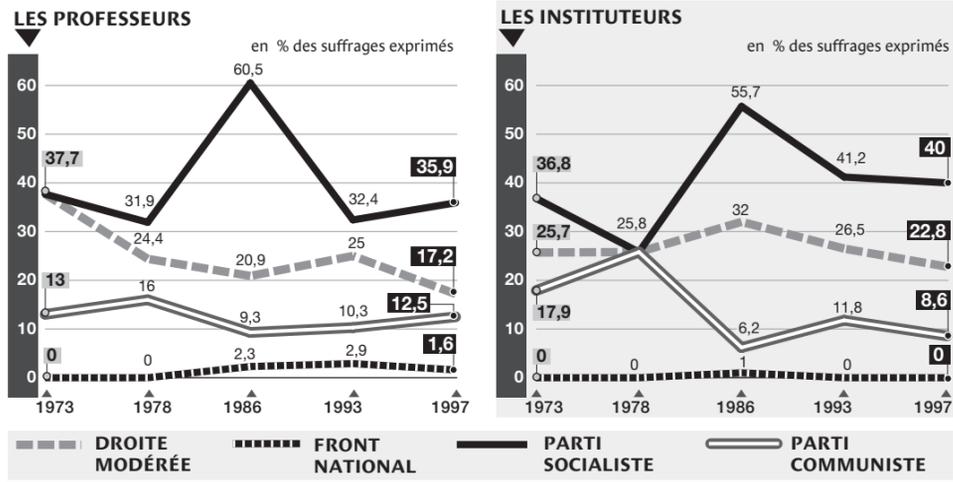
Bien des éléments du paysage éducatif ont changé depuis ces premières années Jospin. Le contexte syndical, alors marqué par l'affrontement PS-PC au sein d'une FEN quasi monopolistique, est méconnaissable. La percée de la FSU, créée en 1993 et dont le SNES est le fleuron, a contribué à redistribuer les cartes, tandis que les débats s'affranchissaient de pesantes arrières-pensées politiques.

Le mur de Berlin syndical est tombé mais la force des corporatismes, les lobbies disciplinaires et l'inertie du système éducatif demeurent. Comme au temps où Lionel Jospin découvrait sur son bureau de ministre un rapport synthétique intitulé « *Comment faire du neuf avec du vieux* ? ». C'était en 1988, en arrivant rue de Grenelle. Le document était signé d'un certain Claude Allègre.

Philippe Bernard

Instituteurs et professeurs votent à gauche entre 60 et 70 %

ÉVOLUTION DU VOTE DES ENSEIGNANTS AU PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



La mobilisation exceptionnelle des enseignants aux législatives de 1986 avait permis de limiter l'échec de la gauche. Mais elle a faibli en 1993.

Un ancrage à gauche plus diversifié

DES HUSSARDS noirs de la III^e République aux gros bataillons de députés-enseignants élus en 1981 ou en 1988, de génération en génération, la relation paraît indéfectible entre les professeurs et la gauche. Cette longue idylle, à la limite du cliché, mérite pourtant d'être nuancée.

Selon les données établies par Luc Rouban, chercheur au Centre d'études de la vie politique (Cevipof), à partir de l'enquête du Cevipof sur les élections législatives de 1997, la « proximité partisane » déclarée par les professeurs et les instituteurs reste très majoritairement à gauche. En effet, 60,3 % des professeurs se situent à gauche, dont 34,6 % proches du Parti socialiste, 7,7 % proches du Parti communiste, 15,4 % proches des Verts et 2,6 % proches de l'extrême gauche ; seuls 14,1 % se disent proches de la droite RPR-UDF tandis que 15,4 % ne se déclarent proche d'aucun parti.

Cet enracinement est encore plus fort chez les instituteurs : en 1997, sept sur dix d'entre eux (69,8 %) se déclarent de gauche, dont 39,5 % proches du PS, 11,6 % des Verts, 7 % du PC, 7 % de l'extrême gauche et 4,7 % de Génération écologie. Aucun enseignant du premier ou du second degré n'affiche la moindre proximité avec le Front national (ce qui ne signifie évidemment pas que certains ne votent pas pour lui). A titre de comparaison, lors du même scrutin législatif, la moitié des fonctionnaires de l'Etat (49,3 %) se déclaraient à gauche – soit 10 à 20 points de moins que les professeurs ou instituteurs –, contre 21,5 % à droite, 4,9 % à l'extrême droite et 12,6 % proches d'aucun parti.

L'attachement des enseignants à la gauche trouve sa traduction dans leur vote au premier tour des élections législatives. Globalement, depuis une vingtaine d'années, l'en-

semble de la gauche et des écologistes recueille plus de 70 % des voix des professeurs (70,2 % en 1978, 74,4 % en 1986, 73,4 % en 1997), à l'exception du scrutin de 1993 où la dépression est très nette (55,9 %). Chez les instituteurs, le vote à gauche et pour les écologistes aux législatives est un peu plus faible, mais beaucoup plus stable (entre 66,9 % en 1978 et 62,9 % en 1997, sans dépression en 1993).

« DE PLUS EN PLUS VERS LES VERTS »

Cependant, à l'intérieur de la famille de gauche élargie aux écologistes, les variations sont très sensibles. Selon Luc Rouban, « les enseignants se tournent de plus en plus vers les écologistes : 4,7 % en 1986, 8,8 % en 1993 et plus de 17 % en 1997. On remarque par ailleurs que le taux d'abstention n'a fait que progresser. L'abstention ainsi que les votes blancs ou nuls comptent pour 8,5 % en 1986, 12,8 % en 1993 puis 18 % en 1997. Enfin, l'extrême gauche semble avoir fait une percée relative aux élections de 1997, avec 3,1 % chez les professeurs et 5,7 % chez les instituteurs ».

A l'inverse, le vote en faveur du Parti communiste s'est effondré au milieu des années 1980. Ce phénomène, ajoute M. Rouban, est « particulièrement visible » chez les instituteurs qui ont voté à 8,6 % communiste en 1997, contre 25,8 % en 1978.

Gérard Courtois

De nombreux clivages statutaires et sociaux partagent les enseignants

La féminisation et le vieillissement sont les deux tendances dominantes

LES 362 000 ENSEIGNANTS qui exercent leur métier dans les collèges et les lycées publics ne forment pas un corps aussi homogène qu'on pourrait le penser. Age, sexe, origine sociale, rémunération, hiérarchie, conception du métier : des clivages et des hiérarchies traversent cette catégorie de fonctionnaires, bien plus que les instituteurs et les professeurs des écoles.

Sur le plan démographique, une forte croissance marque les quinze dernières années, correspondant à la mise en place de l'école de masse : le nombre de professeurs du secondaire a augmenté de 33 % de 1978 à 1994, les certifiés (titulaires du Capes) connaissant une croissance exponentielle. On en compte aujourd'hui un peu plus de 58 %, contre un peu moins de 12 % d'agrégés, 10,8 % de PEGC (professeurs de collège, corps en extinction depuis 1986), 15,5 % de professeurs de lycée professionnel (PLP) et 4 % de non-titulaires.

Le vieillissement et la féminisation des enseignants du secondaire sont les tendances les plus fortes des années passées et à venir. L'âge médian s'est élevé de neuf ans, passant de 34 ans en 1978, à 43 ans en 1994. Les classes d'âge les plus jeunes sont moitié moins nombreuses que celles allant de 40 à 50 ans, phénomène dû à une diminution nette du recrutement, après les embauches massives du milieu des années 70. Le vieillissement, qui touche toutes les catégories, est également lié à un taux de sortie moins fréquent après 45 ans et non à une entrée plus tardive dans la profession. Cette pente se vérifie d'autant plus que le nombre des moins de 35 ans qui quitte la profession est, en revanche, en nette augmentation. Logiquement, les enseignants les plus âgés sont les PEGC, la moitié d'entre eux ayant 50 ans et plus, tandis qu'un tiers des agrégés n'a pas encore 40 ans.

Moins féminisé que le premier degré, l'enseignement secondaire compte cependant plus de femmes (58 %) que d'hommes. Cette féminisation va se poursuivre, la part des femmes parmi les enseignants de moins de trente ans étant en

augmentation. En revanche, le taux de féminisation faiblit au-delà de 55 ans, les femmes partant généralement à la retraite plus tôt que les hommes. D'une façon générale, plus on avance dans le cursus scolaire, moins les femmes sont nombreuses : de 76 % dans le premier degré, elles passent à 52 % dans les lycées. Dans les disciplines littéraires, près de 70 % des enseignants sont des femmes, moins nombreuses toutefois en philosophie (40 %) qu'en langues vivantes (75 %). Elles sont moins de 50 % dans les disciplines scientifiques.

Le niveau de diplômés des jeunes enseignants est plus élevé que celui de leurs aînés et leur origine sociale différente. Plus du quart de la population enseignante âgée de 50 ans et plus, possède au mieux un niveau équivalent au bac, alors que la moitié des professeurs du secondaire âgés de moins de 40 ans est à bac + 4 et davantage. Parmi les moins de 40 ans, un tiers sont fils ou filles d'ouvriers, la moitié sont enfants de cadres moyens et supérieurs.

MOTIVATIONS PROFESSIONNELLES

Les disparités salariales sont fortes parmi les enseignants des collèges et des lycées. Elles sont liées aux différences de grille indiciaire entre les différents corps, mais aussi aux rémunérations annexes (notamment les heures supplémentaires). Les salaires annuels médians des certifiés, PEGC et PLP sont inférieurs de 50 000 à 60 000 francs (7 622 à 9 147 €) à celui des agrégés, qui gagnent en moyenne environ 19 500 francs net (2 972,7 €) par mois. Seuls 3,3 % des enseignants ne touchent aucune rémunération annexe, tandis qu'à l'opposé 0,7 % parviennent, grâce à ces rémunérations, à doubler leur salaire brut. Enfin, la conception du métier, le jugement porté sur les élèves et les pratiques pédagogiques, varient fortement d'une catégorie d'enseignants, et d'établissements, à l'autre. Les trois quarts des agrégés, qui enseignent pour la plupart en lycée, récusent la fonction de « travailleur social » pour l'enseignant.

Pour 76 % d'entre eux, le métier consiste à transmettre des savoirs

et des connaissances, ce qui n'est vrai que pour 50 % des enseignants de zone d'éducation prioritaires (ZEP). 67 % des professeurs de lycée refusent aussi le rôle de travailleur social et 62 % des enseignants de lettres et de philosophie. Ce sont surtout les agrégés et les enseignants du lycée, en particulier dans les grandes agglomérations, qui investissent leur métier à partir de leur intérêt pour la discipline qu'ils enseignent. Les professeurs de collège et de lycée professionnel situent d'emblée leurs motivations professionnelles dans leur rapport à la classe et aux élèves. Ce clivage correspond à une plus ou moins grande indulgence quant au niveau estimé des élèves, les professeurs de lycée de la région parisienne considérant que le nombre des « mauvaises classes » est largement supérieur (43 %) à celui des classes de niveau moyen (29 %) ou bon (28 %).

Les professeurs les plus désenchantés par rapport à leur profession, éprouvant un décalage entre leur passion pour une discipline et l'impossibilité à exercer dans les conditions attendues, se situent le plus souvent dans des établissements urbains, en région parisienne, en particulier dans les ZEP ou dans les disciplines de langue vivante. D'une façon générale, près des deux tiers des enseignants éprouvent un doute quant à leur efficacité pédagogique et professionnelle, disant échouer peu ou prou à faire progresser les élèves, « ne pouvant s'occuper comme il le faudrait des élèves en difficulté, tout en pénalisant ceux dont la progression pourrait être plus rapide ».

Béatrice Gurrey

★ « Enseigner dans les collèges et les lycées », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 61, février 1996, Ministère de l'éducation nationale.

★ « Connaissance des enseignants », numéro spécial 46 d'*Éducation et Formations*, juillet 1996.

★ « Les carrières professionnelles et salariales des enseignants de 1978 à 1994 », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 97, décembre 1997.

Nouveau CR-V : Vivez l'inédit au quotidien.



Une nouvelle motorisation avec un moteur 2.0i 147 chevaux pour encore plus de puissance.
Un nouveau dessin de sièges et une meilleure précision dans les réglages pour encore plus de confort.
Une ligne redessinée pour encore plus d'élégance.
Nouveau CR-V, vivez l'inédit au quotidien !
Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire.

Le concessionnaire le plus proche sur 3615 HONDA (2,23 F/mn).

A partir de

131 800^F

Prix TTC hors option du CR-V 2.0i S au 01.03.99 - AM 99

Modèle présenté CR-V 2.0i ES 156 800 FTTC avec peinture métallisée 2 000 FTTC - Tarif au 01.03.99 - AM 99. Consommations en l/100 kms, boîte manuelle : 11,9 (urbain)/8,4 (extra urbain)/9,7 (mixte).

CR-V

L'innovation au service de l'homme.

M^{me} Aubry veut lancer une concertation sur la réforme de l'assurance-maladie

Alors que la CNAM doit approuver, le 30 mars, le « plan Johanet », qui prévoit 62 milliards de francs d'économies et une amélioration du système de soins, la ministre de la solidarité plaide pour une méthode douce, surtout pour l'hôpital

Réunis en séminaire, jeudi 18 mars, les responsables patronaux, syndicaux et mutualistes qui siègent à la Caisse nationale d'assurance-maladie ont examiné le « plan Johanet », qui prévoit 62 milliards de francs d'économies en année

pleine, dont 32 milliards pour l'hôpital. Si l'ambiance de la séance de travail a été studieuse, ces propositions n'en font pas moins l'objet de vives critiques, notamment de FO. Pour sa part, le PCF estime qu'une « politique de santé qui

veut être de gauche ne peut qu'aller en sens inverse de ce qui est aujourd'hui proposé ». Sachant qu'il lui reviendra de prendre les décisions finales, puisque 90 % des propositions de réforme relèvent de la loi, M^{me} Aubry préconise

une méthode douce, surtout dans le cas du secteur hospitalier. Fidèle à la méthode Jospin qui consiste à déminer les dossiers sensibles avant toute décision, la ministre de la solidarité recommande l'ouverture d'une concertation.

IL Y AVAIT jusqu'à présent les partisans et les adversaires du « plan Juppé ». Il y aura dorénavant les adeptes et les détracteurs du « plan Johanet », autour duquel les débats et les polémiques sur l'avenir du système de santé vont se cristalliser dans les mois à venir. A peine rendues publiques, lundi 15 mars, par le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), Gilles Johanet (*Le Monde* du 16 mars), les vingt-deux mesures-chocs qui constituent son plan stratégique – destiné à déga-ger, à terme, 62 milliards de francs d'économies par an tout en améliorant la qualité du système de soins – a commencé à subir une salve de critiques, notamment du PCF. Le texte, qui a déjà subi quelques modifications sous la pression du gouvernement, commence aussi à susciter des débats approfondis au sein de l'assurance-maladie.

Réunis en séminaire à huis clos dans un hôtel parisien, jeudi 18 mars, les responsables patronaux (Medef, CGPME), syndicaux (CGT, CFTD, FO, CFEC, CFE-CGC) et mutualistes (FNMF) qui siègent à la caisse ont examiné le plan Johanet point par point dans une ambiance décrite par Georges Jollès, vice-président (Medef), comme « *studieuse et technique* ». Critiques, voire hostiles pour certains, les partenaires sociaux ont en tout cas accepté de débattre. Force ouvrière, qui avait un moment envisagé de ne pas se rendre au séminaire de jeudi, a finalement envoyé un de ses représentants. Vigilante sur l'avenir des hôpitaux, la CGT ne s'est pas retranchée dans un refus catégorique.

Au terme de six heures de débats, tous ont décidé de soumettre le document, le 30 mars, à un conseil d'administration extraordinaire. L'adoption de ce projet, prévoyant une plus grande implication des médecins, des hôpitaux et des assurés sociaux dans la régulation du système de santé, ne fait guère de doute : la majorité de gestion de la CNAM (Medef, CFTD, CFEC, CFE-CGC, Mutualité) en a déjà approuvé les grands axes. S'ouvrira alors une phase de concertation avec les professions de santé, les assureurs complémentaires et l'industrie pharmaceutique.

« PAS UN REPLÂTRAGE »

« Je souhaite qu'on y associe l'Etat, les parlementaires et les assurés », précise Jean-Marie Spaeth (CFTD), président de la CNAM. Cette procédure est normale, car il ne s'agit pas d'un replâtrage, mais d'un plan qui rompt avec ceux qui ont été décrétés ces vingt dernières années. C'est la première fois que l'on bâtit un projet de réforme du système de soins dans le cadre d'une assurance-maladie solidaire. Ces discussions doivent déboucher, dans deux mois environ, sur une nouvelle mouture du texte. Une fois voté lors d'un nouveau conseil

Les économies réalisables grâce aux mesures du "plan Johanet"		
Les économies prévues pour l'an 2000	en milliards de francs	Les économies prévues en année pleine *
3,5	Réformer la protection sociale des médecins	3,5
0,5	Réserver certains actes à un nombre limité de médecins	0,5
0,5	Mieux gérer le patrimoine hospitalier	2
0,45	Rationaliser les dialyses et les greffes rénales	1,9
0,91	Rationaliser la chimiothérapie et les transp. sanitaires	0,91
1,7	Rembourser les médicaments sur la base des moins chers	8,5
0,2	Limitier les cures thermales	0,5
2,1	Baïsser les tarifs accordés aux biologistes	2,8
0,95	Baïsser le remboursement des médicaments à faible efficacité thérapeutique	0,95
0,9	Baïsser les tarifs des cliniques et des médecins spécialistes	0,9
0	Baïsser de 1%/an la croissance des soins de ville (certification des médecins, conventionnement sélectif)	14
0	Financer les hôpitaux aux coûts par pathologie	30
Les dépenses prévues pour l'an 2000		Les dépenses prévues en année pleine
3	Dépenses de restructuration	5

= 9 milliards d'économie en l'an 2000

= 62 milliards d'économie par an dès que le "plan" fonctionnera à plein régime*

Source : CNAM / gouvernement

Le "plan Johanet" porte sur les dépenses remboursées par l'ensemble des régimes d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants...). Il suppose cependant un accord du gouvernement, qui n'est pas acquis.

d'administration, il constituera alors le véritable programme de la caisse pour les quatre prochaines années.

A condition que Martine Aubry lui donne son feu vert, aucune mesure du plan ne pouvant s'appliquer sans son blanc-seing. « 90 % des propositions relèvent de mesures législatives et réglementaires », re-

tables. M^{me} Aubry plaide en effet pour une méthode douce concernant l'hôpital, secteur où les poussées de fièvre sont imprévisibles. Elle est donc hostile à toute décision prise à la hussarde, alors que le plan prévoit, à terme, 32 milliards d'économies par an. D'autant que les moyens pour y parvenir restent très flous. « Qu'on arrête

Fédération hospitalière de France (FHF), qui regroupe élus locaux, gestionnaires et médecins, préconise une telle harmonisation, elle n'en a pas moins prévenu, jeudi, que « *les responsables hospitaliers s'opposent aux visées impérialistes de la CNAM* ».

« FROID DAND LE DOS »

Dans un communiqué cosigné par plusieurs syndicats de directeurs et de praticiens hospitaliers, Gérard Larcher, président de la FHF, sénateur RPR et maire de Rambouillet, a qualifié les propositions de réduction des dépenses d'« *irréalistes* » et de « *provocatrices* ».

Pour l'heure, le PS s'est abstenu de tout commentaire, même si son délégué aux professions de santé, Claude Pigement, s'inquiète d'une mesure comme le conventionnement sélectif des médecins par la « Sécu », porte ouverte, selon lui, aux assureurs privés. L'opposition se tait. Seul le PCF a jugé, par la voix de Jackie Hoffmann, membre du bureau national, que le plan Johanet est une « *fuite en avant dans la réduction des dépenses et l'autoritarisme qui caractérisaient le plan Juppé* ». L'ampleur des économies projetées fait froid dans le dos (...). Une politique de santé et de protection sociale qui veut être de gauche ne peut qu'aller en sens inverse de ce qui est aujourd'hui proposé ». Des réactions qui expliquent la prudence de M^{me} Aubry.

J.-M. B. et I. M.

Les généralistes de MG-France critiquent le plan

C'est une surprise : le seul syndicat de médecins généralistes à avoir soutenu le plan Juppé et à avoir signé une convention avec l'assurance-maladie, MG-France, s'oppose aujourd'hui au « plan Johanet ». Son président, Richard Bouton, rejette en effet le conventionnement sélectif des praticiens, qui représente « *un danger que l'on sentait venir de loin* ». « Si c'est une façon pour le directeur de la CNAM d'ouvrir le débat sur l'évolution du système conventionnel, nous ne refusons pas de discuter, mais s'il s'agit d'une position définitive de l'assurance-maladie ce n'est en aucune façon acceptable », estime M. Bouton dans un entretien au *Quotidien du Médecin*, jeudi 18 mars. Il juge également « *impossible* » d'atteindre l'objectif de 62 milliards de francs par an d'économies, à terme, comme le propose le plan. « *Nous ne serons jamais d'accord en tout cas avec une baisse brutale de 15 milliards par an des dépenses d'assurance-maladie* », prévient-il.

connaît M. Jollès. La ministre de la solidarité regrette en particulier que rien ne soit prévu pour mobiliser le réseau des cent vingt-neuf caisses primaires. Fidèle à la méthode Jospin qui consiste à déminer les dossiers sensibles avant toute décision, elle a aussi fortement recommandé l'ouverture d'une concertation, espérant ainsi que les débats permettront d'éliminer ou d'édulcorer les points du plan Johanet qu'elle juge inaccep-

de montrer du doigt un hôpital qui bouge, se reconvertit et avance », a-t-elle immédiatement réagi devant les députés au lendemain de la publication du plan.

La ministre de la solidarité conteste notamment l'harmonisation du financement des établissements publics et privés (tarification à la pathologie pour les deux secteurs). « Il n'est pas pertinent de comparer poste à poste la clinique et l'hôpital », a-t-elle souligné. Si la

TROIS QUESTIONS A...

JEAN DE KERVASDOUÉ

1 Titulaire de la chaire d'économie de la santé au Conservatoire national des arts et métiers, vous publiez *Santé : pour une révolution sans réforme* (Gallimard). Le « plan Johanet » traite-t-il les maux du système de santé ?

En partie, notamment dans le secteur hospitalier, quand il reprend l'idée de faire payer au même prix les mêmes services dans les hôpitaux et les cliniques. Techniquement prête depuis 1985, la tarification à la pathologie peut être mise en œuvre dès 2000 ! Le remboursement des médicaments par classe thérapeutique est aussi une mesure intéressante. Pour ce qui est de la médecine de ville, en revanche, je ne crois pas que ce plan soit suffisant pour sortir du cercle vicieux à l'origine des dérives. Le seul moyen pour un médecin d'accroître son revenu est de jouer sur le nombre d'actes : le prix de la consultation reste le même en secteur 1 qu'elle dure dix ou trente minutes, que le médecin suive ou non une formation continue. L'industrie pharmaceutique, dont les prix sont administrés, est dans la même logique : toute sa stratégie consiste à augmenter le nombre de boîtes vendues. En outre, comme les généralistes sont moins payés que les spécialistes, l'essentiel de la formation médicale va consister à sélectionner les spécialistes. Formés par défaut, les généralistes sont donc de grands prescripteurs, peu ou pas contrôlés. Ces mécanismes entraînent des déficits qui empêchent de revaloriser les honoraires, d'où inflation des actes et des prescriptions...

2 Est-il possible de réaliser 62 milliards d'économies par an ?

Possible, oui. Vraisemblable, c'est moins certain, même si les économies à faire sont de cet ordre-là. Encore faut-il expliquer que 30 milliards d'économies à l'hôpital, c'est 100 000 emplois de moins !

3 Comment expliquez-vous les réticences de M^{me} Aubry sur ce plan ?

Elle ne semble pas souhaiter, dans un avenir proche, faire converger le mode de paiement des cliniques et des hôpitaux. De plus, ses récentes déclarations cantonnent la CNAMTS dans des tâches d'intendance, comme l'informatisation des cabinets. L'Etat, c'est elle. Personne d'autre ne semble légitime pour concevoir et mettre en œuvre la politique de santé. Sa « lettre aux médecins » est instructive : CNAMTS et partenaires sociaux n'y sont cités qu'une fois ! Il n'y aurait donc aucun intermédiaire entre la ministre, d'une part, les médecins et les hôpitaux, d'autre part. C'est une intéressante conception de l'Etat.

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

Dans l'Ariège, Lionel Jospin relance la politique de la montagne

PRÉSIDENT, vendredi 19 mars, à Ax-les-Thermes (Ariège), une réunion du Conseil national de la montagne, Lionel Jospin a installé celui-ci dans sa nouvelle composition et nommé Augustin Bonne-paux, député (PS) de l'Ariège, à la tête de la commission permanente de la montagne, en remplacement de Patrick Ollier, député (RPR) des Hautes-Alpes. Le Conseil national, composé d'élus, de socioprofessionnels et de représentants syndicaux et associatifs, ne s'était pas réuni depuis trois ans.

M. Jospin entend « moderniser » les institutions et les procédures qui concernent les cinq massifs du territoire. Il a demandé que les contrats de plan Etat-régions consacrent impérativement un volet spécifique à la montagne et que les régions concernées travaillent ensemble en mettant en place des schémas inter-régionaux de massifs. Pour le premier ministre, il n'est pas question de « *revenir sur le principe de gratuité des secours* » en haute montagne, ni sur la « *liberté d'y pratiquer des sports* », mais la commission supérieure des sports de montagne doit faire des propositions pour mieux « *responsabiliser* » le public. (Corresp. rég.)

Les rescapés de la Vanoise n'auraient pas commis d'imprudence

SELON les conclusions d'une enquête de police transmise au parquet d'Albertville et au ministère de l'intérieur, les trois randonneurs à ski rescapés de la Vanoise n'ont pas commis de faute grave. Après avoir passé cinq jours dans un igloo, ils avaient été accusés d'avoir eu une attitude irresponsable en tentant ce raid dans des conditions difficiles. Selon les enquêteurs, la météo, consultée au moment du départ, le 14 février, faisait état d'une situation globalement favorable pour les cinq jours à venir. Le rapport de police, que l'Agence France-Presse a pu consulter, indique également que les trois hommes possédaient tout le matériel nécessaire à une randonnée alpine d'altitude pour assurer leur sécurité et leur survie. Enfin, le danger d'avalanche était de 3 (marqué) sur une échelle de 5 au moment de leur départ et non pas de 5 (très fort), comme au moment des secours. Soulignant leur excellente capacité de survie, les enquêteurs concluent à l'absence d'imprudences caractérisées.

DÉPÊCHES

■ **PRISON : un détenu s'est pendu**, jeudi 18 mars, dans sa cellule de la prison Beausoleil à Montauban (Tarn-et-Garonne). Agé de trente-deux ans, il purgeait une courte peine et aurait dû être remis en liberté à la fin de l'année. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances du décès, qui intervient deux mois après un autre suicide de détenu dans la même prison.

■ **CHÊQUES-VACANCES : l'Assemblée nationale a adopté** en première lecture, jeudi 18 mars, le projet de loi sur les chèques-vacances, qui en étend le bénéfice à plus de cinq millions de salariés des PME. Les députés ont décidé que leur utilisation serait limitée aux salariés dont le revenu fiscal est inférieur à 87 680 francs (13 366 €) pour la première part de quotient familial, majorée de 19 990 francs (3 047 €) par demi-part supplémentaire.

■ **CONJONCTURE : la production industrielle a progressé de 1,4 % en janvier** (hors énergie), selon les statistiques publiées vendredi 19 mars par l'Insee, soit une hausse de 3,1 % sur un an.

Lettres à Martine « Tape-dur » et Bernard « Sac-de-riz »

ENTHOUSIASTES ou râlurs, flattés ou déçus, d'une plume parfois acerbe ou franchement lyrique, cinq cents médecins ont répondu à Martine Aubry et Bernard Kouchner. Le 23 février, la ministre de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé avaient adressé une lettre de cinq pages aux 137 000 médecins libéraux pour les convaincre de s'engager dans la maîtrise des dépenses de santé, contournant ainsi les syndicats. « *Nous ne croyons pas à la fatalité selon laquelle les ministres (...) et les médecins ne pourraient parvenir à se comprendre* », écrivaient-ils, en proposant aux praticiens de leur soumettre en retour leurs idées.

Moins d'un mois plus tard, selon un premier bilan réalisé par le ministère, 338 d'entre eux ont répondu par courrier et 162 via Internet. La correspondance la plus nombreuse provient des généralistes, avec 56 % des réponses, les spécialistes ne représentant que 32 %. Parmi ces derniers, les radiologues arrivent en tête (22 %), suivis des ophtalmologues et des psychiatres (10 %), les orthopédistes (1 %) et les gynécologues (3 %) arrivant en queue de peloton. Quarante lettres sont anonymes.

Le contenu de ces missives, d'une lon-

gueur de deux ou trois pages en moyenne, balait tous les genres épistolaires. En verve, un radiologue a rédigé la sienne en alexandrins. « *Ah non, c'est un peu fort, Madame ! / Vous me tapez dessus, vous me faites un blâme / Et puis vous m'écrivez une lettre gentille / Me prenant pour un sot. Cela vous émuoustille.* » La « *Tirade du médecin blessé* » s'enflamme ensuite sur le « *Trou de la Sécu* ».

DES AIGRIS, DES SATISFAITS

Un autre privilège le télégramme de quatre lignes. Vexé que la lettre des ministres commence par un classique « *Madame, Monsieur* », il écrit rageusement : « *Si votre message était de démontrer la disparition d'une certaine forme de médecine, votre courrier fut percutant, exit "Docteur" ! ... Certains se défoulent. Un potache a découpé sa feuille en forme de phallus. Un autre commence par « Lettre à Martine "Tape-dur" et Bernard "Sac-de-riz" ... « Finirez-vous par comprendre un jour ? », se lamente un troisième. « *Le seul intérêt de ce courrier plein de vide, c'est que pour la première fois, vous semblez porter un peu d'attention aux médecins libéraux* », peut-on encore lire.*

Il y a des aigris. Après s'en être pris au « *sinistre M. Juppé* », celui-ci avoue que, depuis 1994, il a décidé « *de ne plus faire aucun effort tant que pèsera sur moi le risque d'une punition collective* ». Cet Alsacien trouve « *indigne qu'une consultation de médecin généraliste soit d'un montant inférieur à celui d'une coupe de cheveux* ! » et précise que, « *même si certains friment encore avec de grosses voitures en leasing, les médecins appartiennent à la classe moyenne* ». Un autre, tout en faisant la liste des « *menaces de reversement, augmentations de mes cotisations retraite, de mon assurance personnelle* », et « *de la perspective des 35 heures* », signale qu'il a viré sa secrétaire pour la remplacer par un répondant...

Il y a des déçus. Comme ce généraliste d'Angers qui se déclare prêt à « *dévisser* [sa] plaque » en priant instamment les ministres de lui donner les « *moyens de se reconvertir* », de préférence dans la médecine scolaire ou du travail. Mais il y a aussi des satisfaits, des « *honorés* », des « *agréablement surpris* » par la démarche des ministres.

Des médecins qui ont même senti « *un vent printanier* » s'engouffrer dans leur boîte aux lettres ou qui « *n'ont pas pour habitude*

de refuser une main tendue ». Et tous ceux, nombreux, qui ont listé, consciencieusement, leurs propositions. Jusqu'à rédiger, par exemple, un projet de « *label qualité* » pour les professionnels de la santé. « *Je vous propose de fixer le prix du médicament sur celui du générique* », écrit un praticien de Saint Germain-en-Laye.

« *Un : remboursez les médicaments sur la base du générique le moins cher. Deux : incitez les médecins à faire moins d'arrêts de travail...* », suggère un confrère. « *Supprimez la visite à domicile comme dans les autres pays d'Europe* », avance un généraliste, qui « *souhaiterait être salarié* [plutôt] que rémunéré à l'acte ». « *Fixer un coût global par pathologie* », énumère, entre autres, un jeune chirurgien. « *Osez responsabiliser les patients* », clame un rhumatologue, « *éduquez-les !* », renchérit un autre.

Tous devraient recevoir dans les prochains jours un accusé de réception avec la promesse d'un nouvel envoi contenant la synthèse de leurs idées. L'une d'entre elles suggérerait une étape supplémentaire : « *Venez nous rencontrer*. »

Isabelle Mandraud



PATRICK MESSINA/METIS

VULCANO - puis-que tel est son surnom au PS - serait-il en sommeil, avant une nouvelle éruption ? On ne l'entend plus vitupérer les absences des enseignants, dénoncer le corporatisme des profs des classes préparatoires, s'insurger contre l'immobilisme du « Mammouth », ce monstre qu'est l'administration de l'éducation nationale. Le registre a changé. Mais Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, reste à la une des quotidiens et des magazines, cible de toutes les attaques et de toutes les interrogations.

Le message a été reçu. « Il a appris son métier de ministre », affirme sa conseillère politique, Marie-France Lavarini, qui veille au grain et mesure « le poids des mots ». Trop tard, sans doute. Le mal est fait et les blessures restent béantes pour les enseignants que lui, ministre de gauche, était supposé « cajoler ». Tous ses prédécesseurs à ce poste ont été brocardés par des milliers de manifestants. Mais pas à ce degré d'incompréhension, de ressentiment et de haine non dissimulée.

Tous les efforts déployés pour démentir les rumeurs, répondre aux attaques, multiplier les promesses, en appeler à la bonne foi, jusqu'à reconnaître ses erreurs, sont restés sans effet. Samedi 20 mars, à l'appel des signataires d'une déclaration unitaire réunissant les bataillons du SNES, l'extrême gauche et la droite extrême de la corporation, des milliers d'enseignants devaient entonner un même refrain pour dénoncer son « despotisme haineux et calomniateur ». Rien de moins.

Face à ce déferlement, la Rue de Grenelle affecte de laisser passer l'orage en misant sur l'embellie. Ni déclaration de guerre contre les « révolutionnaires du statu quo », comme il les a qualifiés (*Le Monde* daté 21-22 février), et encore moins de triomphalisme après le « revers » subi par les opposants à la réforme des lycées devant le conseil supérieur de l'éducation. Son cabinet travaille dans le plus grand secret à une hypothétique sortie de crise. Notamment sur la mesure qui, après l'absentéisme, a achevé de le rendre impopulaire : la baisse de rémunération des heures supplémentaires. « Non seulement, les enseignants se sont sentis méprisés par des formules à l'emporte-pièce, mais en plus ils estiment avoir été spoliés », reconnaît-on dans son entourage. Il en faudra beaucoup plus pour combler le fossé de malentendus.

Pourquoi tant de crises ? Les zélés de Claude Allègre assurent que tout réformateur en provoque, dans un milieu éducatif peu porté au changement. Les détracteurs du ministre n'y voient, eux, que la preuve de sa maladresse insigne. En fait, Claude Allègre, après avoir trouvé des traçeurs isotopiques permettant de reconstituer l'évolution du manteau terrestre, a inventé, rue de Grenelle, une nouvelle méthode politico-scientifique : le gouvernement par l'idée.

PAS d'antécédents connus. Rien de comparable, de répertorié, d'analysé. Un ministre de la République, et de quel poids, qui pense à voix haute, émettant des idées à jet continu : du jamais entendu. Qui appelle ses collaborateurs la nuit ou dès potron-jacquet, les jours fériés, quand une de ses fulgurances le traverse. Fonctionnerait-il comme Henri Poincaré affinant des notions mathématiques complexes en grimpaant sur le marche-pied d'un omnibus ? Ou comme Claude Bernard, assurant qu'il faut donner « libre carrière » à son imagination ?

Philippe Meirieu, organisateur du colloque sur les lycées en avril 1998, en tient, quant à lui, pour Karl Popper. Selon lui, Claude Allègre offrirait une parfaite illustration des théories du philosophe

sur la logique de la découverte scientifique : « C'est une forme de darwinisme intellectuel, on essaie toutes les hypothèses, on les réfute et il ne reste que la bonne. » Pour le directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique, le ministre de l'éducation nationale est tout le contraire d'un idéologue. « Les bonnes idées, on les éprouve, on les fait marcher, alors que les idéologues sont persuadés d'avoir raison a priori. »

Quoi qu'il en soit, l'administration est souvent comme prise de vertige devant le nombre d'idées géniales, farfelues, ou tenant du café du commerce, qu'il lui a déjà fallu enterrer. « Il y a trop de femmes dans l'éducation nationale, l'autorité se perd, il faudrait mettre plus d'hommes », déclarait-il, il y a peu, à des recteurs médusés. Au purgatoire des idées, qui parle encore de créer un rectorat symbolique en Seine-Saint-Denis, en joignant ce département pauvre au plus riche d'entre eux, les Hauts-de-Seine ? Qui se souvient qu'une grande réforme du statut des surveillants devait voir le jour ? Où est passée la restauration du bac en deux parties comme celle des classes technologiques dans les lycées de prestige ? « Le drame, c'est qu'il ne fait pas la différence entre son fonctionnement personnel et son fonctionnement politique », déplore un de ses familiers. « Sa réussite, c'est son imagination », plaide un autre. Cette méthode,

Claude Allègre ou l'imagination confuse

Tous ses prédécesseurs à l'éducation nationale ont été brocardés par des milliers de manifestants. Mais aucun n'a connu ce degré d'incompréhension, de ressentiment et de haine non dissimulée. Face à ceux qui jugent sa politique illisible, Claude Allègre se pose en rempart d'une école en danger

pour féconde qu'elle puisse être parfois, s'est mal accommodée du métier de ministre « qu'il lui a fallu apprendre de bout en bout », selon plusieurs syndicalistes. « Au début, non seulement il ne se censurait pas d'un iota, mais il n'avait cure de ménager un peu l'Assemblée, le parti dominant, les partis alliés, l'administration ou les syndicats », fait valoir l'un de ses représentants. Ainsi, les députés socialistes n'ont guère apprécié que Claude Allègre réserve à d'autres qu'eux l'annonce de l'embauche de 40 000 emplois-jeunes à l'éducation nationale, dont ils devraient, en bons godillots, voter le financement. « Il a tout de même fini par prendre la juste mesure de sa fonction et par rendre des comptes à la représentation nationale », estime Hervé Baro, secrétaire général du SE-FEN. Pour un autre syndicaliste, il a « rapidement versé dans les manœuvres politiciennes, cherchant toujours à passer par d'autres que par les syndicats de l'éducation : députés, sénateurs, patronat, grandes centrales syndicales ».

« Son mérite est d'avoir popularisé l'idée d'une réflexion générale sur le système éducatif, d'y associer la nation, en la sortant de la technicité des syndicats, des recteurs, des inspecteurs », lui reconnaît Claude Goasguen, député (DL), ancien directeur et inspecteur général de l'éducation nationale. En clair, il a

rompu le lien historique et privilégié entre le ministre et les syndicats qui revendiquent la représentation du système. Un rêve caressé par la droite mais jamais réalisé. Pour cela, au moins, Claude Allègre a reçu, pour sa politique et son style, l'onction politique de l'opposition. Jusqu'à l'approbation explicite du chef de l'Etat qui, pendant deux ans, avait désespéré de l'immobilisme de François Bay-

d'obstacles, plus son action était justifiée. »

Plus grave, pour ce bon connaisseur de la sphère éducative, Claude Allègre commet de grosses erreurs d'appréciation : « Il a attribué les difficultés de croissance de l'école à ses dysfonctionnements (le mauvais système des remplacements ou la gestion centralisée des mutations d'enseignants). Certes, ces problèmes existent, mais ce n'est

L'administration est souvent comme prise de vertige devant le nombre d'idées géniales, farfelues, ou tenant du café du commerce qu'il lui a déjà fallu enterrer : « Il y a trop de femmes dans l'éducation nationale, l'autorité se perd, il faudrait mettre plus d'hommes »

rou. Ce soutien présidentiel n'étonne guère un homme ayant fréquenté de près le ministre de l'éducation : « On n'a pas fait assez le parallèle entre Alain Juppé et Claude Allègre. Quand l'un dit "je suis droit dans mes bottes", l'autre affirme "je ne me coucherai pas". Avec l'arrogance du surdiplômé, chacun a pensé que, plus il y avait

pas son activisme gestionnaire, sans parler de ses agressions verbales, qui peuvent les résoudre. Résultat : Il s'est mis à dos toute la profession et passe à côté des enjeux culturels et sociaux de l'école. » Selon ce même spécialiste, ce n'est pas avec deux heures d'aide individualisée aux élèves que l'on apporte une réponse à l'absence de mixité

sociale dans l'école. Enfin, assurent en chœur nombre de ses interlocuteurs, « il n'écoute personne ». Dans son cabinet, il ne s'appuie que sur deux ou trois conseillers ; dans les réunions, la discussion tourne souvent au monologue. « Il reste un patron de laboratoire. C'est lui qui sait et on est là pour le servir », note un observateur. Claude Allègre se retranche d'ailleurs tous les vendredis après-midi dans sa tour universitaire de Jussieu, où il est réputé indérageable. « Où sont les qualités que devrait avoir un homme politique moderne : l'humilité, l'écoute, la capacité à gérer des conflits ? Ça passe ou ça casse, il fonce », analyse un syndicaliste.

A force de multiplier les effets d'annonce au point de rendre sa politique « illisible, voire incompréhensible », Claude Allègre a réussi à fédérer tous les mécontents. Parmi les critiques qui expliquent le désaveu actuel, un de ses proches n'en retient qu'une, essentielle à ses yeux : « Il a voulu traiter des problèmes éducatifs et de la situation sociale des élèves tout en voulant mettre de l'ordre dans l'administration, sous la contrainte gouvernementale du gel de l'emploi public. Ces deux objectifs sont contradictoires. »

Pour la première fois dans l'éducation nationale, un ministre n'entend pas résoudre les difficultés

du système par un « toujours plus de moyens » qui satisfait les syndicats et apaise l'opinion. Là est l'essentiel de sa querelle avec le SNES et sa secrétaire générale, Monique Vuillaud. Pour la plupart des observateurs, Claude Allègre, avec son tempérament fougueux, a été chargé de solder les comptes de la période Jospin après que ce dernier, alors ministre de l'éducation, eut injecté des milliards dans la « revalo » sans obtenir, en contrepartie, des garanties sur une ré- forme plus qualitative des méthodes d'enseignement.

LE contexte a changé, mais cet objectif-là reste fondamental. Certes, grâce à des relations « amicales et politiques » soigneusement entretenues, Claude Allègre bénéficie d'un soutien sans réserves du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn. Ce contact direct, par-delà les cabinets et les « technos » des directions, facilite les arrangements. Confronté à deux crises majeures - les grèves en Seine-Saint-Denis au printemps 1998 puis, à l'automne, le mouvement lycéen - il ne s'en est pas sorti autrement qu'en dégageant des postes et des crédits. Le conflit avec les enseignants du second degré sur les heures supplémentaires et dans les écoles sur la carte scolaire finira-t-il par un nouvel alourdissement du budget ? C'est vraisemblable. Mais cette fois, assure-t-on rue de Grenelle, la tendance est inversée. S'il y a des moyens supplémentaires, ce sera bel et bien pour accompagner la réforme.

Cette conviction justifie-t-elle la sérénité apparente qu'affiche Claude Allègre ? Que pense-t-il de la mobilisation des « anti » qui se liguent contre lui ? « Rien », a-t-il répondu jeudi 18 mars, sur l'antenne de NRJ où il dialoguait en direct avec des lycéens. Est-il affecté par les insultes et les slogans qui invitent à « virer le bouffon » ?

Oui, sûrement, indiquent ses proches, mais peut-être plus encore par les accusations de « libéralisme » qui lui sont lancées. Alors que, disent les mêmes, « c'est un véritable homme de gauche » qui se pose en rempart d'une école en danger, menacée par l'accroissement des inégalités sociales et une privatisation rampante. A en croire les amis de Claude Allègre, ce dernier serait encore plus chagriné à l'idée que ses convictions républicaines puissent nuire au PS et « plomber » l'action de Lionel Jospin, son ami de quarante ans. Apparemment, pourtant, le terrain semble balisé : le gouvernement, y compris les ministres communistes, approuvent ses réformes ; et le PS fait bloc.

Encouragé dans sa certitude que « sa politique est la bonne », Claude Allègre persiste à croire que l'opinion, en premier chef, mais aussi les enseignants, sauront « juger sur pièces », dès la rentrée, du bien-fondé des principaux changements engagés : les emplois-jeunes, la déconcentration du mouvement des personnels, la charte pour l'école primaire et l'esquisse de la réforme des lycées.

Durant cette période charnière, la marge de manœuvre du ministre de l'éducation reste étroite. Claude Goasguen estime qu'il est trop discrédité aux yeux des enseignants pour réussir, mais il ne souhaite pas pour autant son départ. « Il ne serait pas bon que l'idée de réforme tombe avec Allègre, car elle reste à faire progresser », précise-t-il. Cette crainte renforce la conviction du Parti socialiste : « N'offrons pas aux conservateurs une victoire qui laisserait croire que toute réforme de l'école est impossible, affirme Jean-Pierre Sueur, délégué du PS à l'éducation. Ce serait dramatique pour la défense du service public et ouvrirait la porte à toutes les dérives libérales. »

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

LUXE Bernard Arnault contre-attaque : en réponse à l'alliance surprise annoncée vendredi 19 mars entre Pinault-Printemps-Redoute (PPR) et Gucci, le patron de LVMH

(actionnaire de Gucci à 34,4 %) menace de « lancer une offre publique d'achat sur 100 % du capital [de Gucci] ». ● LE MONTANT total de l'opération serait au bas mot de

30 milliards de francs (4,6 milliards d'euros) et probablement beaucoup plus si, comme il est probable, le groupe Pinault surenchérisait. ● DOMENICO DE SOLE et Tom Ford, le

tandem dirigeant de Gucci, ont consenti à PPR tout ce qu'ils avaient refusé à LVMH pour le contrôle du groupe. ● LVMH dénonce « l'absence de cohérence » du projet concurrent. Il

estime aussi que le rachat de Saint Laurent – qu'il convoitait – s'est fait à un prix exagéré. ● LA JUSTICE devait se prononcer lundi 22 mars sur le différend Gucci-LVMH.

LVMH prêt à payer 30 milliards de francs pour récupérer Gucci

Bernard Arnault conteste le projet d'alliance entre François Pinault et la société italienne, dont il est actionnaire. Il saisit la justice et menace de lancer une OPA. L'affrontement est inévitable entre les deux hommes d'affaires

COMME on pouvait s'y attendre, Bernard Arnault contre-attaque. Le patron de LVMH, en réponse à l'alliance surprise annoncée vendredi 19 mars au matin entre Pinault-Printemps-Redoute (PPR) et Gucci (*Le Monde* du 20 mars), a décidé de sortir l'artillerie lourde. Dans un communiqué paru vendredi après-midi, LVMH se dit prêt à « lancer une offre publique d'achat sur 100 % du capital [de Gucci] ».

Une offre cependant « subordonnée à la condition que l'augmentation de capital accordée au groupe Pinault ne soit pas opérée ou qu'elle soit déclarée caduque et que le projet de vente par le groupe Artémis à Gucci de Sanofi Beauté ne soit pas mis en œuvre ». L'accord entre PPR et Gucci prévoit en effet qu'Artémis rétrocéderait à Gucci Sanofi Beauté et ses marques Yves Saint Laurent, Oscar de la Renta, Roger et Gallet, les parfums Van Cleef&Arpels, Krizia, Fendi, acquis, pour 6 milliards de francs, vendredi 19 mars par la holding personnelle de M. Pinault.

En clair, M. Arnault veut bien se résoudre à l'OPA sur Gucci qu'il rechignait jusqu'ici à lancer, mais pas à n'importe quel prix. Selon les évaluations faites par la place boursière, le prix que pourrait proposer LVMH serait de 85 à 95 dollars l'action (le dernier cours, vendredi, après l'annonce du projet d'OPA, était de 81 dollars à New York). Le montant total de l'opération serait donc au bas mot de 30 milliards de francs (4,6 milliards d'euros) et probablement beaucoup plus si,

comme il est probable, le groupe Pinault surenchérisait.

Pour l'heure, il ne s'agit que d'une menace affichée par M. Arnault. LVMH a saisi la justice néerlandaise (Gucci est une société de droit néerlandais) pour faire annuler la « nouvelle manœuvre de M. De Sole [le président de Gucci] », qui risque de diluer encore plus la participation initiale de 34,4 % constituée par LVMH depuis le début de l'année. La cour d'appel d'Amsterdam, saisie en février, a avancé à lundi 22 mars l'audience prévue pour le 22 avril pour juger sur le fond le différend qui oppose Gucci et LVMH. « L'esprit du premier jugement, qui a suspendu les droits de vote des deux parties, était qu'aucune manipulation sur le capital ne pouvait avoir lieu jusqu'au jugement sur le fond. M. De Sole a violé cet esprit », estiment les avocats de LVMH.

M. Arnault enrage d'autant plus que Domenico De Sole et Tom Ford, le tandem dirigeant de Gucci, ont consenti à PPR tout ce qu'ils avaient refusé à LVMH, et même au-delà. Outre l'augmentation de capital réservée de 40 %, à 75 dollars l'action, le groupe présidé par Serge Weinberg pourra avoir quatre administrateurs sur neuf au conseil de surveillance – LVMH s'était vu refuser la nomination d'un seul représentant –, et sera le maître du jeu, avec trois membres sur cinq au tout nouveau « comité stratégique et financier » de Gucci, créé pour l'occasion. Un schéma identique à celui imposé par Fran-

çois Pinault chez Bouygues, lors de son entrée dans le groupe de BTP en décembre 1998. Enfin, ultime camouflet pour M. Arnault, MM. De Sole et Ford ont renoncé aux clauses d'indemnités de départ, inscrites dans leur contrat en cas de changement de contrôle du capital.

« AUCUNE COHÉRENCE »

L'équipe de LVMH s'emploie à démolir le projet concurrent : « Il n'y a aucune cohérence entre le groupe de distribution PPR et l'univers du luxe, alors que nous offrons, nous, de vraies synergies industrielles ». Quant à Sanofi Beauté, que LVMH avait regardé l'an dernier, ce serait « une affaire pourrie ». L'entourage de M. Arnault rappelle qu'il avait refusé de payer les 6 milliards de francs demandés par Sanofi : « Ça vaut tout au plus 4 milliards ». Serge Weinberg souligne, pour sa part, les atouts du système de management décentra-

lisé mis en place chez PPR, qui consiste « à gérer des hommes responsables de leur activité ». Le tandem De Sole/Ford a déjà prouvé sa valeur dans le redressement de Gucci, M. Weinberg fait le pari qu'ils sauront faire aussi bien avec Saint Laurent.

M. Arnault se pose désormais en ultime rempart de l'intérêt des actionnaires de Gucci. Ceux-ci risquent de subir une deuxième dilution de leur participation en un mois, après la création de l'ESOP, ce plan d'actionnariat salarié monté en catastrophe par Gucci le 18 février pour barrer la route au prédateur français. A New York, où Gucci est coté en même temps qu'à Amsterdam, « les fonds de pension commencent à s'interroger », affirme-t-on dans le camp de LVMH. Templeton, l'un des principaux actionnaires américains de Gucci, serait particulièrement attentif au déroulement des opé-

rations entre les deux groupes français.

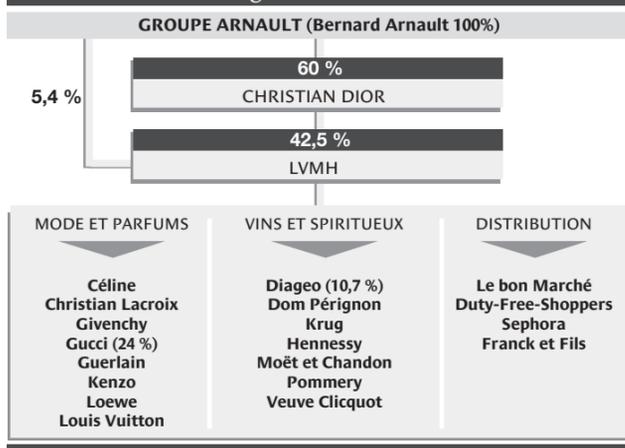
Le PDG de LVMH défend même l'intérêt des... actionnaires de PPR (autres qu'Artémis, qui ne détient que 42 % du capital), s'interrogeant sur les possibilités de « création de valeur » d'un tel rapprochement, et sur la solidité financière de l'empire Pinault. Celui-ci est, de fait, lourdement endetté à tous les étages : 20 milliards de francs pour PPR, 20 milliards également pour Artémis, selon sa directrice générale Patricia Barbizet (la holding, non cotée, n'est pas tenue à la transparence), et, selon l'entourage de M. Arnault, encore 20 milliards pour la Financière Pinault. « 60 milliards de dettes, avant l'opération Gucci-Saint Laurent, cela fait beaucoup », dit-on dans le camp de LVMH. Les détracteurs de M. Arnault sourient de le voir se poser en défenseur des minoritaires : « Il n'a jamais eu tant

d'égards pour ceux de LVMH... », note un analyste boursier.

Rien n'est encore formellement bouclé entre PPR et Gucci. LVMH doit donc attaquer vite pour empêcher les choses de se faire. Mais on voit mal le groupe de François Pinault lâcher prise. Même en cas d'annulation des dernières augmentations de capital par la justice néerlandaise, un affrontement « à la loyale » entre LVMH et PPR sur le marché boursier risque de tourner à l'avantage du second, qui a le soutien unanime du conseil de surveillance et du management de Gucci. M. Arnault, comme il fut contraint de le faire chez Diageo, n'aurait alors plus qu'à attendre le meilleur moment pour sortir de Gucci avec un maximum de plus-value. Une maigre consolation pour celui qui se voyait déjà en « vice-roi d'Italie ».

Pascal Galinier

La galaxie Arnault



PROFIL

TOM FORD, L'INCONTOURNABLE

« C'est l'homme-clé de l'affaire », dit un proche du dossier. Tom Ford est bien plus que le simple « directeur de la création » de Gucci, son titre officiel au sein de l'entreprise. Aux côtés, depuis 1994, de Domenico De Sole, président de Gucci, il est responsable de l'image de la marque de A à Z. Tel le metteur en scène qu'il rêve de devenir un jour à Hollywood, il détient le *final cut* sur les vêtements comme sur l'aménagement des boutiques, les campagnes de publicité ou la composition des parfums. A trente-sept ans, Tom Ford est considéré par les spécialistes comme le principal « actif » de Gucci. Il le sait et il en joue.

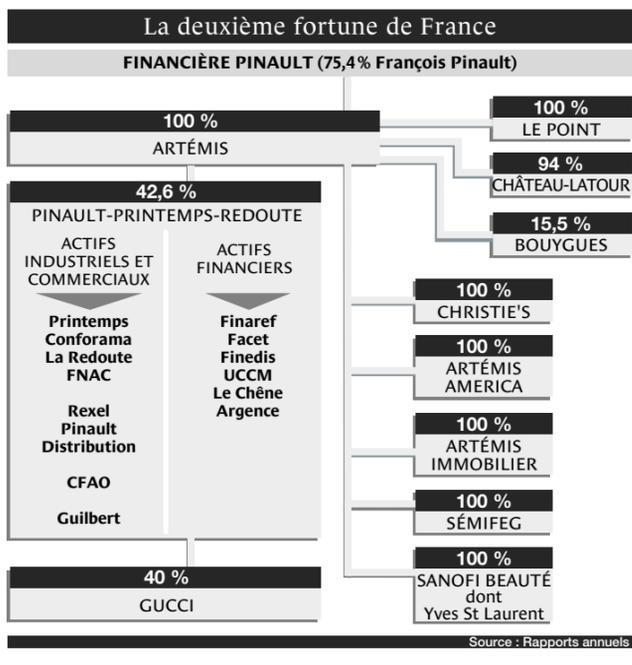
Cet enfant de l'Amérique profonde – il est né à Austin, au Texas, et a grandi à Santa Fe, au Nouveau-Mexique – n'a jamais caché son ambition. « Je ne me suis jamais senti plus doué ou plus talentueux que mes pairs. Je me sentais juste plus ambitieux. Je voulais toujours être meilleur », confiait-il récemment à *Vogue*, le grand magazine de mode américain. A l'adolescence, il prend l'avion pour New York. Il rêve de faire du cinéma, mais s'inscrit à tout hasard à la Parson's School, fameuse école de design. Il terminera son cursus à Paris. Il rejoint Gucci en 1990 pour lancer le prêt-à-porter féminin. Domenico De Sole le remarque et le nomme directeur de la création en

1994. Aussi ambitieux l'un que l'autre, mais complémentaires, les deux hommes vont taire leur rivalité pour faire ensemble de Gucci, moribonde et ringarde à la fin des années 80, « la » marque à la mode, d'Hollywood à Wall Street. Tom Ford est devenu l'habilleur et l'ami des stars, de Tom Hanks à Madonna.

Aux antipodes des créateurs délinquants comme les affectionne Bernard Arnault, les Galliano (Dior) et McQueen (Givenchy), Tom Ford revendique une mode « sexy », mais « pour des femmes qui ne ressemblent pas toutes à Kate Moss », dit-il. S'il n'a jamais manifesté d'hostilité envers le patron de LVMH, il ne cache pas sa préférence pour le projet Pinault. « Nous rêvions dès 1993, avec Domenico, de faire de Gucci un groupe mondial de luxe, affirme-t-il. L'opportunité que nous offre le groupe Pinault d'accélérer les choses est la concrétisation de ce rêve. » Le « joker » sorti au dernier moment par François Pinault, le rachat d'Yves Saint Laurent, a balayé les dernières hésitations de Tom Ford.

Le styliste a reporté à plus tard son rêve hollywoodien. Mais il n'y renonce pas. Pour peu que l'action Gucci s'envole, la tentation de tout lâcher, de réaliser ses stock-options – évaluées à près de 500 millions de francs – et de filer vers Sunset Boulevard sera à nouveau très forte. C'est le plus grand risque pour le vainqueur de la bataille, quel qu'il soit.

P. Ga.



Sanofi-Synthélabo recentré sur la pharmacie

Dès l'annonce de leur fusion, le 3 décembre, les responsables de Sanofi et de Synthélabo l'avaient annoncé : le pôle beauté de Sanofi était à vendre. L'activité ne leur semblait pas s'inscrire dans la stratégie du nouveau groupe pharmaceutique. De plus, les résultats de Sanofi Beauté n'ont jamais été à la hauteur des espérances. Ce qui n'a guère incité L'Oréal, maison mère de Synthélabo et deuxième actionnaire de l'ensemble aux côtés d'Elf, à se porter acquéreur.

Le nouveau groupe pharmaceutique, qui s'est spécialisé dans quatre domaines - le cardio-vasculaire, le système nerveux central, l'oncologie et la médecine interne -, peut désormais concentrer ses efforts sur son développement, particulièrement sur le continent nord-américain. Jean-François Dehecq et Hervé Guérin, respectivement président et vice-président de Sanofi-Synthélabo, ont annoncé, dès leur fusion, disposer d'une dizaine de milliards de francs pour faire des acquisitions.

« It's a dream » ou la journée des milliards

IL EST 7 H 30, ce vendredi 19 mars. Anne Méaux, la patronne du cabinet de communication Image Sept, est convoquée par François Pinault, l'un de ses plus

RÉCIT

Guerre de luxe entre les deux patrons les plus riches de France

gros et plus anciens clients. Il l'informe que son groupe de distribution, Pinault-Printemps-Redoute (PPR), et sa holding personnelle Artémis vont chacun annoncer dans la matinée une acquisition dans le domaine du luxe : Gucci et Yves Saint Laurent. Montant total de l'investissement : plus de 23 milliards de francs (3,5 milliards d'euros). Bernard Arnault, le patron de LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy), un autre gros client d'Image Sept, qui convoitait depuis plusieurs mois ces deux griffes, et qui est lui-même actionnaire à 34,4 % de Gucci, n'a pas été prévenu. C'est Anne Méaux qui devra s'en charger. Accessoirement, elle devra choisir son camp entre les deux *tycoons*, dont elle peut revendiquer sa part du succès médiatique.

Bernard Arnault estonné. Il s'appretait à passer un week-end tranquille à Disneyland Paris, à Marne-la-Vallée, d'abord avec les 450 cadres supérieurs du groupe LVMH, réunis là vendredi pour

leur convention annuelle, ensuite avec ses enfants, qui devaient le rejoindre dans la soirée. Le PDG du groupe de luxe ne s'attendait pas à un tel retournement de la part de Gucci. La veille, lors de la présentation aux analystes et aux journalistes des résultats de LVMH, il était apparu serein à propos du différend qui l'oppose en justice à Gucci. Des délégations des deux groupes devaient se retrouver à Amsterdam, vendredi matin, pour essayer de trouver un terrain d'entente, à la demande de la cour d'appel d'Amsterdam, qui avait renvoyé dos à dos les deux adversaires. « On devrait se mettre d'accord sans trop de difficultés », déclarait alors M. Arnault, qui se disait prêt à renouer le dialogue avec Gucci « dans un esprit ouvert ». Le patron du groupe français avait délégué son bras droit et juriste, Pierre Godé, pour mener la négociation. Celui-ci, déjà à Amsterdam, est rappelé à Paris d'un coup de téléphone portable.

M. Arnault réunit ses barons, M. Godé, Yves Carcelle (patron de Vuitton) et Patrick Choël (directeur de la branche parfums et cosmétiques), pour analyser la situation nouvelle créée par l'intrusion de PPR dans le luxe, et préparer une contre-attaque. Il fulmine contre ce François Pinault qu'il connaît à peine, issu comme lui du boom des années 80. Il est le seul à pouvoir lui disputer le titre de « deuxième fortune de France ». « M. Pinault est peut-être l'homme le plus riche de France, mais c'est aussi le plus

endetté... », observe un proche de M. Arnault.

Le camp Pinault organise à la hâte une conférence de presse à 11 h 30, à deux pas des Champs-Élysées. « C'est une diversification à laquelle nous songions de longue date, François Pinault et moi-même », affirme Serge Weinberg, président du directoire de PPR. Sans vraiment convaincre. Tout sourire, à ses côtés, Domenico De Sole et Tom Ford, le président et le styliste de Gucci, ne trouvent pas de mots assez forts pour traduire leur ravissement devant le bon tour joué à Bernard Arnault. « It's a dream », ne cesse de répéter Tom Ford à propos de l'alliance qui vient d'être conclue avec PPR, et surtout à la perspective de récupérer Yves Saint Laurent.

« VOUS ÊTES LÀ PAR HASARD ? »

Au premier rang de la salle, François Pinault est là - événement rare pour le discret et ombrageux homme d'affaires breton -, en compagnie de Patricia Barbizet, directrice générale d'Artémis. M. Pinault refuse de répondre aux questions. « Vous êtes là par hasard ? », ironisera un journaliste italien un peu agacé. Mais, un peu plus tard, le propriétaire du Printemps, de la Fnac et de La Redoute, premier actionnaire de Bouygues et, bientôt de Gucci, ne pourra échapper aux micros et aux caméras des télévisions et des radios venues en nombre. Tom Ford, plus glamour que jamais en sobre blazer noir sur une chemise

blanche ouverte, est cerné par les chroniqueuses de mode américaines qui ne se sont déplacées que pour lui, tandis que Domenico De Sole est entouré d'un essaim bourdonnant de correspondants de la presse italienne.

François Pinault affirme n'avoir pas hésité une minute lorsque Morgan Stanley est venu lui proposer de jouer les chevaliers blancs pour Gucci. Le rachat de Sanofi Beauté (qui contrôle notamment Saint Laurent) a été négocié, lui, dans la nuit de jeudi à vendredi. L'homme d'affaires improvise un discours sur le développement mondial d'un pôle de luxe concurrent de LVMH, autour de l'axe Gucci-Saint Laurent. « C'est comme dans l'art de la guerre : il vaut mieux arriver là où on ne vous attend pas », dit-il froidement lorsqu'on l'interroge sur son arrivée dans un nouveau secteur, trois mois après son débarquement fracassant chez Bouygues.

A 16 h 22, la réplique de LVMH tombe, prévisible : ce sera une OPA à 100 % sur Gucci. Domenico De Sole est déjà reparti à Milan préparer le conseil d'administration de Gucci, prévu pour dimanche, Tom Ford passe le week-end entre Paris et Londres. Chez PPR, on ne souhaite pas faire de commentaire. La veillée d'armes commence. Cette fois, l'affrontement direct semble inévitable entre les deux patrons les plus riches de France.

P. Ga.

Canal Plus redeviendra bénéficiaire cette année

« IL AURAIT ÉTÉ irresponsable de la part de Canal Plus de ne pas discuter avec Rupert Murdoch », a déclaré vendredi 19 mars Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, au cours d'une réunion d'analystes financiers. L'idée d'une fusion entre BSKyB (contrôlé par le magnat australo-américain) et Canal Plus a fait « l'objet de quatre conversations qui sont restées à un stade préliminaire (...) sans aucun accord de confidentialité ». Ces discussions - qui n'ont pas abouti - sont, selon M. Lescure, comparables à celles que « nous menons avec de nombreux leaders », mais cette fois-ci, Canal Plus « n'a pas maîtrisé le tapage médiatique » autour de ces négociations.

Le coûteux rapprochement entre le groupe français et NetHold, qui a donné à Canal Plus de nouvelles clés du marché européen, cessera de peser sur les comptes cette année. Pierre Lescure a promis un retour aux bénéfices en 1999, ainsi qu'un résultat d'exploitation consolidé supérieur au milliard de francs (150 millions d'euros). Le bouquet numérique CanalSatellite devrait également atteindre son point mort au cours de l'année.

Canal Plus est resté déficitaire en 1998, avec une perte endiguée à 185 millions de francs de résultat net grâce aux plus-values importantes réalisées sur la cession de titres Havas, l'entrée de Time War-

ner dans CanalSatellite et l'arrivée d'Exante dans la filiale câble NC Numéricable. Hors éléments exceptionnels et survaleurs, la perte de Canal Plus s'est élevée à 586 millions de francs contre un déficit de 611 millions en 1997. Le chiffre d'affaires a, quant à lui, augmenté de 19 % à 16,2 milliards de francs.

« MEILLEURE QUE PRÉVU »

L'année 1998 a pourtant été « meilleure que prévu », selon le PDG, qui a souligné l'importance des nouveaux abonnés à la chaîne cryptée française (500 000 en un an, sur un total de 4,45 millions prévus fin mars 1999, auxquels s'ajoutent près de 12 millions d'abonnés dans les autres pays européens).

Canal Plus envisage d'ouvrir, dans les dix-huit prochains mois, le capital de son pôle Filiales, qui regroupe dans une nouvelle entité juridique ses activités de création, production et gestion de droits audiovisuels, cinéma et multimédia. Cette opération pourrait se faire « soit en accédant au marché soit en accueillant un partenaire, mais plutôt en faisant les deux ».

Le groupe compte également, cette année, céder 45 % du bouquet de chaînes italiennes Tele Più (dont Canal Plus détient aujourd'hui 90 %), à des investisseurs italiens.

N. V.

TROIS QUESTIONS À...

MARC-ANDRÉ FEFFER

1 Considérez-vous, en tant que vice-président de Canal Plus, que vos négociations avortées avec Rupert Murdoch ont mis à mal vos relations avec le cinéma français ?

Canal Plus a toujours respecté ses engagements. Un accord avec Murdoch n'y aurait rien changé.

2 Que critiquez-vous dans l'accord conclu par le rival de CanalSatellite, TPS, avec le Bureau de liaison de l'industrie cinématographique (BLIC) ?

Je constate que, avant même cet accord, TPS finançait le cinéma français à hauteur de 150 millions de francs en 1998, et l'accord ne leur impose qu'une obligation de 100 à 110 millions de francs. Quant à l'adoption d'une seconde fenêtre [seconde exploitation d'un film sur une télévision à péage avant sa diffusion sur une grande chaîne en clair], je suis étonné de l'attitude du BLIC, jusqu'ici attaché à favoriser un consensus. En adoptant purement et simplement la position de TPS sur cette question, le BLIC sait qu'il ne pourra pas rallier Canal Plus.

La succession des exploitations des films à la télévision est liée aux risques qui ont été pris par les opérateurs de télévision et au financement qu'ils apportent. Celui qui pré-achète cher la première fenêtre d'exploitation en télévision à péage ne peut légitimement pas accepter qu'un autre opérateur puisse, systématiquement, exploiter ce film dans la foulée. Il est choquant d'institutionnaliser cette seconde fenêtre dans le seul intérêt de TPS.

3 Vous avez démarré des négociations avec les professionnels du cinéma français. Allez-vous modifier votre financement dans ce secteur ?

L'accord signé entre TPS et le BLIC ne modifie pas nos propres engagements, conclus jusqu'à la fin 1999, avec le cinéma français. Nous sommes en discussions avec le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC). Une chose est sûre : nous ne signerons pas un accord du type de celui de TPS, car il est contraire aux intérêts de Canal Plus et du cinéma français qui, n'en déplaise à certains, sont tout à fait liés et pour longtemps.

Propos recueillis par
Nicole Vulser

Les sociétés civiles de placement immobilier sortent du marasme

Frappées de plein fouet par la crise de l'immobilier de bureau et par des méthodes de gestion souvent contestables, les SCPI profitent d'une meilleure conjoncture pour se regrouper et offrir aux épargnants un produit de placement plus transparent et plus liquide

C'EST au début du mois d'avril que sera connu le jugement opposant Déminor, le représentant de plusieurs associés d'Unipierre V, une société civile de placement immobilier (SCPI) du Crédit agricole, et la banque verte. Evoquer cette affaire devant un gestionnaire de SCPI, c'est être certain de provoquer un malaise. Même si le litige qui oppose les associés d'Unipierre V et le Crédit agricole est exceptionnel, il traduit le désarroi de centaines de milliers d'épargnants. Ils avaient placé leurs économies dans ce produit de « père de famille » permettant pour quelques dizaines de milliers de francs d'investir dans l'immobilier, et ont vu la valeur de leur investissement fondre inexorablement pendant plusieurs années.

La baisse de la valeur des SCPI et la déception des porteurs ne sont pas surprenantes. « Frappées de plein fouet par la crise de l'immobilier de bureaux, par la baisse de la valeur des immeubles et des loyers, et parallèlement par l'augmentation des taux de vacance, elles ont subi leur problème de liquidité », souligne Guy Marty, de l'Institut de

l'épargne immobilière et foncière (IEIF). Mais, aujourd'hui, les professionnels de l'immobilier veulent croire que la page est tournée. Ils jugent que la crise du secteur est aujourd'hui derrière nous et se félicitent du retour en grâce des SCPI auprès des épargnants. En apparence, la collecte réalisée par les SCPI est restée stable à moins de 400 millions de francs (61 millions d'euros) l'an dernier. Mais ce chiffre s'explique par la baisse naturelle des sommes versées sur les SCPI Méhaignerie et Quilès, dont l'avantage fiscal est venu à expiration à la fin 1997 ; il masque la hausse de l'épargne placée sur les SCPI non fiscales, qui a progressé de près de 19 %.

DES DÉRAPAGES

Mais, si le marché de l'immobilier est en passe d'être assaini, toutes les SCPI ne sont pas pour autant dans une situation favorable. « Aujourd'hui, un niveau de rendement normal pour une SCPI doit se situer autour de 6 à 7 %. Très au-dessous ou très au-dessus de mauvaises surprises sont à craindre. Les parts de SCPI peuvent être en-

core parfois nettement surévaluées », estime un professionnel. Sur les 166 SCPI, qui ne bénéficient d'aucun avantage fiscal particulier - recensées par l'IEIF -, environ la moitié présentent des rendements hors normes.

Rien ne certifie que les SCPI, qui ont parfois manqué de transparence ou de rigueur dans la gestion, ont profité des enseignements de la crise immobilière. « La principale leçon qui doit être tirée, c'est que dans l'immobilier les prix peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse, et l'on peut s'attendre que les cycles de fluctuation soient de plus en plus courts. Cela va nécessiter un plus grand professionnalisme de tous les acteurs du marché », prévient-on au Groupe Pelloux.

Les banques, qui s'étaient mises à gérer des SCPI au début des années 70 à la demande des autorités boursières pour mettre de l'ordre dans un marché secoué par le scandale de la Civile foncière, ont été ces dernières années la cible des principales critiques. On leur reproche d'avoir fait tous les métiers à la fois, ce qui a occasionné

certaines dérapages. Gérants des SCPI, certains établissements ont pu avoir la tentation d'acheter des immeubles qui restaient sur les bras de leurs filiales de promotion immobilière. « Il vaut mieux être totalement indépendant de l'acte de construire », juge Louis Gaston Pelloux, le président du groupe qui porte son nom et qui s'enorgueillit d'être indépendant des constructeurs et des promoteurs. Le cordon ombilical a été coupé par une loi de 1993, mais n'efface pas les er-

Le poids des SCPI

- Nombre de SCPI : 258
- Nombre de société des gestions de SCPI : 55
- Capitalisation totale des SCPI au prix du marché : 4,34 milliards de francs (661,63 millions d'euros)
- Nombre de porteurs de parts de SCPI : 600 000
- Surface totale d'immobilier d'entreprise détenue par les SCPI : 7 millions de mètres carrés
- Surface totale de logement détenue par les SCPI : 0,9 million de mètres carrés.

reurs qui ont pu être commises. En revanche, aucun assouplissement des règles strictes qui régissent la gestion des SCPI n'a été apporté, ce qui ne simplifie pas le travail des gérants. Ces derniers ont fait leur mea culpa et ont appris à s'adapter à l'évolution du marché de l'immobilier. « Nous avons été imprudents en prenant parfois des paris sur des sites en devenir qui se sont avérés peu judicieux. Nous vivions dans l'espoir que chaque crise ne constituait qu'un palier avant une hausse », reconnaît Jean Marc Colli, de chez UFG. Les gestionnaires de SCPI aimeraient tout de même pouvoir arbitrer plus facilement qu'auparavant leur patrimoine immobilier : la loi limite à 5 % de la valeur du patrimoine de la SCPI les ventes qui peuvent être réalisées chaque année.

En attendant une éventuelle révision du fonctionnement des SCPI, les sociétés de gestion ont entrepris de regrouper leurs différents produits pour qu'ils atteignent chacun une taille critique d'au moins 1 milliard de francs (152 millions d'euros). La constitution de grosses SCPI devrait assurer une meilleure mutualisation des risques, faciliter la gestion du patrimoine immobilier et favoriser les économies d'échelle. Au cours de ces trois dernières années, plus d'une trentaine de SCPI ont été absorbées et trois ont été dissoutes. Dans le même temps, une quarantaine de SCPI ont changé de société de gestion.

Ces mouvements traduisent l'émergence de grands groupes de gestion. Déjà six sociétés - le Crédit agricole, l'UFG du Crédit mutuel, Antin Gérance, qui regroupe la plupart des SCPI de la Banque Paribas et du Crédit du Nord, la Caisse des dépôts et des consignations, qui traite les SCPI des Caisses d'épargne, de La Poste, du Trésor public et de la Caixa Bank, le groupe Pelloux et la BNP - gèrent la moitié de la capitalisation des SCPI.

Pour retrouver durablement la faveur des épargnants, les SCPI devront également permettre une meilleure fluidité sur le marché secondaire. Jusqu'à récemment, les porteurs de SCPI ont rencontré de grandes difficultés pour revendre leurs parts au moment où ils le souhaitaient. L'année dernière, la situation s'est améliorée. Le marché secondaire a fonctionné avec

un taux de rotation des parts (rapport entre le nombre de parts échangées sur le marché secondaire et le nombre de parts totales) de 2,61 % selon IEIF. C'est « presque le double de celui de 1997 et surtout le taux le plus élevé historiquement », note l'Institut.

PRIX « CONSEILLÉS »

Les parts en attente représentent désormais 2,5 % de la capitalisation, soit une baisse de 18 % par rapport à la fin 1997. Le marché secondaire s'effectue désormais en moyenne pour près de 86 % à des prix fixés de gré à gré, entre les acheteurs et les vendeurs, et pour 14 % aux prix de cession « conseillés » selon les termes de la loi de janvier 1993. Une situation qui contribue au mécontentement de certains associés, qui ne comprennent pas pourquoi ils sont obligés de vendre leurs parts à des prix inférieurs aux prix officiels.

Pour simplifier la situation, les sociétés de gestion de SCPI demandent aux pouvoirs publics de modifier la législation qui les oblige à communiquer sur ce prix conseillé. Cette requête, qui faciliterait la liquidité de ce placement, a le soutien des autorités boursières. Malheureusement, le projet de loi destiné à modifier les règles de fonctionnement du marché secondaire des SCPI semble en instance du côté de Bercy. Il devra ensuite trouver une place dans le calendrier déjà très chargé du Parlement.

Reste que, pour éviter les dérapages en matière de gestion ou les déceptions, les associés devront aussi prendre une part plus active dans le contrôle de la gestion des SCPI. Théoriquement, les associés sont représentés dans le conseil de surveillance de chaque société. Mais « bien peu d'entre eux se portaient candidats lors des élections des représentants des associés, lorsque les performances étaient au rendez-vous jusqu'au début des années 80 », constate le responsable d'une importante société de gestion. Les associés, qui avaient souvent acquis leurs parts de SCPI au guichet de banques sur les recommandations de leur conseiller bancaire, ne voyaient pas l'intérêt de se pencher sur la gestion de la société. Lorsque cette nécessité s'imposa, il était déjà trop tard.

Joël Morio

Les banques développent l'investissement boursier programmé

DÉCIDÉMENT, le concept d'une « Bourse moins volatile à portée de tous » est à la mode ces derniers temps dans les réseaux bancaires. Après les fonds garantis ou les fonds profilés, c'est au tour des plans d'épargne boursière programmée de faire l'objet de tous les soins des équipes marketing des établissements financiers. Non sans succès.

« En sept mois, près de 10 % de notre clientèle a décidé de souscrire à Investavenir, nouveau FCP à versements programmés lancé au printemps dernier », souligne Jacques Ducroca, directeur du marketing de la Caixabank. Pourtant, le principe qui consiste à placer régulièrement tous les mois quelques centaines ou milliers de francs dans des OPCVM éligibles ou non au PEA (plan d'épargne en actions) plutôt qu'au coup par coup, n'est pas vraiment nouveau. « Cela fait des années qu'avec "Planilion" nous proposons cette formule, rappelle Jean-François Brodard, responsable marketing des valeurs mobilières au Crédit lyonnais. Mais aujourd'hui nous avons décidé de la réaménager afin de toucher un plus large public de particuliers moins âgés et aux revenus plus modestes que ceux qui détiennent généralement un portefeuille boursier. »

La relance de l'investissement boursier programmé, qui, depuis quelques mois, agit non seulement les grands réseaux mais aussi des banques plus spécialisées, comme Robeco, n'est pas due au hasard. Elle tient à la conjonction de deux phénomènes : la baisse des taux d'intérêt qui rend les formules classiques d'épargne contractuelle

(livrets, épargne logement, PER...) moins attractives et pousse les particuliers vers d'autres formes de placements ; et la volonté des établissements financiers d'inciter davantage de clients à se tourner vers la Bourse via la gestion collective (FCP et sicav).

« FAIRE UN TEST »

« Nous cherchons à attirer vers les marchés financiers une clientèle traditionnellement peu encline à prendre des risques », affirme Ca-

therine Plan, responsable du marketing chez Ecureuil Gestion, filiale des Caisses d'épargne qui vient de remodeler son offre d'investissements programmés. Qu'elles s'appellent Hisséo (Banques populaires), Déclit Tempo (Société générale), Stratégis (BNP), Plan d'épargne boursière (Crédit agricole) ou encore Investavenir (Caixabank), les différentes formes de placements boursiers progressifs proposées par les banques se rejoignent toutes sur un point : la réduction de la volatilité. « En

Les performances

A défaut de s'aventurer dans des projections souvent hasardeuses qui chercheraient à comparer sur plusieurs années les résultats d'un investissement boursier, effectué d'un bloc à un instant donné, à ceux d'un placement fractionné en versements réguliers, on peut se référer à l'exemple suivant communiqué par la Caixabank, qui tient compte de la crise boursière de cet été. Du 16 avril 1998 au 17 décembre 1998, un client a investi 500 F (76,33 €) par mois sur le plan Investavenir, soit au total 4 500 F (686 €). Il se retrouve à l'échéance du 17 décembre avec 48,828 parts de FCP, soit 4 512,60 F (687,94 €). S'il avait investi en une seule fois, le 16 avril, 4 500 F, il aurait eu à l'échéance 45,38 parts, soit seulement 4 194 F (639,37 €).

logique que la plupart des investisseurs tendent systématiquement à inverser. Mieux, elle offre la possibilité de profiter des variations boursières dans la mesure où la plupart des plans commercialisés pratiquent la décimalisation des parts. « Les parts des OPCVM proposées sont fractionnées en millièmes, ce qui permet d'investir à chaque fois l'intégralité du versement mensuel », explique Etienne Clément.

C'est d'autant plus appréciable que, destinés à des épargnants qui

ne disposent pas forcément de gros moyens, ces plans d'épargne boursière programmée sont souvent accessibles à partir de 300 ou 500 francs (45,73 ou 76,22 euros) par mois selon les cas, plusieurs établissements n'exigeant même pas de mise initiale minimale. « Le but est d'aider les épargnants redoutant les aléas de la Bourse à faire un test. S'il se révèle peu concluant, il ne les aura engagés que modestement », remarque Jacques Ducroca. Pour ce faire, les banques ont d'ailleurs privilégié une grande souplesse, le souscripteur pouvant moduler, modifier, voire suspendre ses versements à tout moment sans pénalités supplémentaires ou les interrompre définitivement, même si un horizon de placement de quatre-vingt ans est souvent conseillé pour ces plans boursiers.

Côté frais d'entrée et supports d'investissement, en revanche, les possibilités diffèrent sensiblement d'un établissement à l'autre. Tandis que certains, comme la Caixabank, ont décidé de ne prélever aucun droit d'entrée sur ce type de produits, d'autres (BNP par exemple) les surfacturent. De même, dans certaines banques, la formule de la programmation ne s'applique qu'à quelques sicav et FCP (souvent éligibles au PEA). Dans d'autres, toute la gamme est concernée. « Le problème dans ce cas, note un professionnel, c'est que trop de diversité tend à perdre l'épargnant, ce qui va à l'encontre du principe de la programmation, dont le but est d'élargir et de simplifier l'accès à la Bourse. »

Laurence Delain

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 800 022 021 (0,99 ^{TTC} /min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Le Monde

A LA TELEVISION

ET A LA RADIO

Le Monde des idées

LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10

Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

■

Le Grand Jury

RTL-LCI

Le dimanche à 18 h 30

■

Le Grand Débat

FRANCE-CULTURE

Les 3^e et 4^e lundis de chaque mois

à 21 heures

■

A la « une » du Monde

RFI

Du lundi au vendredi

à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du Monde

BFM

Du lundi au vendredi

13 h 06, 15 h 03, 17 h 40

Le samedi

13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

PHILIPPE SEGUIN

Président du RPR

Débat animé par OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE et ANITA HAUSSER - LCI

DIMANCHE 18H30

SUR

RTL & LCI

Les hésitations de la Bourse de Paris

REVENUS DES ACTIONS		
ÉNERGIE		
19-03-99	en euros	Diff.
Coflexip	64,80	+0,46
Elf Aquitaine	127	+10,91
Esso	68,60	-4,72
Geophysique	36,67	-4,13
Total	110	+3,28
PRODUITS DE SEINE		
19-03-99	en euros	Diff.
Air Liquide	132	-2,65
CFE (Ferrailles)	29,98	-5,39
Eramet	32	-0,12
Gascogne	78,50	-0,88
Metalurop	4,43	-4,31
Pechiney Act Ord A	31,50	+5,95
Rhodia	12,90	+8,40
Rochette (La)	2,51	-2,33
Usinor	11,50	-0,94
Vallourec	25,50	-1,54
Grande Paroisse	21	-0,47
Oxyg.Ext-Orient	330	+2,80
CONSTRUCTION		
19-03-99	en euros	Diff.
Bouygues	214	-11,24
Bouygues Offis.	27	-3,57
Ciments Francais	50,50	-3,80
Colas	167
Eiffage	59	+0,68
Groupe GTM	82,30	-2,94
Imetal	100,40	+0,80
Lafarge	85,90	+3,80
Lapeyre	59,60	-4,02
Saint-Gobain	142,50	-2,06
SGE	43,24	+1,14
Vicat	77,75	+1,63
BIENS D'ÉQUIPEMENT		
19-03-99	en euros	Diff.
Alcatel	111,50	-6,53
Alstom	24,10	+0,45
Bull#	5,43	-4,73
Carbone Lorraine	45	+13,92
CS Signaux (CSEE)	73,80	-1,60
Dassault-Aviation	138	-6,75
De Dietrich	43,45	+1,04
Fives-Lille	61,40	-5,61
France Telecom	77,80	-0,63
Intertechnique	287	+6,09
Legrand	194	+6,01
Legris Indust.	39,30	+0,25
Sagem SA	500	-1,96
Schneider SA	52	+3,27
SFIM	37,66	-8,03
Sidel	73,95	+9,55
Thomson-CSF	28,50	+1,71
Zodiac ex. div. divid	190,50	+4,09
Algeco #	66,10	+0,91
CNIM CA#	39	+7,73
Cofidur #	12	+0,41
Entrelec CB #	35,50	+12,69
GFI Industries #	31,80	+4,26
Latecoere #	89	-4,30
Lectra Syst.(B) #	7,09	+0,56
Manitou #	140	+0,43
Mecatherm #	27,45	-10
Radiall #	69,50	+4,98
AUTOMOBILE		
19-03-99	en euros	Diff.
Ecia	94
Labinal	176,40	-7,15
Michelin	42,99	+6,86

LES MOUVEMENTS erratiques de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris au cours de la semaine écoulée avaient de quoi déboûssoler les investisseurs. Quelques jours après avoir salué le départ du ministre des finances allemand,



Oskar Lafontaine, jeudi 11 mars, le marché des actions françaises n'a pas réussi à maintenir l'orientation positive qu'il semblait vouloir afficher en début de semaine. Après deux jours de hausses consécutives (+0,2 % lundi 15 mars, +0,03 % mardi 16 mars), l'indice CAC 40 a effacé ses gains, abandonnant respectivement 0,39 % et 0,42 % les deux jours suivants. Clôturant néanmoins, vendredi, par une hausse de 1,07 % sur la semaine, à 4 219,65 points, la Bourse de Paris s'est montrée relativement insensible à la démission de l'ensemble du collège de la Commission européenne.

Le CAC 40 n'a pas non plus été perturbé par l'annonce, vendredi 19 mars, d'une hausse de la production industrielle de 0,6 % en France en janvier, après une baisse de 1,2 % en décembre. En fait, le marché des actions françaises a en premier lieu suivi, comme à son habitude, l'évolution de la Bourse américaine. Or celle-ci a oscillé toute la semaine, testant à deux re-

prises les 10 000 points, sans être déterminée à les franchir réellement avant le dernier jour de la semaine.

Les hésitations de Wall Street n'ont donc pu porter secours à la Bourse de Paris, qui a vécu au rythme des différentes annonces de résultats des sociétés. Ainsi, la publication, mercredi 17 mars au soir, des comptes de la plus grosse capitalisation boursière de Paris (plus de 78 milliards d'euros, 511 milliards de francs), France Télécom, n'est évidemment pas passée inaperçue sur le marché le lendemain, et a entraîné des allègements de la part des investisseurs sur les valeurs du secteur des télécommunications. Les actions françaises ont légèrement souffert, jeudi 18 mars, du recul de 1,31 % du titre France Télécom, pénalisé malgré des résultats conformes aux attentes des analystes. Ceux-ci ont été déçus par les prévisions annoncées par l'opérateur, qui ne s'attend pas en 1999 à une amélioration de son activité plus importante que celle de 1998.

L'effervescence du secteur bancaire, qui avait fortement contribué à nourrir l'activité la semaine précédente, étant quelque peu retombée, c'est le secteur des valeurs du luxe qui a plus particulièrement dirigé le marché, et principalement le coup de théâtre, vendredi 19 mars, dans la saga Gucci-LVMH. Avant l'ouverture de la séance boursière, l'homme d'affaires François Pinault a abattu ses cartes : une prise de participation de PPR (Pinault-Prin-

temples-Redoute) de 40 % dans le groupe de luxe italien Gucci, puis quelques minutes plus tard le rachat de Sanofi Beauté, propriétaire de la marque Yves Saint Laurent, par sa holding personnelle Artesim. Accusant le coup, le titre LVMH a alors perdu immédiatement 4,33 % à l'ouverture du marché. Il s'est repris quelques heures plus tard, pour clôturer à 234,2 euros (+1,29 %), quelques minutes après la poste de LVMH, qui espère, par le biais d'une OPA, récupérer Gucci en cas d'échec de M. Pinault.

La veille, l'action LVMH constituait l'une des plus fortes hausses du marché parisien : elle avait soutenu l'indice CAC 40 par un bond de 4,85 %, après l'annonce de son résultat opérationnel pour 1998 et des perspectives encourageantes pour 1999. Le bureau d'études de Crédit suisse First Boston avait même relevé sa recommandation, de conserver à acheter, comme son objectif de cours, à 260 euros contre 190 précédemment. L'action PPR a également soutenu la Bourse de Paris durant la séance de vendredi : après avoir été suspendu le matin, le titre avait repris sa cotation à 14 heures, grimpanc de 6,38 %, pour finir à 150 euros (+2,95 %).

Cécile Prudhomme

VALEURS		
Montpet SA	33,10	-6,28
Peugeot	135,80	+1,64
Plastic Omn.(Ly)	67,50	-0,73
Renault	32,20	-10,13
Sommer-Allibert	25	+2,71
Valeo	74,70	-1,12
Sylea	48,65	-0,69
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION		
BIC	46,94	+4,07
Chargeurs	50,70	+12,41
Christian Dalloz	36	-10
Clarins	74,50	+6,20
Deveaux(Ly)#	72	-10
DMC (Dolfus Mi)	6,39	-5,47
Essilor Intl	290	-6,08
Hachette Fili.Med.	215,50	-7,73
L'Oréal	589,50	+1,46
Moulinex	11,15	+3,72
Rhone Poulenc A	43,90	+6,68
Sanofi	160	-6,10
S.E.B.	71,30	+18,24
Skis Rossignol	11,80	-0,84
Strafor Facom	65	-0,15
Synthelabo	197,10	-8,75
L.B.D. Dupont #
Arkopharma #	68	+0,74
Beneteau CB#	152,50	+0,32
Boiron (Ly)#	54,90	-2,65
CDA-Cie des Alpes	28,70	+0,70
Europ.Extinc.(Ly)	45	+0,78
EXEL Industries	49,95	-4,31

DISTRIBUTION		
Bazar Hot. Ville	100	-0,49
Carrefour	647	-2,63
Casino Guichard	82,60	+0,12
Castorama Dub.(Li)	177	-4,06
Damart	64,80	-0,30
Galerias Lafayette	925	+2,66
GrandVision	22,15	+0,72
Groupe Andre S.A.	118	+0,85
Guilbert	135	-2,17
Guyenne Gascogne	360	-1,90
Pinault-Print.Red.	150	-3,84
Primagaz	66,55	-7,56
Promodes	541,50	-3,64
Rexel	70	-9,09
Comptoires Mod.
Monoprix	76	-1,29
Bricorama #
But S.A.	42	-3,66
Etam Développement	34,12	+21,42
Hyparlo (Ly)	107	-3,60
IMS(Int.MetalSer)#	9,50	+4,97
Manutan	47,36	-7,13
Rallye(Cathiard)Ly	54,90	-1,96
Rubis #	22,59	+2,91
AUTRES SERVICES		
Accor	235,30	+1,20
Altran Techno. #	228,10	-5,43
Atos CA	168	-3,44

GOUTER		
Gautier France	47	+3,52
Guerbet S.A.	17,50	-2,99
Hermes Intl	36	-1,63
Guy Degrenne #	74,30	+9,26
Hermes Intl	74,30	+9,26
Info Realite #	35,77	-3,06
Phyto-Lierac #	22,50	+5,43
Pochet
Reynolds	35,50	+15,25
Robertet #	116,50	+1,30
Smoby (Ly) #	57	-4,46
S.T. Dupont #	8,24	-1,31
Virbac	50,30	-1,75
Walter #	102	-4,31
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE		
Bongrain	353	+0,85
Danone	226,70	+2,76
Eridania Beghin	125	+1,21
Fromageries Bel	668	+2,14
LVMH Moet Hen.	234,20	+4,92
Period-Ricard	53,55	-1,19
Remy Cointreau	12,62	-2,92
Royal Canin	49	+2,08
SEITA	60,15	-1,39
Taittinger	596	-2,21
Brioche Pasq.(Ns)#	90	-4,76
L.D.C.	100,60	-0,49
louis Dreyfus Cit#	20,80	-7,55

BIS		
Canal +	270,90	+1,46
Cap Gemini	145,90	-2,47
Cegid (Ly)	145,10	+0,06
Club Méditerranée	88,70	+3,37
Dassault Systèmes	34,50	-0,77
Euro Disney	1,23	+1,65
Europe I	256,70	+6,95
Eurotunnel	1,39	-10,89
Gaumont #	58,60	-2,81
Groupe Paroche #	69	-7,81
Havas Advertising	183,90	+2,73
Infogrames Enter.	62,90	+5,18
Ingenico	21,20	-3,19
Norbent Dentes.#	26,23	-1,01
NRJ #	183,80	-5,01
Pathe	235	-3,25
Publicis #	162	+2,20
Rocheortaise Com.	94,90	-2,66
S.I.T.A	188,10	-11,35
Sodexo Alliance	140,10	-4,04
Sogepar (Fin)	72,40	+0,55
Spir Commun. #	50	-2,91
Suez Lyon.des Eux	165,40	-4,50
Technip	101,10	+5,09
Vivendi	236,50	-0,63
Louvre #	66,75	-3,26
Assystem #	18	-1,63
CEGEDIM #	35,50	-2,60
Dauphin OTA	72	-3,35
Fininfo	152,90	-2,61
Frankin 2#	50,10	+5,40
GEODIS #	70	+6,06
Groupe J.C.Darmon	60,80	+1,75

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 12 mars

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Val. liq. en euros
OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION						
Performance moyenne sur 1 an : 6,64 %, sur 5 ans : 36,98 %						
Indocam Stratégie 7-10 (C)	GROUP CA	1	11	21	49,94	4923,96
Indocam Stratégie 7-10 (D)	GROUP CA	2	10,99	22	49,76	2886,25
Synthesis	GROUP CA	3	10,96	3	56,85	3252,58
Silvarente	CL	4	10,68	8	53,40	41,78
Primance (C)	SG	5	10,58	59	45,24	2510,62
Primance (D)	SG	6	10,58	60	45,24	2008,29
Dresdner RCM Indice OAT (C)	KLEIN BE	7	10,40	4	56,58	4768,12
Dresdner RCM Indice OAT (D)	KLEIN BE	8	10,40	5	56,54	3274,09
Fimindex Première	FIMAGEST	9	10,32	7	54,74	2111,61
OAT Indice Gestion	CDC ASSE	10	10,30	1	59,17	3530,66
Lion Institutionnels	CL	11	10,23	6	55,31	8738,06
Fructi-Primère (C)	BQOE POP	12	9,99	10	53,34	2541,11
Fructi-Primère (D)	BQOE POP	13	9,99	9	53,36	2180,89
Croissance Mercure (D)	ABEILLE	14	9,96	27	49,42	544,62
Croissance Mercure (C)	ABEILLE	15	9,96	26	49,48	861,80
Soprane Long Terme (C)	BACOT	16	9,93	24	49,52	1350,66
Soprane Long Terme (D)	BACOT	17	9,93	25	49,51	976,99
Unipremière	SANPAOLO	18	9,84	123	39,29	412,86
Arc en Ciel	CDC ASSE	19	9,75	36	47,58	3585,68
Victoire Oblièra	COM FRAN	20	9,74	11	51,82	80,29
SGAM Première 7-10 ans (C)	SG	21	9,64	43	47,12	1126,49
SGAM Première 7-10 ans (D)	SG	22	9,64	44	47,12	925,13
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	23	9,51	22774,39
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	23	9,51	22774,39
Generali Rendement	GENERALI	25	9,37	160	33,08	1785,32
Ofima Oblig	OFIVALMO	26	9,36	96	41,33	2228,12
CPR OAT-Plus	CPRGESTI	27	9,27	2	58,45	4249,17
Capiscor	CTC	28	9,27	19	50,10	231,93
Fimoblig Diversifié	FIMAGEST	29	9,21	174,39
Arbitrages Première	BQ TRANS	30	9,17	104	40,86	1713,68
Assur Ecuireuil Croissance	CDC ASSE	31	9,17	69	44,12	35545,02
Morgan Net	JP MORGA	32	9,15	30	48,68	425,66
Morgan Première Catégorie	JP MORGA	33	9,14	29	48,81	259,49
Lionplus (D)	CL	34	9,12	46	47,08	246,84
Lionplus (C)	CL	35	9,12	45	47,10	269,47
UAP Alto	UAP	36	9,02	12	51,71	27,03
Objectif Rendement	LAZARD G	37	8,98	100	41,05	3211,40
Hausmann Obligations	B WORMS	38	8,96	63	45,03	244,90
Primorus France Etat LT (C)	CCF	39	8,90	13	51,40	242,81
France Obligations (C)	CDC TRES	40	8,89	127	39,21	85,50
Primorus France Etat LT (D)	CCF	41	8,89	14	51,39	229,88
France Obligations (D)	CDC TRES	42	8,89	128	39,21	76,87
Topoblig	CPRGESTI	43	8,89	81	42,95	357
Uni-MT	SANPAOLO	44	8,88	169	31,29	191,41
Indocam Stratégie 5-7 (C)	GROUP CA	45	8,87	37	47,57	324

Le ralentissement en Allemagne plaide pour une baisse des taux

L'euro a été soumis cette semaine au régime de la douche écossaise, affaibli par la démission de la Commission de Bruxelles et renforcé par le statu quo monétaire de la Banque centrale européenne

La démission inattendue, lundi 15 mars, des vingt commissaires européens a provoqué un nouvel accès de faiblesse de l'euro, qui s'était pourtant redressé après le départ, quatre jours auparavant, d'Oskar Lafontaine,

le ministre allemand des finances. Puis les cambistes ont repris leurs esprits, prenant conscience du faible impact des soubresauts de la politique européenne sur l'euro. Jeudi, la décision, attendue, de la Banque centrale

européenne (BCE) de maintenir inchangé à 3 % son principal taux de refinancement a plutôt conforté la devise européenne. Pour autant, il s'agit sans doute d'une partie remise pour une baisse des taux en Europe. La

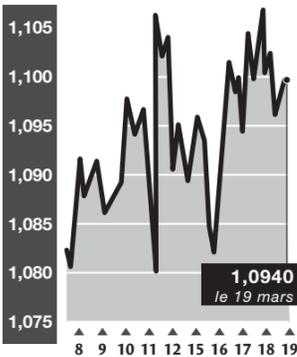
BCE admet la persistance de « risques pour la croissance de la zone ». La publication d'un baromètre Ifo décevant sur le climat des affaires en Allemagne est un argument supplémentaire en faveur d'une détente monétaire.

LA MONNAIE EUROPÉENNE a connu à nouveau une semaine mouvementée. La démission inattendue, dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 mars, des vingt commissaires européens a provoqué instantanément un nouvel accès de faiblesse de l'euro, qui s'était pourtant nettement repris après le départ, quatre jours auparavant, d'Oskar Lafontaine, le ministre allemand des finances. « La nouvelle de la démission de la Commission européenne a déclenché des ventes systématiques d'euros », soulignait, à Tokyo mardi matin, Yasuharu Tsuru, de la Mitsubishi Trust and Banking. La devise européenne a fléchi alors jusqu'à 1,0814 dollar.

Mais, passée la réaction de surprise, surtout en Asie, les cambistes ont repris leurs esprits, prenant conscience du faible impact des soubresauts de la politique européenne sur la nouvelle monnaie. « L'euro était plus faible au début du mois pour des raisons purement économiques et les démissions d'Oskar Lafontaine et de la Commission n'ont fait que créer un peu de volatilité sans pour autant imprimer de nouvelle direction à l'euro », juge Peter von Maydell, responsable de la stratégie de Crédit suisse First Boston. « La Commission a très peu d'influence sur la politique macro-économique et fiscale, elle n'a aucune influence sur la politique monétaire », ajoute Paul Meggyesi, de la Deutsche Bank à Londres. « En

La volatilité de la devise européenne

COURS DE L'EURO FACE AU DOLLAR



L'euro a fait preuve d'une grande nervosité au cours des derniers jours, profitant du départ du ministre allemand des finances Oskar Lafontaine et affecté, un temps, par la démission en bloc de la Commission européenne.

fin de compte, seule l'économie est importante pour l'euro car l'Europe n'a pas de contrôle politique de son économie; l'économie européenne est même plus indépendante de la politique que l'économie américaine », ajoute M. von Maydell. Pour lui, « la dépréciation de l'euro cette année est liée essentiellement à des raisons économiques », à savoir

la différence entre les taux d'intérêt à court terme américains (4,5 %) et européens (3 %) et le ralentissement de la croissance sur le Vieux Continent.

PARTIE REMISE

S'inscrivant dans cette logique, l'euro s'est rapidement repris pour ensuite se stabiliser, mercredi et jeudi, autour de 1,10 dollar, avant de fléchir à nouveau vendredi pour finir la semaine autour de 1,0930. La décision de la Banque centrale européenne (BCE), jeudi, de maintenir inchangé à 3 % son principal taux de refinancement a plutôt conforté la devise européenne. Le statu quo était largement anticipé, surtout après la publication, la veille, du bulletin mensuel de la BCE, qui alignait les arguments contre une baisse du loyer de l'argent : les facteurs économiques et monétaires « plaident » en faveur d'un maintien des taux d'intérêt et l'orientation de la politique monétaire est « appropriée pour la croissance et l'emploi ». Renvoyant la balle dans le camp des gouvernements, la banque centrale insiste sur le risque d'une dérive des déficits publics. Elle critique les projets d'assainissement budgétaire des pays de la zone euro, insuffisants, à ses yeux, pour éviter un dérapage des finances publiques en cas de ralentissement prolongé de l'économie. Pour autant, il s'agit sans doute

d'une partie remise pour une baisse des taux. La banque centrale admet, dans son bulletin, la persistance de « risques pour la croissance de la zone », estimant que « le produit intérieur brut va progresser moins vite en 1999, surtout au début de l'année ». Dix-neuf économistes

BCE « dans la mesure où l'inflation reste contrôlée ». Selon lui, les marchés attendent un geste « non pour ses effets mécaniques mais pour démontrer le pragmatisme des autorités monétaires ».

La publication, toujours jeudi, d'un baromètre Ifo très décevant

« La prochaine crise viendra des Etats-Unis »

Le service de recherche à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) estime, dans une récente étude, que « la prochaine crise [financière] naîtra probablement de l'explosion de l'économie de bulle et d'endettement aux Etats-Unis », et que « les efforts d'organisation du système monétaire international ne pourront pas l'éviter ». Patrick Artus, responsable de la recherche à la CDC, avance qu'un éventuel ralentissement de la croissance des Etats-Unis pourrait se transformer en récession « à cause du très haut niveau d'endettement des ménages et des entreprises ».

Une telle situation entraînerait une forte détente monétaire, ce qui provoquerait « une crise sur le dollar et le financement du déficit américain ». Les effets d'une chute du dollar seraient destructeurs « puisqu'euro peut maintenant jouer le rôle de monnaie de réserve » et que la baisse du billet vert « s'auto-amplifierait », accentuant ainsi le basculement vers l'euro. La CDC estime que « l'injection de liquidités ex-post pour éviter les crises favorise l'apparition de crises suivantes puisqu'elle permet de financer l'achat d'autres actifs spéculatifs ».

sur les vingt-huit interrogés par le panel AFP/AFX cette semaine s'accroissent à une baisse du loyer de l'argent dans l'Euroland d'ici à fin juin. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, jugeait « possible », jeudi, dans un entretien en Echos, une baisse de ses taux par la

sur le climat des affaires en Allemagne, le principal pays de l'Euroland, est un argument supplémentaire en faveur d'une détente monétaire. L'indicateur Ifo a reculé à 89,8 points en février, contre 91,1 points en janvier, alors qu'une progression était attendue. L'euro était monté jusqu'à 1,1065 dollar avant la publication de cet indice.

Enfin, la pression monte du côté des Etats-Unis, lassés de jouer le rôle de locomotive mondiale. Commentant l'aggravation du déficit commercial américain en janvier à un niveau record de 17 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros), le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, estimait jeudi qu'il était « impératif » que l'Europe « renforce sa croissance par la demande intérieure ».

Les marchés obligataires ont aussi pris acte des risques pesant sur la croissance. Le rendement (qui évolue à l'inverse des cours) des emprunts d'Etat à dix ans en Allemagne est revenu sur la semaine de 4,02 % à 3,91 % et celui des obligations françaises de même échéance de 4,13 % à 4,02 %. Les taux d'intérêt américains à long terme ont aussi reculé, mais pour des raisons différentes, revenant à 5,48 % contre 5,52 % une semaine auparavant.

Les chiffres les plus récents sur l'économie américaine décrivent encore et toujours une situation idyllique, marquée par une forte croissance mais sans risque inflationniste grâce aux gains de productivité et à la modération des salaires horaires. Les marchés, qui craignaient une remontée rapide des taux par la Réserve fédérale, ont été à nouveau rassurés.

Marché international des capitaux : préférences nationales

LA FAIBLESSE de la monnaie commune a un peu isolé le compartiment de l'euro qui, pour l'heure, ne peut guère compter sur l'appui des investisseurs américains ou asiatiques. De plus, des démarcations apparaissent à l'intérieur même de notre continent. C'est une évolution qui retient l'attention par son côté paradoxal. Elle révèle des préférences nationales bien naturelles qui, toutefois, ne seraient pas aussi manifestes si les emprunteurs n'étaient pas de plus en plus nombreux à vouloir donner un tour international à leurs transactions.

De fait, beaucoup d'émetteurs européens peuvent encore lever des fonds moins chers dans leur propre pays qu'à l'étranger pour des motifs souvent objectifs mais qui ne sont pas toujours compris en dehors de leurs frontières. Il s'agit principalement d'emprunteurs de qualité qui n'avaient pas jugé nécessaire de se faire connaître sur le plan international. Naguère, ils se contentaient de lever de temps en temps des fonds à domicile dans leur propre monnaie, ce qui les mettait à l'abri de la concurrence étrangère. L'introduction de l'euro les a privés de cette protection. Ils continuent certes de bénéficier de leurs privilèges locaux, mais ils savent bien qu'ils ne pourront pas les conserver. Il leur faudra bientôt se mesurer à des émetteurs étrangers qui prépareraient à cette rivalité accrue de se adresser, dès aujourd'hui, aux investisseurs des pays voisins. Mais, dans bien des cas, cela revient à offrir un rendement plus élevé.

Pourtant, il est possible d'attirer les investisseurs étrangers sans pour autant offrir une rémunération supérieure à celle qui serait nécessaire pour séduire son marché domestique. Il suffit de se donner la peine de faire valoir tous ses atouts, soit en allant soi-même à leur rencontre, soit en demandant à des intermédiaires financiers de faire le travail à sa place. Les banques se plient d'autant plus facilement à de telles exigences que celles qui se seront montrées les plus convaincantes auront les meilleures chances de diriger l'emprunt prévu.

LES MÉRITES DES CHARBONNAGES

C'est ainsi que, depuis deux semaines, tous les investisseurs qui comptent en Europe sont informés des mérites des Charbonnages de France et savent pourquoi cet emprunteur est apprécié dans son pays. La signature est impeccable. Il s'agit d'un établissement public qui, par rapport à d'autres emprunteurs de son gabarit, présente l'avantage de ne pas être privatisable pour plusieurs raisons, notamment du fait de la nature même de son activité (qui n'est pas une source de profit). L'éventualité d'une privatisation est considérée comme un risque sur le marché obligataire. Il est question d'un emprunt de 500 millions d'euros et d'une durée de onze ans. Avant la campagne d'explication récente, les investisseurs étrangers auraient exigé un rendement au moins égal à celui que procurent des titres de même durée, émis par un autre établissement public, le réseau ferré de France, dont les obligations

ont rapporté, ces derniers jours, quelque 0,29 point de pourcentage de plus que le Trésor français. La comparaison est de mise. Nul ne songe à privatiser l'entreprise chargée du financement de l'infrastructure ferroviaire. Mais les Charbonnages peuvent, en France, lever des fonds à un coût moins élevé que le réseau ferré parce qu'ils empruntent beaucoup moins. La différence est de l'ordre de 0,03 point de pourcentage.

La prochaine transaction des Charbonnages est attendue avec quelque impatience pour une autre raison. Les émetteurs de tout premier plan ont été peu nombreux, ces dernières semaines, car les investisseurs leur préféraient des entreprises privées, dont les obligations rapportent davantage. L'offre a été très abondante dans ce domaine. Il y a maintenant quelques signes de saturation et le moment paraît venu de diversifier la composition des portefeuilles en recommençant à acheter des titres au-dessus de tout soupçon. Plusieurs autres émetteurs de grand renom sont sur les rangs. Une société nationale finlandaise municipale, Housing Finance, qui bénéficie de la garantie de son pays, a confié à la Caisse des dépôts et à ABN AMRO, une banque hollandaise, le soin de diriger son premier emprunt en euros. En outre, deux des meilleurs émetteurs allemands dont les transactions sont également garanties par l'Etat pourraient se lancer sous peu : KfW pour cinq ans, DtA, qui vise une durée plus longue.

Christophe Vetter

Eric Leser

Carole Petit

La Bourse de Tokyo bénéficie d'un regain de confiance

À QUELQUES JOURS de la fin de l'exercice fiscal au Japon, la Bourse de Tokyo est euphorique. En une semaine, l'indice Nikkei s'est adjugé un gain de 5,75 %, à 16 378,78 points. Le 31 mars 1998, l'indice Nikkei avait terminé l'année à 16 527,17 points, après un mouvement de hausse aux mois de janvier et de février qui avait porté le marché de 15 000 points à 17 264,34 points. Jusqu'à présent, les hausses techniques de fin d'année répondaient à des soucis comptables. Les plus-values enregistrées dans les portefeuilles de participations boursières des banques japonaises permettaient à ces dernières de maintenir les exigences de fonds propres. Mais, dès le début de l'année fiscale suivant, le marché japonais replongea dans la déprime.

Cette année, l'environnement a radicalement changé. L'économie japonaise donne des signes de reprise. L'effort de relance du gou-

vernement devrait permettre, selon le vice-ministre japonais des finances, de renouer avec une croissance de 0,5 % pour l'année fiscale 1999-2000. Surtout, le gouvernement a largement recapitalisé les quinze principales banques japonaises en leur octroyant 7 460 milliards de yens (57 milliards d'euros). En contrepartie, les banques se sont engagées à supprimer vingt mille emplois et à rationaliser leurs structures. Par ailleurs, les entreprises japonaises ont entrepris un mouvement de restructuration sans précédent et ont accepté d'ouvrir leur capital à leurs concurrents occidentaux. Vendredi 19 mars, les opérateurs téléphoniques américains AT&T et britannique BT ont acquis 30 % du capital de Japan Telecom, le quatrième opérateur japonais. Dans la même semaine, Renault a proposé de prendre 35 % du capital de Nissan (deuxième constructeur automobile). Auparavant, Goodyear avait signé un ac-

cord avec Sumitomo pour prendre le contrôle des activités pneumatiques du japonais à l'étranger. Enfin Sony, le champion nippon de l'électronique, a annoncé qu'il allait se séparer de 10 % de ses employés.

Les investisseurs internationaux, qui sous-représentaient le marché japonais dans leurs portefeuilles, retrouvent le chemin de Tokyo. Depuis huit semaines, ils sont acheteurs nets d'actions japonaises, et la hausse actuelle leur est largement imputable.

A New York, les investisseurs ont également le sourire. Pour la première fois de son histoire, l'indice Dow Jones a dépassé le niveau des 10 000 points : une première fois, brièvement en séance, le mardi 16 mars, puis le vendredi 19 mars, sans toutefois parvenir à s'y installer durablement. Sur la semaine, l'indice n'a gagné que 0,3 %. L'annonce d'un déficit commercial record de 17 milliards de dollars pour le mois de janvier n'a pas entamé la

confiance du marché. La banque d'investissement Goldman Sachs a décidé d'en profiter pour annoncer sa prochaine introduction en Bourse. Cette opération avait été reportée après la crise russe et la chute des marchés d'actions en octobre 1998. Au prix estimé de l'introduction, entre 40 et 50 dollars par action, la banque est évaluée à 23,4 milliards de dollars.

ESSOUFFLEMENT EUROPÉEN

En revanche, les places financières européennes, qui au début de l'année étaient considérées comme les plus prometteuses, ont du mal à trouver un nouveau souffle. D'autant que, jeudi 18 mars, la Banque centrale européenne a opté pour le statu quo sur les taux d'intérêt directeurs.

A Paris, l'indice CAC 40 n'a progressé que de 1,07 % en cinq séances, à 4 219,65 points. Les opérateurs regardent, étonnés, les té-

nérons des affaires françaises se déchirer. En lançant la première opération hostile sur des banques françaises (Société générale et Paribas), Michel Pébereau, le président de la BNP, a ouvert la voie à toutes les possibilités. Les investisseurs attendent désormais d'autres développements : une contre-attaque de la Société générale ou l'arrivée d'un acteur étranger. Deux autres empires personnels (Pinault-Prinault-Redoute pour François Pinault et LVMH pour Bernard Arnault) sont entrés en conflit, vendredi 19 mars. En annonçant, le même jour, le rachat de Sanofi Beauté (qui contrôle notamment Yves Saint Laurent) pour 6 milliards de francs et son entrée dans le capital de Gucci à hauteur de 40 %, M. Pinault a clairement démontré qu'il voulait construire un groupe de luxe concurrent de celui de M. Arnault.

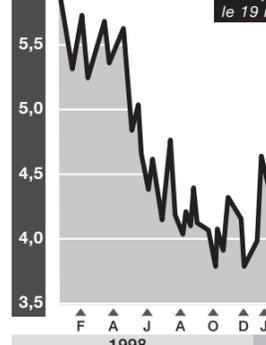
A Francfort, le marché a peu réagi à l'adoption, vendredi 19 mars, par le Bundesrat (Chambre haute

MATIÈRES PREMIÈRES

Le rebond du nickel

CONTRAT À TERME (3 MOIS)

en milliers de dollars par tonne



Source : Bloomberg

ON A assisté, récemment, à une belle échappée des cours du nickel. Oubliée, la crise asiatique ? Envoyées, les craintes de récession mondiale ? Diable, c'est peut-être là un peu trop d'optimisme. Et pourtant... Début octobre, les prix du métal avaient dégringolé à 3 950 dollars la tonne sur le marché londonien des métaux (LME), et tout semblait se conjuguer alors pour qu'ils restent à ce plancher. Mais il s'est affiché, jeudi 18 mars, à 5 255 dollars, pour finir la semaine à 5 185 dollars la tonne.

Ces mouvements traduisent les nouvelles, parfois contradictoires, du marché mondial. C'est d'abord l'Australien Western Mining Company (WMC) qui annonce une réduction de 8 000 tonnes de sa production pour 1999. Le Japonais Sumitomo déclare, lui aussi, qu'il en produira 1 400 tonnes de moins. C'est surtout Norilsk Nickel, le géant russe (dont la production pour 1999 devrait s'élever à 225 000 tonnes), qui voit son métal emprisonné dans les glaces arctiques du port de Mourmansk. Le combinat va entamer, dès le second trimestre, un programme de modernisation - d'un coût estimé à 14,5 millions de dollars - de son unité de Severonickel (qui produit également du cuivre). Cette mesure conduira à la baisse de 10 % de la production de l'usine.

En revanche, le Bureau australien de l'économie et de l'agriculture (Abare) a indiqué que la production de métal raffiné pour 1999-2000 passerait à 148 000 tonnes, soit la bagatelle de 74 000 tonnes de plus qu'en 1998-1999. Plus au nord, le Groenland devient le nouvel Eldorado du nickel. De récentes découvertes laisseraient croire que le sous-sol recèle un minerai d'une teneur en métal équivalente à celle du nickel extrait par Norilsk, soit 8 %, voire plus.

Falconbridge n'est pas le dernier à avoir lancé des opérations exploratoires. Le Français Eramet, dont la privatisation est en cours, table sur une production mondiale de 948 500 tonnes cette année, en baisse de 2 %, pour une consommation évaluée à 934 000 tonnes (plus 1,2 %). Ce quasi-équilibre, avec des stocks officiels à 57 438 tonnes en fin de semaine et des opérateurs du marché pressés de réaliser un bénéfice ne sont pas les garants d'un redressement durable des prix.

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↑ + 3,99%	↑ + 1,44%	↓ - 0,35%	↑ + 1,23%	↑ + 3,93%
16 378,78 points	9 903,55 points	4 219,65 points	6 163,20 points	5 108,75 points

du Parlement), de la réforme fiscale concoctée par Oskar Lafontaine, l'ex-ministre des finances du gouvernement Schröder. Cette réforme, très critiquée par les milieux économiques, prévoit de faire financer l'allègement des impôts des particuliers par la suppression d'avantages fiscaux pour les entreprises. Après avoir salué le départ de M. Lafontaine, la Bourse allemande s'est stabilisée cette semaine. L'indice Dax 30 n'a gagné que 1,54 % sur la semaine, à 5 108,75 points.

A la Bourse de Londres, l'indice FT 100 a abandonné 1,89 %, à 6 163,20 points sur la semaine, malgré la hausse du vendredi 19 mars (+ 0,80 %). Les investisseurs attendent un nouveau geste de détente des taux de la Banque d'Angleterre depuis l'annonce d'une remontée du chômage en février et une baisse des ventes de détail.

Enguérand Renault

AVENTURE Bertrand Piccard et Brian Jones, les deux aérostiers qui se trouvent à bord de *Breitling Orbiter III*, survolaient samedi 20 mars en début de matinée les côtes afri-

caines, terme de leur tour du monde en ballon. A la vitesse d'environ 178 km/h et à une altitude de 10 670 mètres, le ballon survolait l'Atlantique et devait franchir la lon-

gitude de 9 degrés et 27 minutes vers 13 heures (heure française), ligne qu'il avait atteint peu après son décollage de Suisse. ● APRÈS UNE VINGTAINE de jours de naviga-

tion, les deux hommes ont réussi un exploit qui faisait rêver les aventuriers depuis des années. ● LE PSYCHIATRE suisse Bertrand Piccard est un amateur de l'ascension dans l'air

et du vol libre sous toutes ses formes. Une passion qui le rapproche de son grand-père Auguste, inventeur du premier ballon statosphérique à cabine pressurisée.

Bertrand Piccard et Brian Jones bouclent leur tour du monde en ballon

« Breitling Orbiter III » survolait samedi matin les côtes africaines, à la hauteur de la Mauritanie, terme d'un périple sans escale d'une vingtaine de jours au-dessus des continents et des océans. Les deux aérostiers suisse et britannique sont les premiers à réaliser cet exploit

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Jean Verne va donc retrouver intact l'exemplaire d'*Une vie* que son aïeul avait reçu des mains de Guy de Maupassant un jour de l'année 1883. L'arrière-petit-fils de Jules Verne l'avait « prêté » à Bertrand Piccard voilà plusieurs mois, en guise de porte-bonheur à son projet de tour du monde en ballon. Après 30 000 kilomètres passés dans les airs, l'ouvrage et son légataire provisoire sont de retour sur terre.

Breitling Orbiter III, le ballon piloté par le Suisse et son coéquipier britannique Brian Jones, était attendu, samedi 20 au soir ou dimanche 21 mars, quelque part dans le désert du Sahara. Partie de la station vaudoise de Château-d'Oex le 1^{er} mars à 9 h 5, l'enveloppe argentée haute de 55 mètres, composée d'air chaud et d'hélium, met ainsi un terme à la « dernière grande aventure », surnom que donna il y a quelques années le magazine américain *National Geographic* au tour du monde en ballon sans escale. Tous les parallèles du globe auront bien été franchis, puisque *Breitling Orbiter III* avait démarré son voyage vers l'ouest, pour atteindre la longitude de 9 degrés et 27 minutes, au-dessus de la Mauritanie, et les courants d'air chaud qui l'ont ensuite propulsé plein est.

Bertrand Piccard a louvoyé avec autant d'habileté au milieu des courants aériens que dans les couloirs sinueux de la géopolitique. Car Bertrand Piccard faillit ne jamais partir. Le 23 décembre 1998, le milliardaire anglais Richard Branson avait violé l'espace aérien chinois lors de sa tentative, allant au-delà du 26^e parallèle, limite autorisée par Pékin. Le premier ministre britannique, Tony Blair, avait dû intervenir afin que des avions de chasse chinois ne se lancent à la poursuite de l'excéntrique homme d'affaires. Cet « acte de piraterie », au regard du droit aérien, eut pour effet de « geler » les autorisations de survol que la Chine avait données aux différents candidats au tour du monde en ballon. Bertrand Piccard et les autres aérostiers s'étaient alors retrouvés les ailes coupées.

Deux siècles de records

- **Première traversée de la Manche**, par le Français Blanchard et l'Américain Jeffries, le 1^{er} juillet 1785.
- **Première traversée de l'Atlantique**, par les Américains Abruzzo, Anderson et Newman, du 12 au 17 août 1978.
- **Première traversée du Pacifique**, par les Américains Abruzzo, Aoki, Newman et Clarke, du 9 au 12 novembre 1981.
- **Record de distance** : lundi 15 mars, Bertrand Piccard et Brian Jones avaient déjà dépassé la plus longue distance jamais parcourue en ballon, c'est-à-dire les 22 910 km de l'Américain Steve Fosset en août 1998.
- **Record d'endurance** : Bertrand Piccard et Brian Jones ont battu, vendredi 19 mars à 6 h 46, le record de 17 jours, 18 heures et 25 minutes qui avait été établi au début du mois par les Britanniques Andy Elson et Colin Prescott sur *Cable & Wireless*.

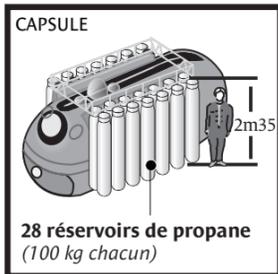


Bertrand Piccard Suisse (40 ans)

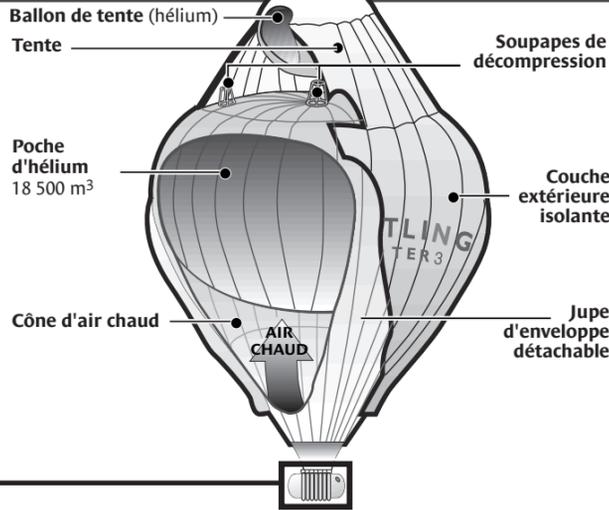
- Son partenaire, le Britannique **Brian Jones**, 51 ans, est un ancien pilote de la Royal Air Force.

BREITLING ORBITER III

- ▶ TYPE DE BALLON **Rozier**
- ▶ ENVELOPPE **Mylar**
- ▶ VOLUME **18 500 m³**
- ▶ HAUTEUR **55 mètres**
- ▶ CAPSULE 5,4 (L) x 2,25 (l) x 2,85 (h) m
- ▶ POIDS **8 100 kg**



28 réservoirs de propane (100 kg chacun)



Des six concurrents s'appêtant à larguer les amarres (*Le Monde* du 5 janvier), seul le Suisse est finalement parvenu à récupérer le précieux visa. Si deux ministres de la Confédération helvétique sont directement intervenus pour faire changer d'avis aux autorités chinoises, ces dernières se sont également souvenues que Bertrand Piccard avait pris la précaution de faire le déplacement jusqu'à elles, en août 1998, afin de présenter son projet ainsi que ceux de ses compagnons d'aventure et néanmoins rivaux. Britanniques, Australiens ou

MERCI AUX MÉTÉOROLOGUES

Entreprendre un tour du monde en ballon sans passer au-dessus de la Chine aurait été un exercice impossible. Les Anglais Andy Elson et Colin Prescott s'y sont essayés entre le 17 février et le 7 mars. A bord de *Cable & Wireless*, ils ont dû multiplier les manœuvres afin de trou-

ver des vents qui les porteraient au-delà des frontières interdites. Ils y parvinrent, mais perdirent du temps et de l'énergie dans l'opération. Le 9 mars, Bertrand Piccard et Brian Jones furent, eux, à deux doigts de franchir le 26^e parallèle. A 40 kilomètres près, ils auraient été dans l'obligation de se poser prématurément.

Les deux aérostiers doivent une fière chandelle aux météorologues Pierre Eckert et Luc Trulleman qui, depuis l'aéroport de Genève, ont littéralement guidé leur ballon. Plus de vingt jours durant, ils ont

recoupé les prévisions et autres données fournies par les stations météorologiques du monde entier, mais aussi par certaines compagnies aériennes ayant prêté leur collaboration. A bord de leur capsule, Bertrand Piccard et Brian Jones n'ont eu qu'à suivre, à la lettre, les consignes des deux experts qui leur demandaient de prendre ou de perdre de l'altitude au gré des vents porteurs. Ce jeu de Yo-Yo à distance a permis de contourner l'Irak ainsi qu'une zone militarisée du Yémen. Il a également évité au ballon de se faire aspirer par un jet-stream contraire qui l'aurait ramené vers le Venezuela alors qu'il était en train de franchir le continent sud-américain.

ÉPREUVE PHYSIQUE ET MORALE

Leur route fabuleuse, Bertrand Piccard et Brian Jones l'ont menée aveuglément, claquemurés dans une cabine pressurisée de 30 m³ et dont la température intérieure oscillait entre 8 et 15 degrés. A l'inverse de marins partant faire le tour du monde à la voile, les deux hommes ne garderont pas en mémoire des images de cartes postales ou d'éléments déchaînés. Ils ont survolé près d'une trentaine de pays, mais n'en ont pratiquement rien vu. Absorbés par la bonne conduite de leur appareil, attentifs au moindre signal synonyme de dysfonctionnement, ils se sont laissés dériver en espérant que le « pire » ne viendrait jamais.

Quinze jours après être parti, Bertrand Piccard envoya le message suivant à son équipe basée à Genève : « *Quand nous passions une journée à l'intérieur de la capsule à Château-d'Oex* [afin de simuler les conditions de vol], nous trouvions le temps terriblement long et ennuyeux. A présent, nous avons pris notre rythme et nous pourrions sans aucun problème tenir encore une semaine. » Une semaine plus tard, justement, le ton est tout autre : les deux aérostiers sont épuisés physiquement, ils ont le moral en capilotade et se montrent mécontents car le ballon n'avance pas assez vite.

Médecin psychiatre de profession, adepte de la technique de l'hypnose, Bertrand Piccard atten-

dit de ce voyage en vase clos qu'il lui apprend des choses sur le comportement humain. « *Dans mon cabinet à Lausanne, je recommande à mes patients de contrôler les émotions produites par le psychisme et de ne jamais déprimer lorsque la vie vous joue des*

Les couloirs rapides des « jet-streams »

Comme la plupart des aérostiers, Bertrand Piccard et Brian Jones ont choisi, pour réaliser leur tour du monde en ballon, de naviguer sur les *jet-streams*, ou « courants-jets ». Ces vents violents soufflant d'Ouest en Est, entre 9 000 et 14 000 mètres d'altitude, naissent au contact de masses d'air froid et chaud et peuvent atteindre des vitesses de plus de 300 km/h. Ils prennent la forme de longs tunnels aplatis, s'étendant sur plusieurs milliers de kilomètres, dans lesquels peuvent s'engouffrer les nacelles. Toutefois, si ces couloirs aériens ceinturent le globe, aucun ne permet à lui seul d'en effectuer le tour complet. De surcroît, leur tracé, leur altitude et l'intensité des vents qui y soufflent sont très fluctuants. Pour réussir leur circumnavigation, les équipages doivent donc « attraper » des jets successifs en se laissant dériver de l'un à l'autre, en suivant les indications des météorologues qui les assistent dans leur tentative.

« *Mauvais tours. A moi de donner l'exemple* », confiait-il en janvier 1998, peu de temps avant de prendre le départ de sa deuxième tentative infructueuse. L'expérience est désormais bouclée. Ces trois semaines passées à deux, entre 2 000 et 10 000 mètres d'altitude, restera la meilleure « mise en situation » qui soit pour Bertrand Piccard, fils et petit-fils de savants célèbres, et vainqueur, à quarante ans, du dernier Graal de l'histoire aérienne.

Frédéric Potet

Une passion atavique pour l'aventure « scientifique »

tures du fils de celles du père. « *En 1969, je suis resté un mois avec six personnes à bord d'un sous-marin, le Ben-Franklin, afin d'étudier le Gulf Stream. Nous nous sommes laissés dériver, un peu comme Bertrand s'est laissé dériver dans les airs. La différence est qu'une fois que nous avons trouvé le courant qui nous intéressait, nous n'avions plus rien à faire. Alors qu'à bord d'un ballon il faut passer d'un jet-stream à un autre, compare Jacques Piccard. Mais je vois une autre similitude, assez étonnante : ce sont les oscillations. Bertrand a eu à affronter des sortes de « vagues internes » au cœur des jet-streams. Nous avions connu un phénomène semblable dans le Gulf Stream.* »

Lorsque Jacques Piccard entreprend ses expériences océanographiques, la famille est installée en Floride. Agé de dix ans, Bertrand va assister à plusieurs décollages des fusées de la NASA, à cap Canaveral. Il est témoin du départ d'*Apollo 11* avec à son bord Neil Armstrong, Edwin Aldrin et Mike Collins. « *Quand j'étais enfant, j'avais envie d'être astronaute, écrira-t-il des années plus tard. Mais j'ai senti que plus rien ne serait pa-*

reil après le vol d'*Apollo 11*. On avait marché sur la Lune et, dorénavant, les astronautes seraient des savants, non plus des pionniers. A mes yeux, l'aviation était allée au bout de ses possibilités. »

« LE PRINCIPAL, C'EST LE PLAISIR »

Revenu en Europe, l'étudiant en médecine et en psychiatrie s'essayera à plusieurs disciplines aériennes, de l'ULM au parapente, en passant par le deltaplane pratiqué sur le mode acrobatique. Un jour de 1992, il rencontre un aérostier belge, Wim Verstraeten, qui a besoin d'un assistant ayant des connaissances en médecine pour mener à bien son projet : participer à la première course en ballon au-dessus de l'Atlantique. Les deux hommes remporteront l'épreuve. La passion pour les « plus légers que l'air » ne quittera plus Bertrand Piccard, lui qui trouvait autrefois les ballons « un peu trop statiques » pour ses goûts de voltigeur.

Jamais le petit-fils d'Auguste et fils de Jacques ne revendiquera l'héritage familial au cours des différents voyages qu'il entreprend à travers les airs. Son grand-père s'est

transformé en « aventurier » pour les besoins de la science. « *Il étudiait les rayons cosmiques dans son laboratoire. Or, ces rayons étaient « perturbés » par l'atmosphère. Il est allé les étudier dans la stratosphère et il s'est construit un ballon avec une cabine étanche* », raconte Jacques Piccard. Bertrand a emprunté le chemin inverse : casse-cou de nature, il veut profiter de ce voyage pour observer comment le psychiatre qu'il est se comporte dans une situation de stress et de fatigue.

« *Le but est avant tout une aventure humaine*, explique Jacques Piccard. *Il peut y avoir des retombées scientifiques après coup, mais là n'a jamais été son propos. On ne sait pas ce que l'on peut tirer d'une expérience comme celle-ci. C'est un peu comme pour le voyage sur la Lune. On disait que cela n'allait servir à rien. Mais on a démontré qu'on était capable de poser le pied sur la Lune. Bertrand, lui, a pu observer la Terre comme personne n'a jamais eu l'occasion de le faire. Et cela lui a fait plaisir. Le principal est là.* »

F. P.

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

« La place du marché : achetez vos livres, CD, cédéroms, vidéos, DVD. »

A Key Biscayne, Steffi Graf rencontre Jennifer Capriati et poursuit son chemin

L'Allemande s'est qualifiée pour le troisième tour

Six ans après leur dernier match, l'Allemande Steffi Graf et l'Américaine Jennifer Capriati se sont mesurées, vendredi 19 mars, lors du tour-

noi de Kay Biscayne (Etats-Unis). Mais si l'ancienne numéro 1 mondiale a gardé un tennis et un moral à peu près intacts, sa concurrente n'est

plus que l'ombre de la joueuse qui fut le grand espoir du tennis. A vingt-deux ans, Jennifer Capriati a des allures de tenniswoman usée.

MIAMI

de notre envoyée spéciale

Il y a bien longtemps qu'elles sont parties sans elle. Jennifer Capriati a beau avoir le courage de s'entraîner, de jouer, de souffrir, elle a pour seule récompense des défaites cinglantes face à des joueuses qui ont gagné en puissance au fil des années et n'ont pas attendu son retour pour inventer le jeu du futur. Pis, vendredi 19 mars, au tournoi de Key Biscayne (Etats-Unis), l'Américaine a rencontré celle par qui le tennis de demain est arrivé. Invitée dans le tableau final, Jennifer Capriati a été balayée par Steffi Graf, tête de série n° 7, (6-0, 6-1) en trois quarts d'heure de jeu. Les deux joueuses ne s'étaient plus rencontrées depuis la finale du tournoi de Montréal, en 1993, gagnée en trois sets par l'Allemande. A l'époque, Jennifer Capriati était encore parmi les dix meilleures joueuses mondiales, avant de se rebiffer contre un père trop présent, quelques semaines plus tard, et de disparaître des tablettes pendant plus de deux ans.

TENNIS

Le match de vendredi fut un match cruel puisqu'il expliquait tout. Comment Jennifer Capriati, jeune joueuse, demi-finaliste à Wimbledon et aux Internationaux des Etats-Unis en 1991, proclamée future numéro 1 mondiale au début des années 90, d'abord blessée, ensuite interpellée alors qu'elle fumait un « joint », puis condamnée à faire une cure de désintoxication en 1995, s'est définitivement perdue pour le tennis de très haut niveau. Il y a bien quelques étincelles, des souvenirs de sa gloire :

un franc coup droit, ce revers à deux mains masqué... Mais, intrépide le temps d'une illusion, elle est soudain totalement dépassée par la puissance et la subtilité de Steffi Graf. Trop lourde, trop intimidée. « Avant, j'avais cet instinct, explique-t-elle. Maintenant, je crois que je ne l'ai plus : je ne sais plus quels coups jouer, où placer la balle. » Elle n'a que vingt-deux ans et court après des sponsors. Sur le terrain, elle ne représente qu'une marque, celle de sa raquette. A Key Biscayne, elle ne doit sa présence dans le tableau final qu'à la bienveillance des organisateurs qui lui ont donné une invitation.

Jeudi 18 mars, au premier tour, elle avait pourtant espéré, après sa victoire sur la Croate Silvija Talaja. Elle disait : « J'ai enfin vu la lumière. » Elle semblait enfin heureuse, ravie du travail effectué avec son nouvel entraîneur, Harold Solomon, finaliste à Roland-Garros en 1976. Elle voulait y croire. Jusqu'à Steffi Graf, au jeu parfait et à

l'humeur gagnante. A vingt-neuf ans, après quinze années passées sur le circuit et malgré d'innombrables blessures, la joueuse allemande reste elle-même. Inquiète et magnifique.

L'ex-numéro 1 mondiale joue la grande sœur pour l'Américaine

Son jeu de force – cet implacable coup droit – est toujours bordé de ce revers intimidé. Elle vient de disputer, et de perdre, la finale du tournoi d'Indian Wells (Etats-Unis) contre l'Américaine Serena Williams, elle est en pleine forme. Elle fait sa première apparition à Lip-ton depuis sa victoire en 1996, elle veut aller loin pour rentrer parmi les cinq meilleures joueuses avant les Internationaux de France, en

mai. Evoquant Jennifer Capriati, elle dit : « On sent qu'elle a vraiment envie de jouer et de bien faire. »

Steffi Graf connaît bien l'Américaine. Depuis quelques mois, elle joue la grande sœur pour Jennifer. A Hanovre (Allemagne), en novembre 1998, elle a fait équipe avec elle. A Melbourne (Australie), elles ont partagé les mêmes courts d'entraînement. Steffi Graf n'a jamais caché qu'elle comprenait parfaitement ce par quoi Jennifer Capriati était passée. Cette solidarité s'explique par une commune solitude face à deux père-entraîneurs redoutablement présents dans les premières années de jeu.

Vainqueur d'une amie, Steffi Graf poursuit son chemin à Key Biscayne. Elle n'a que faire de son passé. Elle ne veut pas s'empêtrer du souvenir de ses blessures ou de ses doutes. Elle voudrait voir loin, c'est-à-dire vers la place de numéro 1 mondiale ou, mieux encore, vers une victoire dans un tournoi du Grand Chelem : la 22^e, qui lui permettrait de se rapprocher du record de Margaret Court (25).

Steffi Graf s'entraîne dur, elle reste championne, prend toujours autant de plaisir à jouer et à gagner. Elle reste une adversaire coriace, toute proche en puissance et en confiance de la nouvelle génération. Ainsi le prouve sa récente finale à Indian Wells, où elle ne s'est inclinée que 7-5 au troisième set face à la toute jeune et impétueuse Américaine Serena Williams. C'est que Steffi Graf va bien, elle semble heureuse, chose rare. De sa dernière apparition à Key Biscayne, en 1996, elle dit avec modestie : « J'étais déboussolée. Maintenant, les choses reviennent lentement. »

Bénédicte Mathieu

OM-Bologne en demi-finale de la Coupe de l'UEFA

L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE, qualifié pour les demi-finales de la Coupe de l'UEFA, après son succès sur le club espagnol de Celta Vigo (2-1, 0-0), affrontera le Bologne FC, le tombeur italien de l'Olympique lyonnais (3-0, 0-2), les 6 et 20 avril (match aller à Marseille). Le tirage au sort, effectué vendredi 19 mars à Genève (Suisse), comble l'entraîneur olympien, Roland Courbis. « On préférerait Bologne par défaut, a-t-il expliqué, car nous voulions éviter Parme et l'Atletico Madrid. Mais ce n'est quand même pas un cadeau, surtout avec un match retour en Italie. » « Il n'est pas question de tomber dans l'excès de confiance sous prétexte qu'on est tombé sur l'adversaire qu'on souhaitait », renchérisait Jean-Michel Roussier, président-délégué de l'OM. « D'après ce que je sais, Marseille est supérieur à Lyon », a simplement commenté Oreste Cinquini, directeur général du Bologne FC. L'autre demi-finale de la coupe de l'UEFA opposera l'Atletico Madrid (Esp.) à Parme (Ita.), le match aller se jouant en Espagne. En Ligue des champions, Manchester United (Ang.) rencontrera la Juventus Turin (Ita.) de Zinedine Zidane et Didier Deschamps, tandis que les brillants Ukrainiens de Kiev feront face aux Allemands du Bayern Munich. Les matches auront lieu les 7 et 21 avril. Enfin, en Coupe des coupes, les Anglais de Chelsea se mesureront aux Espagnols du Real Majorque et le Lokomotiv Moscou (Rus.) affrontera la Lazio Rome (Ita.). Les rencontres se disputeront les 8 et 22 avril.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Monaco, qui a battu Nantes (1-0)**, sur sa pelouse de la Beaujoire, vendredi 19 mars, à l'occasion d'un match avancé de la 27^e journée du Championnat de France de première division, s'est replacé dans la course à la troisième place du classement, synonyme de Ligue des champions. Le but de Sabri Lamouchi (60') permet aux Monégasques d'occuper, pour l'instant, la quatrième place à un point de Lyon, qui devait se déplacer au Havre, samedi 20 mars et avec cinq points d'avance sur Rennes, qui devait recevoir Toulouse. Dans l'autre match avancé, Nancy s'est imposé (2-1) à Bastia, grâce à Patrick Correa (40') et à Christophe Bastien, sur penalty (69'), tandis que les Corses ont réduit l'écart par Krupnikovic (57'). A l'issue de cette rencontre, Nancy occupe la quatorzième place du classement et Bastia la neuvième.

■ **Zinedine Zidane, le meneur de jeu de l'équipe de France et de la Juventus Turin (Ita.)**, touché au genou droit lors du quart de finale retour de la Ligue des champions, qui opposait son club à l'Olympiakos Athènes (Grèce), mercredi 17 mars, devra observer un repos de dix jours et risque ainsi de ne pas pouvoir disputer la rencontre France-Ukraine, comptant pour les éliminatoires à l'Euro 2000, prévue samedi 27 mars, au Stade de France.

■ **ATHLÉTISME : Jérôme Romain, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux du triple saut**, qui possède la double nationalité française et dominiquaise, a été autorisé à représenter la France dans toutes les compétitions, y compris les Jeux olympiques, a annoncé, vendredi 19 mars, la Fédération française d'athlétisme (FFA).

■ **DOPAGE : le Danois Bjarne Riis (Telekom)**, vainqueur du Tour de France 1996, a été entendu, vendredi 19 mars, par le procureur du parquet de Ferrara, Pierguido Soprani, et par trois sous-officiers des carabinieri dans le cadre de l'enquête menée par le parquet de la ville, sur la distribution des produits dangereux pour la santé publique, a-t-on appris de source judiciaire. Bjarne Riis a été entendu durant cinq heures. Il a dû répondre à des questions concernant une émission de la télévision danoise dans laquelle il est accusé d'avoir pris de l'érythropoïétine (EPO), lors de la saison 1995, alors qu'il portait les couleurs de l'équipe italienne Gewiss-Ballan, dont le quotidien *L'Equipe* a récemment démontré qu'elle avait recours fréquemment à ce produit. De bonne source, on indiquait que le coureur a affirmé qu'il ignorait tout d'un éventuel usage d'EPO au sein de la formation.

■ **La commission médicale de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF)** a indiqué que la contre-expertise de l'analyse pratiquée lors du contrôle antidopage effectué sur le triple sauteur bulgare Rostislav Dimitrov aux Championnats du monde d'athlétisme en salle à Maebashi (Japon), qui lui avait valu le retrait de sa médaille d'argent, était positive et confirmait la présence d'éphédrine, a-t-on appris, vendredi 19 mars, à Sofia (Bulgarie).

■ **HANDBALL : la France a échoué en demi-finales de la Coupe du monde messieurs**, organisée en Suède, s'inclinant d'un but (24-25) face à la Russie, vendredi 19 mars, à Skovde.

■ **VOILE : Michel Desjoyeaux va succéder à Isabelle Autissier** à la barre du nouveau monocoque PRB dans la course au large en solitaire. La navigatrice avait en effet annoncé, à l'arrivée de la troisième étape de la course autour du monde en solitaire avec escales, sa décision de mettre un terme à la course au large en solitaire, après son naufrage le 15 février dans le Pacifique Sud.

Une série de scandales financiers ébranle le football anglais

LONDRES

de notre correspondant dans la City

Une accumulation de scandales financiers touchant les instances dirigeantes du football britannique souligne l'incroyable foire d'empoigne entre les géants de la communication à propos de la retransmission et de l'organisation des différentes compétitions. Prises séparément et espacées dans le temps, chacune des « affaires » qui font les gros titres des journaux depuis un mois relèverait peu ou prou du fait divers financier. Mais la démission forcée, le 11 mars, du président et du directeur général de la Premier League, l'organisme gérant la première division anglaise, a installé une atmosphère de scandales.

Cette crise est survenue dans la foulée du limogeage des deux parrains de la Football Association, autrement dit le corps représentatif de l'ensemble des clubs, et du départ contraint du sélectionneur national Glenn Hoddle à la suite de propos désobligeants sur les handicapés. Résultat de cette série noire, les cinq principaux postes du football anglais sont désormais vacants. Et, en Ecosse, le directeur général de la fédération locale a été récemment démis de son poste pour une sombre histoire de retard dans l'homologation d'un transfert d'un attaquant de Celtic. Cette saignée au sommet a suscité ce commentaire ironique d'Andy Lyons, rédacteur en chef de la revue *When Saturday Comes*, destinée aux supporters : « Les gens à la tête du

football britannique rappellent les méchants des films de Batman qui s'allient contre le héros mais échouent car ils n'arrêtent pas de se disputer entre eux. »

Au cœur de ce tremblement, les gigantesques enjeux financiers d'un sport pourvoyeur d'audiences records devenu l'objet de toutes les convoitises parmi les géants de la télévision. Une mêlée, comme la Bourse de Londres, où plus d'une vingtaine de clubs anglais sont cotés, les affectionne, avec son lot de coups bas et de réglemens de compte shakespeariens. Ainsi, Peter Leaver, le tout-puissant directeur général de la Premier League, a perdu son poste pour avoir confié à deux consultants indépendants, Sam Chisholm et David Chance, le soin de préparer la négociation des droits de retransmission télévisée d'ici à 2001 sans en informer les présidents de clubs. Or les deux conseillers sont les artisans du succès de BskyB, le bouquet numérique de Rupert Murdoch qui détient actuellement l'exclusivité de la retransmission du championnat anglais pour quelque 670 millions de livres (1 milliard d'euros).

OPA CONTROVERSÉE

Remerciés il y a deux ans par le magnat australo-américain, les deux hommes siègent toujours au conseil d'administration de BskyB. Payés chacun 1 million de livres par an (1,5 million d'euros) pour cet emploi à temps partiel, les deux hommes devaient également aider la

League à développer le *pay per view* (péage à la carte) et à lancer une société de télévision. Au cœur de ce *Kriegspiel*, le groupe de communications Murdoch, dont la chaîne BskyB entend faire main basse sur Manchester United, le club le plus célèbre et le plus riche du pays. Le ministre du commerce et de l'industrie, Stephen Byers, qui a reçu le 12 mars le rapport confidentiel de la commission des monopoles et fusions, dispose d'un mois pour décider du sort de cette OPA très controversée de 624 millions de livres (931 millions d'euros).

Pour tenter de désarmer ses critiques, BskyB a fait des concessions importantes en s'engageant par exemple à conserver l'équipe dirigeante actuelle et à ne pas user de son influence auprès de Manchester United pour peser sur les discussions concernant l'octroi des droits de retransmission. Selon bon nombre d'experts, un feu vert de Stephen Byers à BskyB ouvrirait la voie à une razzia des groupes de communications, épaulés par des banques d'affaires, sur les clubs de première division. Avec le risque de création d'un championnat à deux vitesses. En attendant, la fusion de la League et de la Fédération en un organisme unique serait à l'ordre du jour et le ministère des sports est favorable, de son côté, à la nomination d'un administrateur professionnel du football anglais.

Marc Roche



Fédération Française de Gymnastique

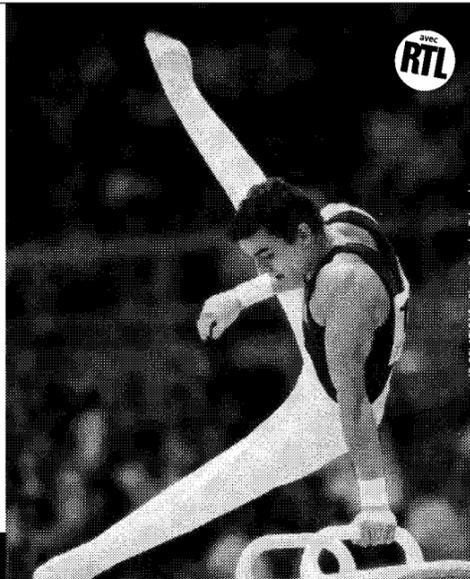


France Telecom
Partenaire officiel de la FFG

9^{es} Internationaux France Télécom

Samedi 20 mars à 14h30 : Concours général
Dimanche 21 mars à 14h30 : Finales par agrès

Informations FFG 01 48 01 24 48 - 3615 FFGym (0,12 F puis 1,29 F/mn)
Locations 01 44 68 44 68 (Fnac/Virgin/Agences) - 3615 Reserv (0,12 F puis 2,23 F/mn)
Internet FFGym - <http://www.ffgym.asso.fr>



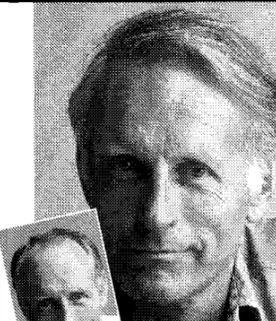
RTM

JD RELATIONS - Photo: Rinaldo Takouch

MAIRIE DE PARIS    

l'élite de la Gymnastique mondiale. Paris-Bercy 20 et 21 mars 1999

CALVITIE



Des cheveux naturels et définitifs grâce aux techniques médicales les plus modernes.

CLINIQUE MATIGNON

5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTATION SUR SIMPLE DEMANDE
TÉL: 01 53 83 79 79 - 3615 INFO CHAUVÉ
www.clinique-matignon.com

La Toyota Yaris, la plus française des japonaises

Deux ans avant d'être construite dans le Nord, cette petite voiture arrive sur nos routes

LA PETITE Toyota Yaris ne va pas attendre d'être construite dans la nouvelle usine de Valenciennes, à partir de 2001, pour tenter de devenir populaire en France. Dès le mardi 6 avril seront commercialisés des modèles fabriqués au Japon, en attendant que le site du département du Nord prenne le relais.

Ce modèle ne marque pas seulement un tournant industriel dans la stratégie du constructeur nippon, qui compte déjà des sites de production en Grande-Bretagne et en Espagne. A mi-chemin entre la Twingo et la Clio, la Yaris est le premier petit modèle sur lequel Toyota a investi de gros moyens pour lui permettre de plaire réellement sur le Vieux Continent.

Imaginé par le designer grec Sotiris Kovos sous l'égide du centre de style de Toyota-Europe, la Yaris surprend par l'équilibre et le dynamisme de ses formes. L'avant est plongeant, l'arrière est massif et le profil, souligné par la ceinture de caisse remontant vers la poupe, est énergique.

Cette « petite » est autrement plus attirante que la terme Starlet - qu'elle remplace avantageusement - et la Corolla, dont les maladroitesses tentatives d'europanisation ne sont guère convaincantes. Le design général de la Yaris de-

vrait, dit-on chez Toyota, inspirer celui des futurs modèles. Ce n'est pas une mauvaise idée.

Courte (3,61 mètres) mais plus haute et plus large que la plupart de ses concurrentes, la Yaris rompt avec la politique du plus petit dénominateur commun stylistique suivie jusqu'alors, et avec zèle, pour les modèles Toyota de grande diffusion. A l'intérieur, le décor a également changé. La position de conduite est légèrement plus haute que dans ses principales rivales et l'impression d'espace y est fort agréable. Les grands gabarits ne se plaindront guère.

PERSONNALITÉ PÉTILLANTE

Face au passager avant, deux boîtes à gants sont disponibles et de multiples compartiments de rangement sont prévus, notamment sous les sièges. La Twingo a fait école : la banquette arrière (fractionnable, rabattable et assez confortable) coulisse sur quinze centimètres pour libérer, si nécessaire, du volume supplémentaire dans un coffre dont la capacité se situe dans une très bonne moyenne.

Le tableau de bord à affichage numérique, situé au centre de la console, constitue un autre point commun avec la petite Renault. Cette instrumentation installée dans la ligne de vision a cependant la particularité d'être tridimensionnelle. Le compte-tours ainsi que les indicateurs de vitesse et de niveau de carburant paraissent éloignés mais ils sont parfaitement lisibles, et le temps d'accommodation de l'œil est très réduit.

Bien pensé et de présentation avantageuse, l'habitacle de la Yaris n'est pas encore tout à fait « européen ». Les sempiternels matériaux plastiques gris-bleu utilisés par les constructeurs japonais sont toujours là. Leur qualité n'est pas en cause. Ils manquent de chaleur et de gaieté - c'est le moins que l'on puisse dire - et contrastent avec la personnalité de la Yaris, heureusement plus pétillante.

Le comportement routier de cette petite berline, proposée en trois ou cinq portes, est sans souci, et son niveau de confort exempt de véritables points faibles. Son



Avant plongeant, arrière massif et profil énergique : une ligne réussie créée par Sotiris Kovos.

petit moteur de 1 000 cc développe 68 chevaux, ce qui le place a priori parmi les tout meilleurs de sa catégorie, d'autant plus que son niveau de consommation reste modéré (5,6 litres en moyenne selon Toyota). Ces chevaux, néanmoins, manquent de souffle à bas régime et demandent, sur route, à être régulièrement cravachés en sollicitant la transmission, d'ailleurs bien étagée. Pour les avaleurs de kilomètres, un moteur de 1,3 litre de 90 chevaux sera bientôt disponible. Quant à l'équipement, il est généreux (ordinateur de bord, autoradio, phares halogènes) mais l'ABS n'est disponible qu'en option.

Avec ce modèle, qui l'installe pour de bon dans le segment des petites voitures, essentiel pour réussir en Europe (et particulièrement en France), Toyota ne fait finalement que rattraper son retard. Ses rivaux japonais ont compris

plus tôt la nécessité de produire sur place mais aussi de concevoir en Europe les voitures promises aux Européens. Le succès de la jolie Nissan Micra ne s'explique pas autrement.

A PRIORI ANTI-NIPPON

Reste que, avec son agréable frimousse et sa présentation plus conforme à la sensibilité européenne, la Yaris (qui sera déclinée ultérieurement sous forme d'un petit monospace) ne passera pas inaperçue. Son tarif (59 900 francs, 9 132 euros), comparable à celui d'une Volkswagen Lupo, un peu plus élevé que celui d'une Twingo mais inférieur à celui d'une Clio, n'est pas en deçà du prix du marché. Ce qui n'a rien de scandaleux, compte tenu de l'équipement de la voiture.

La présence industrielle de Toyota, qui a déjà permis de faire progresser de 35 % en quelques

mois la notoriété de la marque en France, va inmanquablement faciliter la montée en puissance d'une marque qui dispose d'une importante marge de progression dans l'Hexagone. Sa part de marché, qui en 1998 n'excédait pas 1,6 %, devrait atteindre 3 % en 2001, pronostique Toyota-France, qui compte bien faire régresser le vieux réflexe anti-japonais.

Un autre élément - l'accord probable entre Renault et Nissan - devrait également y contribuer. Bientôt, le cœur des Français balancera entre Toyota, constructeur installé en France, et Nissan, qui aura fait cause commune avec la première marque nationale. Les temps changent.

Jean-Michel Normand

★ Toyota Yaris (4 chevaux fiscaux), de 59 900 à 71 900 francs (de 9 132 à 10 961 euros).

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ.** La Prévention routière organise jusqu'en décembre l'opération « piste moto d'éducation routière », qui s'adresse aux titulaires du permis B souhaitant conduire une 125 cc et aux jeunes de quatorze ans. La liste des villes accueillant l'opération est disponible sur le Minitel (3615 LAPR).

■ **GUIDE.** La Sécurité routière édite le guide *Apprentissage de la conduite et insertion des jeunes*, destiné aux organismes et associations qui souhaitent lancer une démarche d'insertion de jeunes par le permis. Cet ouvrage, qui dresse la liste des acteurs disponibles et des sources de financement, est distribué gratuitement.

■ **LANCIA.** La remplaçante de la Dedra s'appellera la Lybra et sera commercialisée en septembre. Ce modèle sera également disponible en version break et sera animé par des moteurs essence (1,6 litre, 1,8 litre et 2 litres), et diesel (1,9 litre et 2,4 litres).

■ **MAZDA.** Le 500 000^e exemplaire du roadster MX-5 est sorti de l'usine Mazda d'Ijina. Cette production record a été atteinte en un peu plus de neuf ans par la MX-5, qui a ouvert le marché des petites sportives nostalgiques.

■ **MERCEDES.** Le 4x4 Mercedes classe M est disponible avec un moteur V 8 de 4,3 litres développant 272 chevaux alors qu'il n'était jusqu'alors disponible qu'avec le moteur essence 3,2 litres. Le prix est en conséquence : à partir de 385 000 francs (58 693 euros).

■ **OCCASION.** Norauto lance une garantie pour les acheteurs d'une voiture d'occasion de moins de sept ans ayant parcouru moins de 130 000 kilomètres. Ce « contrat tranquillité » offre une assistance-dépannage, la prise en charge des réparations et le remplacement des pièces d'usure défectueuses. Tarif : 1 690 francs (258 euros) pour un an ou 20 000 kilomètres.

150 000 véhicules par an à Valenciennes

Actuellement en construction, l'usine Toyota de Valenciennes commencera à fabriquer la Yaris début 2001. La capacité de production maximale de ce site, dont l'effectif devrait atteindre 2 000 salariés, sera de 150 000 véhicules par an. Le moteur de la Yaris sera fabriqué par l'usine Toyota de Deeside (pays de Galles), l'une des deux unités implantées par la firme en Grande-Bretagne. Selon le constructeur, la France devrait absorber à elle seule entre le quart et le tiers des Yaris produites à Valenciennes. En attendant, les prévisions tablent sur 12 500 ventes dès cette année et 25 000 en 2000.

La S-Type sonne le vrai retour de Jaguar



La S-Type fait tout pour évoquer l'esthétique des années 60.

C'ÉTAIT une Jaguar 3,8 litres S-Type de 1967 qui portait fort bien ses vingt ans d'âge. Elle affichait un kilométrage respectable, mais sa peinture vert anglais venait d'être refaite et son habitacle patiné fleurait bon le cuir. Sous le capot, on entendait un ronronnement prometteur. Du luxe et des muscles. Tentant, mais pas très raisonnable, pour une utilisation quasi quotidienne. Pas de direction assistée, une consommation apparemment échevelée et, surtout, cette vilaine réputation de fragilité. De sombres histoires de circuits électriques capricieux et de boîte de vitesses chancelante. Ce fut donc non, mais avec une pointe de regret.

Dans vingt ans, la toute nouvelle S-Type commercialisée en France à partir du 30 mars ne déclenchera peut-être pas de bouffées de nostalgie, mais les amateurs de belles anciennes éprouveront probablement moins de réticences. Les Jaguar d'aujourd'hui devraient beaucoup mieux vieillir que leurs aînées. Maître à bord depuis 1989, Ford a investi son savoir-faire (et des sommes astronomiques) pour crédibiliser la marque, qui jouit désormais d'une fiabilité reconnue.

Troisième élément de la gamme à côté des aristocratiques XJ et coupé cabriolet XK-8, la S-Type fait tout pour évoquer l'esthétique de la grande époque des années 60. Encore une réincarnation automobile ? Oui, mais, outre qu'elle a été réalisée avec tact, celle-ci n'est pas un simple « coup » de marketing. La S-Type de 1999, moins imposante (4,86 mètres) et moins élitiste (le tarif débute à 249 000 francs, 37 960 euros, soit quelque 80 000 francs de moins que le premier prix des modèles précédents), doit permettre au constructeur de doubler sa production dès 2000 en atteignant le seuil des 90 000 voitures produites. En attendant l'arrivée, dans deux ans, d'une « petite » Jaguar, concurrente des BMW série 3. Pour la marque britannique, ce modèle sonne aussi comme une revanche : il renouvelle la tradition des Jaguar Mark II, premières berlines compactes de l'ère moderne à parfaitement combiner raffinement et sportivité. Une recette aujourd'hui déclinée avec maîtrise par BMW et Audi.

La calandre presque ovale, les deux paires d'optiques et le capot très travaillé, le profil bien équilibré et la cambrure postérieure de la S-Type rappellent fidèlement les canons de la beauté Jaguar. Nettes, les formes sont très

sculptées, mais cet hommage à la lignée se drapait dans une élégance qui n'a rien de passiste. Produite en Angleterre, à Castle Bromwich, mais réalisée sur la plate-forme de la nouvelle Mercury et destinée pour moitié aux Etats-Unis, la S-Type ne s'est pas américanisée. Ce piège, dans lequel se perdit, entre autres, la deuxième génération de la Type E, a été évité. L'habitacle ne cède pas aux effets faciles et cultive une sobriété bienvenue avec juste ce qu'il faut de ronce de noyer et du chrome, par petites touches. L'opulence peut avoir bon goût.

Les moteurs à la belle sonorité rauque offrent le choix entre un inédit V 6 de 3 litres de cylindrée (243 chevaux) réalisé par Jaguar et un V 8 de 4 litres (285 chevaux) d'origine Ford. Les consommations revendiquées par cette berline à propulsion arrière sont relativement modérées - entre 11 litres et 12,5 litres en cycle moyen, selon le constructeur - et les performances satisfaisantes, quoique la transmission automatique manque un peu de vivacité sur la version 3 litres.

NOUVELLE CLIENTÈLE

Avec la S-Type, dont le confort et la tenue de route sont au-dessus de tout soupçon, Jaguar va au-devant d'une clientèle inédite. La marque ne va plus seulement s'adresser aux quinquagénaires et sexagénaires, chefs d'entreprise et représentants des professions libérales aisés qui sortaient leur XJ le week-end ou pendant la semaine, mais rarement sept jours sur sept. Dorénavant, le cadre supérieur

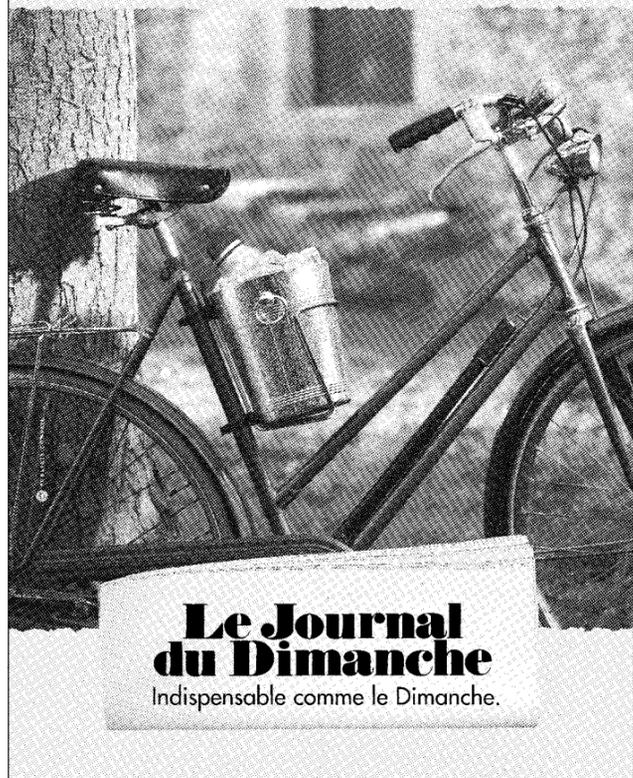
pourra accéder au privilège de rouler en Jaguar. Au plan mondial, cela signifie passer d'un marché de 200 000 véhicules par an à un marché cinq fois plus vaste, auquel il faut s'adapter. Sur la S-Type, la banquette arrière est rabattable et des barres de toit pour fixer des vélos sont disponibles. Les traditionalistes s'indigneront - et ils auront raison ! - qu'une boîte de vitesses manuelle puisse (sur le modèle 3 litres, uniquement) se substituer à la transmission automatique et que la firme de Coventry envisage très sérieusement l'arrivée d'un moteur Diesel.

Suffisamment policée pour conquérir une clientèle en rupture de ban avec les berlines allemandes et pour permettre à de nouveaux venus d'accéder enfin à la respectabilité que confère l'appartenance au club Jaguar, la S-Type, à la fois moderne et conservatrice, apporte quelque chose de nouveau dans l'univers des voitures de luxe. Même s'il lui manque cette pointe de non-conformisme un peu brusque qui faisait le sel des Jaguar d'antan.

J.-M. N.

★ Jaguar S-Type : de 249 000 à 328 000 francs (de 37 960 à 50 000 euros). Garantie de trois ans et 100 000 kilomètres.

Le Journal du Dimanche
Nouvelle Formule
On a encore
amélioré le dimanche.



Le Journal
du Dimanche
Indispensable comme le Dimanche.

CHALLENGE DES HAUTS DIRIGEANTS
RENCONTRES GOLFIQUES DU MAJESTIC

7, 8 & 9 MAI 1999 - CANNES

Cette rencontre organisée par le Groupe LUCIEN BARRIÈRE et parrainée par LE MONDE se déroule à la veille du Festival du Film à Cannes, à l'Hôtel Majestic, et sur les 2 plus beaux parcours d'Europe.

Cette première rencontre réunira 72 personnalités autour d'un challenge golfique et d'un dîner-débat animé par un Rédacteur en Chef du MONDE.

Dossiers d'inscription et réservations auprès de PROMOGOLF Côte d'Azur

Tél. 04 92 98 19 69 - Fax 04 92 98 19 11

<http://www.aacom.com/promogolf>

Retour des pluies au Nord

DIMANCHE, l'anticyclone recule sur l'Atlantique. La moitié sud conservera un temps ensoleillé tandis qu'un régime perturbé de nord-ouest amènera des pluies et du vent sur la moitié nord. Cette dégradation s'accompagnera d'une impression de fraîcheur.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – De la Bretagne à la Basse-Normandie, des petites pluies se produiront sous un ciel couvert, puis, l'après-midi, des éclaircies alterneront avec des averses. Le vent de sud-ouest, tournant nord-ouest, atteindra 90 km/h près de la Manche. Dans le pays de Loire, des pluies faibles se produiront l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Pluies et vents se renforceront de la Normandie à l'Ile-de-France au Nord et aux Ardennes. Dans le Centre, après une matinée calme, les passages pluvieux resteront faibles.

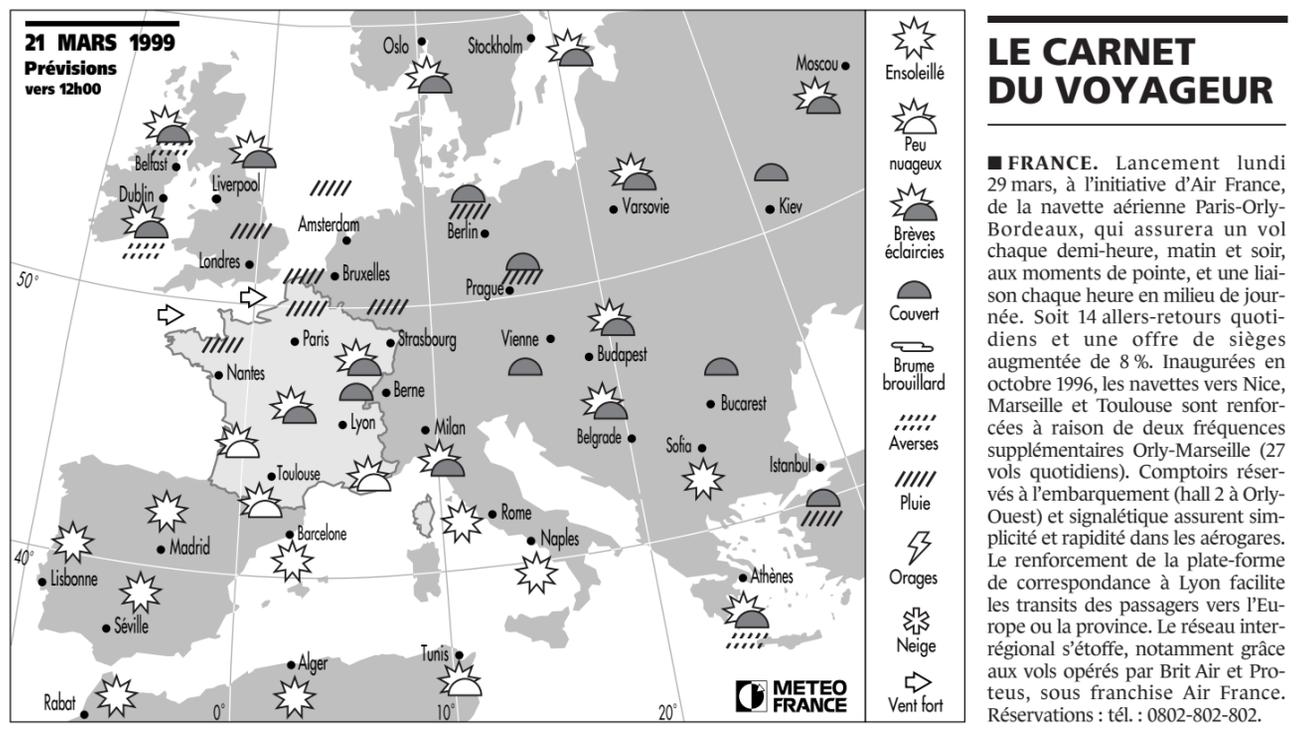
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les pluies arriveront dans le courant de

l'après-midi. Elles seront localement soutenues et accompagnées derafales de vent de sud-ouest qui atteindront 70 à 80 km/h.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Petite dégradation par le nord. En Poitou-Charentes, de faibles pluies se produiront l'après-midi. Plus au sud, le soleil dominera généralement avant l'arrivée de quelques nuages au nord. A noter que le matin des bancs de brouillards ou nuages bas traîneront çà et là, en particulier au pied des Pyrénées.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Après un début de journée souvent ensoleillé, le ciel s'ennuagera par le nord dans l'après-midi. Quelques pluies pourront se produire sur le nord de ces régions en soirée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil restera généreux, à peine voilé par quelques nuages élevés par moments. Le vent de nord tournera à l'ouest. Il atteindra 60 km/h sur les côtes.



PRÉVISIONS POUR LE 21 MARS 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole

ANJACIO	2/14 S	NANCY	1/9 C
BIARRITZ	6/12 S	NANTES	4/13 P
BORDEAUX	2/14 S	NICE	8/15 S
BOURGES	2/11 P	PARIS	5/10 P
BREST	5/11 P	PAU	1/13 S
CAEN	5/10 P	PERPIGNAN	9/17 S
CHERBOURG	5/10 P	RENNES	4/13 P
CLERMONT-F.	-1/13 N	ST-ETIENNE	-1/12 N
DIJON	0/11 C	STRASBOURG	2/9 C
GRENOBLE	-1/15 N	TOULOUSE	2/14 S
LILLE	5/9 P	TOURS	4/11 P
LIMOGES	-1/12 N		
LYON	1/12 N		
MARSEILLE	4/17 S		

FRANCE outre-mer

CAENNE	24/28 P
FORT-DE-FR.	23/29 N
NOUMEA	25/29 C

EUROPE

AMSTERDAM	4/8 P
ATHENES	6/12 N
BARCELONE	8/16 S
BELFAST	5/9 N
BELGRADE	-3/10 N
BERLIN	3/7 C
BERNE	-1/8 C
BRUXELLES	4/9 P
BUCAREST	1/8 C
BUDAPEST	-2/10 N
COPENHAGUE	2/5 C
DUBLIN	6/10 C
FRANCFORT	2/7 C
GENEVE	3/11 C
HELSINKI	-3/1 C
ISTANBUL	2/6 C

AMÉRIQUES

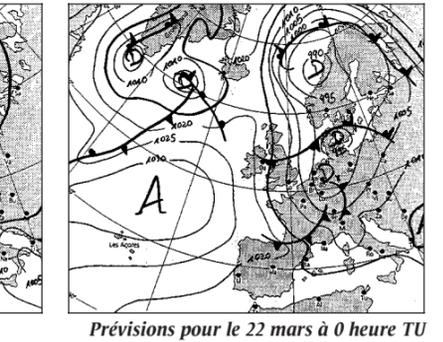
BRASILIA	18/28 S
BUENOS AIR.	20/27 S
CARACAS	23/28 N
CHICAGO	-1/8 N
LIMA	19/24 C
LOS ANGELES	11/16 S
MEXICO	13/21 P
MONTREAL	-5/3 C
NEW YORK	3/11 C
SAN FRANCIS.	9/12 C
SANTIAGO/CHI	11/27 S
TORONTO	-2/5 P
WASHINGTON	3/18 P

AFRIQUE

ALGER	-3/2 S
DAKAR	18/24 S
KINSHASA	22/33 N

ASIE-OcéANIE

BANGKOK	25/37 C
BOMBAY	22/31 S
DIJAKARTA	26/30 C
DUBAI	20/29 S
HANOI	20/23 C
HONGKONG	18/20 C
JERUSALEM	10/20 N
NEW DEHLI	15/28 S
PEKIN	-5/1 S
SEOUL	3/10 P
SINGAPOUR	26/31 C
SYDNEY	22/28 S
TOKYO	4/11 C



PRATIQUE

La participation de l'Etat officialise la Fête de l'Internet en France

LA RECETTE est simple : organiser chaque année une « Fête » pendant laquelle des ordinateurs connectés à Internet envahissent les rues, les cafés, les mairies et autres lieux publics... Attirés par ces milliers d'écrans, les badauds se connectent par curiosité. Quelques mois plus tard, réalisez un sondage avec la question suivante : « Vous êtes-vous connectés à Internet au cours des douze derniers mois ? » Résultat : de 3 à 4 millions d'internautes recensés en France fin 1998 alors qu'environ un million d'entre eux seulement sont effectivement abonnés. Dans l'édition du 18 mars du *Nouvel Observateur*, Eric Guichard, enseignant à l'Ecole normale supérieure (ENS), relève cette déformation de la réalité : « Quand on ne retient que les utilisateurs qui se connectent au moins une fois par semaine, on tombe à 800 000 personnes », souligne-t-il.

Certes, la Fête de l'Internet, dont la seconde édition est organisée jusqu'au dimanche 21 mars, n'est pas la seule responsable du grossissement artificiel des chiffres. Mais elle participe largement à l'effervescence qui entoure le réseau mondial depuis que le gouvernement de Lionel Jospin a officiellement élevé

le développement Internet au rang des priorités nationales il y a dix-huit mois (*Le Monde* du 21 juillet 1997).

Une telle prise de conscience politique a eu de nombreux effets positifs. L'usage d'Internet a progressé dans les entreprises, les écoles et les familles françaises. Un sondage de l'Institut CSA publié le 18 mars par *L'Evénement* indique que 25 % des Français se déclarent prêts à s'abonner à Internet. Une proportion à peu près égale au taux de familles équipées d'ordinateurs. Mais ces déclarations d'intention encourageantes demandent confirmation. Aux Etats-Unis, en janvier, Media Metrix recensait 37,7 millions de ménages connectés au réseau mondial sur les 50 millions possédant un ordinateur...

L'an dernier, la première Fête de l'Internet avait un parfum d'amateurisme. Son principal artisan était l'Association française des utilisateurs d'Unix (AFUU), c'est dire qu'elle sortait à peine du milieu des informaticiens initiés. Cette année, l'heure est à l'industrialisation.

Une nouvelle Association pour la fête de l'Internet (AFI) a été spécialement créée avec, à sa tête, Jean-Michel Billaut, président du Club de

l'Arche et directeur de l'Atelier, le service de veille technologique de Paribas, et Bruno Oudet, président du chapitre français de l'Internet Society. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, est devenue la marraine de l'événement et apporte un soutien financier aux quelque 200 associations recensées par l'AFI. La plupart des ministères, l'Assemblée nationale et le Sénat participent activement aux festivités.

GOÛT AMER

Une telle participation de l'Etat, si elle officialise la Fête, laisse un goût amer dans la bouche des pionniers. L'AFUU a ainsi adressé une lettre au premier ministre pour réclamer une meilleure reconnaissance de son rôle après ses démêlés judiciaire avec l'AFI. « Nous devons constater aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'épauler l'association qui vient d'être déboutée en justice dans sa volonté d'appropriation, entre autres, du nom de domaine *fete-internet.fr* », écrit Hervé Le Cornec, directeur de l'AFUU. C'est dire l'ambiance fraternelle qui règne entre les organisateurs de la Fête.

Autre fausse note dans la célé-

bration nationale du réseau mondial, l'Association des internautes mécontents (ADIM) a décidé d'appeler au boycottage de l'accès au réseau pendant les trois jours de la Fête. « Il nous paraît inconcevable, alors que plus de 47 000 sites ont été mis sous l'éteignoir (...), de participer à une Fête de l'Internet », précise un communiqué de l'ADIM.

L'association fait référence à l'affaire Altern, un site fermé à la suite de la condamnation de son hébergeur, Valentin Lacombe, à

400 000 francs de dommages et intérêts pour avoir publié des photos dénudées d'Estelle Hallyday. L'ADIM dénonce également « la mollesse de France Télécom et de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) à nous proposer de nouveaux tarifs ». L'ADIM appelle l'Etat à jouer « son rôle d'arbitre ».

Dans la même tonalité, l'Observatoire de la sécurité des systèmes d'information et des réseaux (Ossir) a adressé une lettre au premier mi-

nistre pour lui rappeler son engagement du 19 janvier en matière de libéralisation du cryptage en France. Lionel Jospin s'était en effet engagé à la relèver immédiatement des seuils autorisés de la cryptologie de 40 à 128 bits. « Deux mois plus tard et à la veille de la Fête de l'Internet, aucun décret n'a été modifié », note Christophe Labourdet, président de l'Ossir.

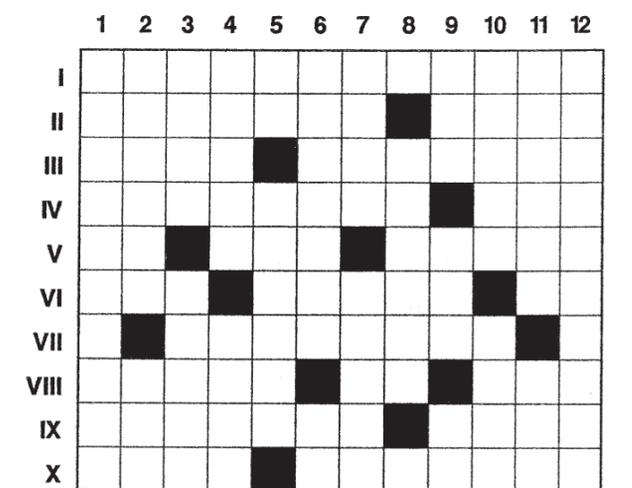
Le 17 mars, lors d'une allocution prononcée à l'occasion du lancement de la Fête, le premier ministre déclarait : « Je vous annonce que sera publié, cette semaine, le décret qui relève de 40 à 128 bits le seuil en deçà duquel l'utilisation des moyens de cryptologie est entièrement libre. » Vendredi 19 mars, le *Journal officiel* publiait effectivement deux décrets et un arrêté libéralisant la cryptologie en France. La Fête de l'Internet aura ainsi au moins servi à accélérer cette procédure.

Michel Alberganti

★ « Le Monde interactif » a publié, avec *Le Monde* du mercredi 17 mars, une sélection des meilleurs moments du raout, ainsi qu'un jeu-concours en trente questions.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99068
3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. On bave en ce lieu... encore plus en le quittant. – II. Au fond des mers chaudes depuis la nuit des temps. Appels. – III. Comique italien. Portées par les flots du Nord. – IV. Risque de nous mettre sur la paille. Eut chaud. – V. Un peu d'élégance. Départ quotidien. Travaillé à la main. – VI. Super-nana. Circule très vite dans le voisinage. Le samaritan. – VII. Précède une grande arrivée. – VIII. Tresser des lauriers. Personnel. On les retrouve sur tous les drames du monde. – IX. Un état à éviter. Reste du feu. – X. Possessif. Mis à nu.

VERTICALEMENT

1. Fait court dans le journal. – 2. A dû faire le plein et le trop-plein. Tient le kimono. – 3. Sa réaction est attendue. Mise à plat du plan. – 4. Sans accent. Station d'épuration. – 5. Tête

de rivet. Mis en attente. – 6. Un disparu, que l'on retrouve à table. Lettres de retard. – 7. Rassemblement de cardinaux. Bien prise en mains. – 8. Touché dans son amour-propre. – 9. Dans les lieux. Prépare les commis. Possessif. – 10. Surréaliste, il a commencé par faire des collages. Bar de la Côte. – 11. Mettons-les de notre côté et tout ira mieux. Rejette. – 12. Départs organisés pour un nouveau départ.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99067

HORIZONTEMENT

I. Destabilisée. – II. Egérie. Stop. – III. Rôtisserie. – IV. Oie. Sinusite. – V. Un. Bègue. Nom. – VI. TER. Lumen. Le. – VII. Aïlée. Eger. – VIII. Naine. Rat. Ri. – IX. Turf. Pei. Lad. – X. Ensorceleuse.

VERTICALEMENT

1. Déroutante. – 2. Egoïne. Aun. – 3. Sète. Pairs. – 4. Tri. Info. – 5. Aisselle. – 6. Bésigue. PC. – 7. Enumérée. – 8. Ruée. Ail. – 9. Isis. Net. – 10. Stein. Lu. – 11. EO. Tolérans. – 12. Ephéméride.

ÉCHECS N° 1836

TOURNOI DES GRANDS MAÎTRES (Linares, 1999)
Blancs : V. Anand.
Noirs : P. Svidler.
Défense Grünfeld. Système russe.

1. d4 Cf6 17. Cg5 Tf6 (j)
2. c4 g6 18. g4! F66
3. Cc3 d5 19. Cc6-é4 Fd5
4. Cf3 Fg7 20. Dd2 (j) Td6 (k)
5. Db3 dxc4 21. f3 Fxe4 (l)
6. Dxc4 0-0 22. fxe4 Cd7 (m)
7. é4 a6 (a) 23. Dh2 Cf8
8. é5 b5 24. é5 Td7 (n)
9. Db3 Cf-d7 (b) 25. C6!! (o) Da5+ (p)
10. h4 (c) 26. Fd2 Cxé5
11. é6 c4 (d) 27. Fé2 c3
12. Dd1 Cb6 28. Fxc3 b4
13. éxf7+ Txf7 29. Cxg7 Bxc3
14. h5! Cc6! (e) 30. Dh8+ Rf7
15. hxg6 (f) hxg6 31. Tf1+ abandon
16. Ff3 (g) Ff5 (h)

NOTES

a) Ou 7..., Ca6; 7..., Fg4; 7..., c6.
b) Et non 9..., F66 à cause de 10. éxf6!, Fxb3; 11. fxc7, Rxc7; 12. axb3, et les Blancs ont une large compensation pour la D.
c) Dans la partie Kasparov-Svidler (Wijk ann Zee, 1999), la suite 10. é6!, fxc6; 11. Ff3, Cb6; 12. h4!, Cc6; 13. h5! donna aux Blancs une forte attaque.
d) 11..., fxc6 est aujourd'hui considéré comme faible, depuis la partie Lautier-Leko (Tilburg, 1997): 12. h5!, cxd4; 13. hxg6!, Cc5; 14. gxf7+! (plus fort que 14. Dc2).
e) Après 14..., Fg4; 15. hxg6, hxg6;

16. Fé2, Cc6; 17. Fh6!, les Blancs entrent dans des complications qui leur sont favorables (Ftacnik-Stohl, 1997).
j) 15. Cg5 est moins clair: 15..., Tf5!; 16. g4, Tf8; 17. Fg2, Cb4.
k) Si 16. Th4?, Txf3!; 17. Dxf3 (17. gx3, é5!), Cxd4; 18. Txd4, Fxd4; 19. Fh6, Ta7 avec avantage aux Noirs. Si 16. Fé2, Ff5! (et non 16..., Cxd4; 17. Fh6!, Fh8 [17..., Ff6; 18. C4!]; 18. Ff3, é5; 19. Txh8+!); 17. Fé3, Cb4; 18. Tc1, Cb6-d5.
l) Ou 16..., Cd5; 17. a4!, Tb8; 18. axb5, axb5; 19. Fh6! (Babula-Ftacnik, Cesko, 1997). A envisager est aussi 16..., Fg4; 17. Fé2, Cb4.
m) Après 17..., Tf8; 18. g4, Fd7, les Blancs contrôlent le centre: 19. Fg2, Cb4; 20. Fé4! D'où l'idée des Noirs de tenir solidement la case d5, fût-ce au prix d'une qualité.
n) Et non 20. Cxf6+, qui céderait aux Noirs l'initiative. 20. Dd2 prépare le passage de la D sur l'aile-R via f3 et h2.
o) 20..., é5 ne va pas à cause de 21. dxé5, menaçant 22. Fxb6, et de 21. Dxd5+, mais ce renforcement de l'attaque du pion d4 semble un peu lent.
p) Et non 21..., é5; 22. Dh2!
q) Début de capitulation. Les Noirs doivent renoncer à la suite 22..., Cxd4; 23. Th8+, Fxh8; 24. Dh2! avec gain. Le Cb6 arrive en toute hâte renforcer la défense du R noir.
r) Le pion d4 n'est toujours pas à prendre: si 24..., Txd4; 25. Ff2, Dd5; 26. Fg2, Dxé5?; 27. Df7 mat.
s) Une réfutation magnifique de la défense ememie.



SCÈNE A soixante-seize ans, l'amusieur Raymond Devos – à qui, le 9 mars, a été décerné le prix Alphonse Allais 1999 – revient à Paris, à partir du 1^{er} avril, pour vingt-deux dates à

L'Olympia, une salle à son image, neuve et inchangée. Cela faisait cinq ans que l'artiste ne s'était pas produit dans la capitale. ● DEPUIS le 16 novembre 1998, il rode son nouveau

spectacle dans l'Europe francophone, accompagné d'une harpe, d'une flûte, de quelques cerceaux et de ses mots. ● DANS UN ENTRETIEN au Monde, Raymond Devos parle de son âge, de

sa rondeur, du trac, des maîtres qui l'ont influencé – Bachelard et Decroux –, du rire : « Le rire est une dégradation, et on ne peut dégrader que des valeurs qui résistent. Sinon, on les

tue. Il faut s'imposer cette règle. Dégrader légèrement les valeurs qui sont pesantes. C'est pour ça qu'on peut s'attaquer à Dieu : il résiste ! Mais il ne faut pas aller trop loin. »

Raymond Devos, sous le haut patronage de Bachelard et de Polichinelle

Voilà cinq ans que notre amuseur d'exception ne s'était pas produit à Paris. Il y revient, en avril, par la grande porte de l'Olympia, avec un nouveau spectacle qu'il rode en tournée depuis le 16 novembre 1998

AU BOUT de la rue bourgeoise où est installé le bureau de Raymond Devos, à Paris, dans le 16^e arrondissement, un camion lourdement chargé de paille livrait ce jour-là sa cargaison au Cirque Joseph-Bouglione, de passage dans la capitale. Comme un signe marquant l'art essentiellement forain d'un artiste qui a dédié sa vie au rire de ses contemporains. Raymond Devos, retour d'une prise de vue sur le Pont-Neuf à l'usage de *Télé 7 Jours*, était très légèrement en retard. Flanqué de sa « productrice », Françoise Maucq, dont l'accent dit à lui seul l'origine belge de notre homme, il s'est avancé vers son visiteur, déjà en représentation, mais de ces performances placées sous le sceau de la générosité, la sienne, énorme, à nulle autre pareille. Pantalon bleu, pull bleu, chemise bleue, il a tendu la main et donné du « Monsieur », sans qu'il y mette aucune distance, aucune froideur, simplement la marque du respect qu'il sait devoir à ceux qui l'approchent et ne sont pas des siens.

Inchangés la voix, le sourire gourmand, le regard bleu de France derrière des lunettes solidement arimées sous sa chevelure en bataille. Inchangé aussi, le ventre de Raymond Devos, cette rondeur portée fièrement par celui

qui a eu faim un jour, un autre, un autre encore, et ne s'en est jamais entièrement remis. Il est tout entier dans cette rondeur dont on n'imagine pas qu'il pourrait se départir, qui nous rassure et ne cesse de nous enchanter.

SEUL EN HAUT DE L'AFFICHE

Soixante-seize ans, Raymond Devos ? A qui le fera-t-il croire ? Comme si l'échelle des âges était capable de dire quoi que ce soit de notre homme. Jamais le temps, notre façon d'envisager le temps, ne viendra à bout du garçonnet qui haranguait ses camarades sur le perron de l'école primaire de Tourcoing à l'heure des récréations, de l'apprenti acteur assidu aux enseignements de Tania Balachova et d'Henri Rollan au Vieux-Colombier à Paris, du jeune comédien prompt à déclencher chez ses compagnons de la Compagnie Jacques-Fabbri ces éclats de rire qui effacent d'un revers de mot toutes les petites misères des tournées où l'on ne s'appartient plus, de l'homme de scène qui vit depuis cinquante ans une histoire singulière avec un public toujours renouvelé, toujours fidèle, toujours aimant, qui l'a placé en haut de l'affiche, si haut qu'il y est seul : Raymond Devos, amuseur.

Après cinq ans passés loin des

scènes de la capitale, il revient à Paris, dans un Olympia à sa taille, comme lui neuf et inchangé. Durant ces cinq ans, il a connu les honneurs – le Prix du Brigadier, une Victoire de la musique, une Reconnaissance du mérite artistique, la plus haute récompense de l'université du Québec à Montréal ; il a triomphé à New York, à Bruxelles, à Genève.

Depuis le 16 novembre 1998, au pas cadencé, il arpente l'Europe francophone, accompagné d'une harpe, d'une flûte, de quelques cerceaux et de ses mots. Certains nous sont déjà familiers, emblématiques de son style, substance d'*Où courent-ils ?* ou d'*Un ange passe*. D'autres sont nouveaux, fruits de ses rêves les plus récents, dont il parle avec l'humilité inquiète d'un auteur décidé à continuer de plaire.

Car il n'est pas pour lui question d'adieux. Ni aujourd'hui, ni demain. Certes l'âge est venu, les tournées sont plus courtes et les salles plus grandes. Mais la verve de Raymond Devos est intacte et son art bien au-dessus des contingences ordinaires. Sous le haut patronage de Gaston Bachelard et de Polichinelle, sa mission continue. Le rire n'a qu'à bien se tenir.

O. S.

Raymond Devos, artiste comique

« Le temps n'a pas prise sur l'imaginaire »

« Voilà longtemps que vos pas ne vous avaient pas conduit à Paris. Comment vous sentez-vous ?

– Je me sens comme un homme de soixante-seize ans qui se porte relativement très bien. C'est pour ça que j'en profite pour faire une rentrée. Mais je sais très bien que l'âge a son importance. Normalement, si j'avais vécu il y a une cinquantaine d'années, je serais dans un square avec des copains, à la retraite. Avant, les vieux avaient mon âge. Sur scène, je dis que j'ai arrêté de vieillir pendant un certain temps. Ça a été dur. C'est comme quand on dit qu'on arrête de fumer. Du jour au lendemain, je me suis dit que j'arrêtais de vieillir... Quand personne ne m'observe, j'ai envie de prendre un petit coup de vieux, mais je me retiens. Peut-être que le temps qu'on passe sur scène n'est pas compté. On est dans l'imaginaire, pas dans le réel. Le temps n'a sans doute pas prise sur l'imaginaire.

– Ce matin, vous buvez du Coca Light... Une tournée de plusieurs mois nécessite-t-elle une discipline particulière ?

– Aucune. J'ai toujours vécu comme ça. J'ai toujours plus ou moins fait de la culture mimique. Ça n'a rien à voir avec la culture physique, une, deux, une, deux... ; ça, je n'ai jamais pu le faire. La culture mimique, c'est assez formidable, ça raconte presque toujours une histoire : marcher sur place, monter des escaliers... Le

Coca Light n'a rien à voir avec la tournée, c'est tout bêtement parce que j'ai soif ! Il n'y a aucune arrière-pensée.

– De toute façon, on n'imaginerait pas vous voir entrer en scène maigre et les cheveux très courts...

– Oh ! ça, c'est très gentil, je suis très heureux de vous recevoir... Dès que je me suis vu dans une glace, à l'âge de raison sans doute, j'étais déjà assez rond. De tout temps. Ça m'aide pour mon métier mais je ne l'ai pas voulu, tout ça est un tout.

« Excusez-moi, mais quand j'invente un texte, je suis le premier à en rire. Quel égoïsme ! »

« Quelquefois, quand je vois le ventre que j'ai, j'ai l'impression que c'est un désastre... Mais Polichinelle avait la même chose dans le dos et il a fait une carrière... Quand il est mort, on a demandé à son successeur de se mettre une bosse dans le dos ; c'est devenu un personnage. Evidemment, si on veut se comparer à un jeune premier... »

« A un moment, j'aurais pu faire du cinéma, à un autre, j'aurais aimé être un chanteur de charme. Chanter pour une femme..., cette chose de séduction, c'est extraordinaire. Enfin, je suis assez séducteur quand même. Ça n'a pas mal marché jusque-là.

– Votre nouveau spectacle mêle anciens et nouveaux sketches. A quelles règles obéit la fabrication de vos tours de chant ?

– Depuis toujours, j'invente des sketches, je remplace les anciens par les nouveaux et, à un moment, le tour et sa durée – à peu près deux heures chaque fois – se structurent. Puis, deux jours après, j'invente un nouveau sketch et il faut tout recommencer. C'est comme, pour un tableau, l'utilisation des couleurs. L'invention vous surprend, une

idée vous arrive, puis elle vous obsède. Vous n'y pouvez rien et c'est tant mieux. Un sketch nouveau, c'est fantastique car il teinte tout ce que vous avez fait jusque-là d'une couleur que vous n'imaginiez pas.

– Par exemple ?

– Dans mon spectacle, il y a une invention récente : l'œuf de Christophe Colomb. Dans ce sketch, je dis que je crois à la pluralité des existences et que j'ai été un œuf. Pas n'importe quel œuf, je ne me le permettrais pas, l'œuf de Christophe Colomb ! Une nuit, j'ai fait un rêve qui m'a réveillé, je rêvais que j'avais décroché le coquetier... J'étais devenu le roi des œufs. Et puis on m'a ôté ma couronne et on est venu me chatouiller avec de grandes mouillettes beurrées... Quand je me suis réveillé, j'étais complètement vidé. J'aurais pu faire un autre rêve : je suis dans mon œuf et, tout à coup, je vois une aiguille et j'entends une aspiration : quelqu'un est en train de me gober...

– Quel plaisir particulier la scène vous procure-t-elle ?

– Entendre les gens rire aux endroits qu'on a prévus. C'est la marque de la maîtrise du comique. On se trompe peu quand on a l'habitude et que le texte est rodé. Car il y a toujours une phase d'incertitude. Excusez-moi, mais quand j'invente un texte, je suis le premier à en rire. Quel égoïsme ! Quand je trouve quelque chose, je jubile, j'éclate de rire, même tout seul ! Après, c'est fini, je l'écris et je le dis sur scène. Si les gens rient, ça redonne drôle pour moi qui le connaissais pourtant parfaitement. Ce qui m'a enchanté très vite, c'est le plaisir que j'avais non seulement à entendre les gens rire, mais à faire rire. Et surtout la signification de ces rires.

– Vous n'avez jamais eu peur ?

– Le soir, quand je suis dans ma loge, j'ai un côté ours. J'ai le trac. On frappe. – Qu'est-ce que c'est ? – Nounours, il va falloir entrer sur scène... – Non ! Je veux pas entrer, j'ai pas envie. Un peu plus tard. On frappe. – Nounours, faut y aller, les gens sont entrés... – J'en ai rien à foutre, je veux pas, remettez-moi dans ma cage, je ne veux pas travailler ce soir ! Encore plus tard. On frappe, de manière insistante. – Qu'est-ce que



Raymond Devos : « Le comique, c'est toute notre histoire observée avec honnêteté. »

c'est ? Une femme entre. Elle prend une chaîne, l'accroche à mon collier et me pousse à coups de talons dans le derrière. – Viens, maintenant. Grognelements, hésitations devant le vomitoire. Musique. Un coup de pied au cul. Ça commence. Et la mégère, non apprivoisée, se met à crier. – Dis ton texte ! – Non, pense la bête...

– Travaillez-vous par instinct ou vous êtes-vous beaucoup documenté ?

– Je n'ai pas passé assez de temps dans les livres, mais j'ai quand même beaucoup lu. Bachelard est pour moi un maître. Il met mon esprit en mouvement, il me permet de créer des images. J'ai lu aussi Marcel Aymé, selon moi le plus grand auteur comique. Quand j'ai commencé la comédie, j'ai lu tous les classiques. Sur la mécanique du rire, j'ai tout lu. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais peut-être fait mon métier de la même façon mais j'aurais moins bien compris. Et encore, il se trouve que les gens qui ont parlé superbement des rires n'étaient pas des gens qui pratiquaient le métier d'amusieur. Le rire, ça peut être mille choses. On peut rire de joie mais ce n'est pas le rire que nous pratiquons. Nous, nous pratiquons le rire très particulier du comique. Il n'y a pas une grande différence entre le comique et le tragique, c'est seulement une différence de dose. Les racines du comique plongent à peine dans le drame quand celles du drame plongent dans l'irréparable. Le comique dégrade les valeurs quand le tragique détruit les valeurs. Le comique, c'est toute notre histoire observée avec honnêteté : les moments exceptionnels, les grandes idées, les moments de gloire et de chute.

– Le rayon du rire a connu une forte croissance depuis vingt ans. Vous ne trouvez pas cette inflation inquiétante ?

– Il faut respecter le rire. C'est une réaction instinctive. Ou il y a comique ou il n'y a pas comique. Il ne faut pas se tromper et faire passer pour comiques des choses qui ne le sont pas, les choses vulgaires par exemple. Je vais très rarement voir les spectacles des autres, mais la télévision me permet de voir leur travail. Je n'aime pas beaucoup retrouver chez eux des choses que j'ai inventées... Mais si je les ai inspirés, j'en suis très fier. J'y reviens toujours : le rire est une dégradation, et on ne peut dégrader que des valeurs qui résistent. Sinon, on les tue. Il faut s'imposer cette règle. Dégrader légèrement les valeurs qui sont pesantes. C'est pour ça qu'on peut s'attaquer à Dieu : il résiste !

Le voir, le lire

● Dates de tournée. Le 22 mars, à Yverdon (Suisse). Le 23 mars, à Monthey (Suisse). Le 25 et le 26 mars, à Morges (Suisse). A l'Olympia, les 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 27, 28 et 30 avril, les 4, 5, 7, 8, 11, 12, 14 et 15 mai. De 190 F à 270 F (de 29 € à 41,16 €). Tél. : 01-47-42-25-49. Minitel : 3615 OLYMPIA. ● Bibliographie. *Sens dessus dessous* (1978), Le Livre de poche. *Quoi que dit...*, de Raymond Devos et Guy Silva, œuvres originales de Raymond Moretti, photographies de Robert Doisneau (1988), Messidor. *Matière à rire* (1991), Orban, 544 p. *A plus d'un titre* (1990), Pocket. *Un jour sans moi* (1996), Plon. *Un jour sans moi ; extravagances* (1998), Pocket.

Mais il ne faut pas aller trop loin. C'est intéressant de voir jusqu'où on peut aller sans détruire alors que l'on vit dans une époque de destruction massive. C'est pour ça qu'il est plus difficile d'écrire des textes aujourd'hui qu'il y a quelques années.

– Vous n'avez jamais rougi d'un de vos textes ?

– J'ai évidemment eu certaines faiblesses à mes débuts. Comme ce texte sur un type qui avait eu un accident de chasse – il s'agissait d'une chasse d'eau. J'ai regretté ce texte, je ne l'ai pas gardé longtemps. Les gens qui m'aimaient bien m'ont fait comprendre que ça les gênait. J'étais jeune et je ne connaissais pas bien les lois. Les gens riaient mais ce n'était pas un bon rire : il gênait le rire.

– Qui a été pour vous le meilleur conseiller ?

– Decroux a été un professeur exceptionnel. Il soutenait qu'il fallait ignorer tout ce qui était au-dessous de la ceinture. En dessous, c'est la bête, disait-il. Une excuse formidable. Après les cours, il rentrait chez lui et la bête devait bien quelquefois reprendre le dessus... Ça m'amuse beaucoup ça, la bête qui reprend le dessus... "C'est pas moi, c'est la bête..." On dirait qu'on assiste à un procès où le gars ne cesserait pas de dire : "C'est pas moi, Monsieur le Président, c'est la bête..." Alors, à un moment, le président s'énerverait et dirait : "C'est la bête, c'est la bête... Est-ce que vous pouvez me la montrer ?" De là surgirait peut-être un scandale. Voilà une matière à sketch. Quand vous rentrerez chez vous, essayez de l'écrire et vous me la raconterez un jour... »

Propos recueillis par Olivier Schmitt



Les quêtes d'identité de Patrick Faigenbaum

Les photographies de l'ancien portraitiste introverti connaissent une évolution radicale

TOUT RÉCEMMENT, ses photos étaient montrées à New York (galerie Barbara Gladstone), et le Musée de Brême (Allemagne) lui consacrait une importante exposition : Patrick Faigenbaum est un des rares photographes français à exposer régulièrement à l'étranger. Curieusement, Patrick Faigenbaum est moins célèbre en France.

S'il n'a pas de galerie attirée, ce Parisien a trouvé une famille d'esprit en assistant au séminaire de Jean-François Chevrier, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Le relatif isolement de l'oiseau rare - il a exposé, en 1998, au Musée d'Orsay et à Saint-Raphaël - serait-il dû à l'évolution radicale de son travail ? Pour résumer : comment un artiste qui a gagné sa réputation avec des portraits picturaux de familles aristocratiques italiennes puis des bustes d'empereurs romains, inscrits dans l'histoire et la mémoire, a-t-il plongé dans la réalité quotidienne la plus immédiate en montrant, à New York, une scène d'accouchement ?

Réponse simple : parce que c'était son enfant, le premier, né durant l'été 1998, et que l'événement vous change un bonhomme, même artiste. Mais la remise en question a été plus profonde chez celui qui, à quarante-cinq ans, aurait pu décliner sa formule à succès : portraitiste introverti, imprégné de culture picturale (quatre ans d'arts graphiques), prenant peu d'images et passant beaucoup

de temps dans un atelier pour mettre au point des tirages somptueux.

Il s'en explique : « Par ma formation de peintre, j'attache une grande importance à la qualité visuelle. Je me posais à l'époque essentiellement des questions sur la composition, la structure. Travailler jusqu'à dix jours sur une épreuve était le moyen de me rapprocher de ce que j'avais vu. »

Mais il rappelle aussi le quiproquo autour de ses portraits italiens, entrepris en 1984 : « Certains ont été curieux de voir des images prises dans des lieux interdits, alors que cela tient d'abord à ma biographie. Ces familles ont mille ans d'histoire, une généalogie bien cadrée. Dans ma famille, il y a des trous terribles. Beaucoup sont morts en camp de concentration, et j'ai perdu mon père quand j'avais quatorze ans. Je vivais hanté par ces absences. » Il ajoute : « Mon fils me calme. »

LE TEMPS EST PLUS SERRÉ

Faigenbaum ébauche alors l'enjeu de son évolution : « Réaliser des œuvres qui soient moins de l'ordre du savoir-faire et plus de l'ordre de l'expérience. » Projet ambitieux. Qui se double d'un casse-tête : comment réaliser une image proche de la description documentaire tout en maintenant une facture picturale ? Il donne un exemple : « Rodtchenko est le seul qui ait fait des images de grande qualité formelle qui tiennent égale-



« Angela », Paris, 1998.

ment dans un journal. » Faigenbaum a d'abord changé dans son attitude. Il va plus vite, prend plus de clichés - « C'est comme une boulimie », dit-il - et n'attend plus des années avant de les développer. Le temps est plus serré. Sa distance au sujet également. Ses motifs se sont ouverts à l'environnement urbain. Ce ne sont plus uniquement des portraits habités mais des personnes qui bougent, s'affirment, prennent vie dans leur environnement citadin.

Ce n'est pas tout. Son exposition à New York est inspirée de *Blood on the Tracks*, de Bob Dylan, dont l'œuvre est centrale pour Faigenbaum : « C'est un album qui parle du passé et du présent, de choses vues et d'expériences vécues. C'était la première fois que Dylan parlait autant de lui. » De la même façon, dans l'exposition de New York, Faigenbaum abandonne l'ennuyeuse lecture d'images isolées pour

mettre en musique et en formes - exemplaire travail de montage - des mondes apparemment étrangers les uns aux autres : portraits à Saint-Raphaël ou à Brême, sa compagne Angela, la naissance de son fils, des sculptures au Musée d'Orsay, des architectures, un travail sur la ville de Meudon, le portrait de sa mère...

COMME UN ALBUM DE DYLAN

Faigenbaum recolle les morceaux, varie les formats, alterne le noir et blanc et la couleur, confronte les temps faibles et forts, la sphère privée et l'espace public, l'ancien et le nouveau. Et donne du sens. « J'aime l'idée qu'une exposition soit un montage d'expériences, comme un album de Dylan, qui réinvente sans cesse ses anciennes chansons pour les confronter aux nouvelles. Comme un cinéaste, je mets tout sur la table, je choisis, j'organise, je doute, j'utilise des images

moins fortes pour dialoguer avec d'autres, j'ai plus de liberté. » Et c'est bien la vie qui surgit, celle de Faigenbaum, dans ce montage descriptif et poétique, sans perdre cette qualité formelle qui permet au portrait de sa compagne et de son fils d'être contemporain, tout en tutoyant la madone classique. « A Brême, j'aurais pu me contenter de décrire la ville et les gens. Mais je vis, je ne peux plus m'oublier. J'introduis ma biographie dans le travail documentaire. » Il dit : « Je suis moins puritain. »

Depuis, Faigenbaum n'arrête plus. Il enquête sur « un quartier-poubelle » de Barcelone, retourne à Saint-Raphaël pour développer un travail sur la ville et ses habitants. Et vient de se lancer dans un projet excitant : photographe Paris. « Maintenant, je m'en sens capable. »

Michel Guerrin

La protestation contre l'Oscar qui doit être décerné dimanche à Elia Kazan s'amplifie

C'EST la grande distribution des prix ce week-end à Hollywood, avec la très officielle 71^e cérémonie des Oscars de l'Académie du cinéma, qui doit avoir lieu dimanche 21 mars et est retransmise dans 139 pays. Samedi 20, sur un mode plus décontracté, le cinéma indépendant remet les Spirit Awards. On a assisté cette année à une guerre de marketing plus sanglante que jamais, en vue d'obtenir l'Oscar du meilleur film, entre deux œuvres, *Il faut sauver le soldat Ryan*, qui a reçu onze nominations, et *Shakespeare in Love*, qui en compte treize.

Alors que le film de Steven Spielberg était donné favori, la société de distribution Miramax, financée par Disney, a mené une campagne agressive et coûteuse (15 millions de dollars) en faveur du film de John Madden. DreamWorks, qui a produit *Ryan*, a répondu par un tir publicitaire nourri, d'autant que les frères Weinstein, qui dirigent Miramax, ont prouvé leur singulière expertise en matière de marketing, ayant déjà mené à la nomination *The Crying Game*, *Pulp Fiction*, *Good Will Hunting*, et jusqu'à la victoire du *Patient anglais*. A moins que le partage des voix ne profite à un des trois autres films en lice, *La Ligne rouge*, *Elizabeth* ? Miramax soutient activement ce der-

nier film, du réalisateur italien Roberto Benigni, qui atteint plus de 120 millions de recettes internationales, dont 30 aux Etats-Unis, et a décroché sept nominations, un record pour un film étranger.

L'enjeu des Oscars va croissant, tant à cause du prestige professionnel que des retombées financières. Car, même pour un succès comme *Il faut sauver le soldat Ryan* - 460 millions de dollars au box-office -, une ou plusieurs statuette ajoutent une plus-value à long terme. Encore plus qu'une Palme d'or à Cannes, l'Oscar est un argument de vente planétaire.

SEAN PENN CONTRE, ARTHUR MILLER POUR

Cette année, pour la première fois, la cérémonie a lieu un dimanche, « parce que l'audience mondiale est la plus forte », explique Robert Rehme, président de l'Académie, qui a l'ambition de faire des Oscars un événement aussi populaire que le Super-Bowl. On ignore ce que la chaîne ABC, qui filme et retransmet la cérémonie, montrera de la protestation silencieuse contre l'Oscar qui doit être remis à Elia Kazan pour l'ensemble de son œuvre : les opposants ont demandé aux participants de ne pas applaudir. La controverse, née de l'effondrement

du cinéaste devant la Commission des activités antiaméricaines, qui en 1952 lui fit dénoncer ses anciens camarades communistes, s'amplifie. Les opposants, regroupés au sein du Comité contre le silence, appellent à une manifestation à l'extérieur du Dorothy Chandler Pavilion, où a lieu la cérémonie. « La réussite de Kazan est triple, explique Norma Barzman, dont le nom figura sur la liste noire : de grands films, des vies détruites, et une atmosphère de peur qui perdure à Hollywood. » Aux premières victimes de la liste noire qui ont protesté, comme Bernard Gordon, Abraham Polonsky, Walter Bernstein, la fille de Michael Wilson... se sont joints Sean Penn, Richard Dreyfuss, Marlon Brando et Paul Newman se sont abstenus de tout commentaire, tandis que Warren Beatty, Charlton Heston et Arthur Miller pensent que cet Oscar est mérité.

« L'aspect positif de cette controverse est qu'on reparle de cette terrible période de notre histoire », explique au Monde le président de l'Académie, Robert Rehme, qui s'avoue surpris par l'intensité des réactions. Dans une pleine page parue le 19 mars dans le *Hollywood Reporter*, les protestataires écrivent : « Parce que l'Académie a accepté de coopérer, Michael Wilson, Dalton Trumbo,

Carl Foreman n'ont jamais reçu d'Oscar de leur vivant. Les Guildes des scénaristes, des acteurs, des réalisateurs ont offert leurs excuses. L'Académie n'a jamais désavoué son rôle. Kazan non plus. »

Les Independent Spirit Awards n'ont pas ce genre de souci. La cérémonie de samedi doit être présentée par la chanteuse de rap Queen Latifah, sur la plage de Santa Monica, et retransmise sur une chaîne câblée. Si quelques films en lice figurent aussi parmi les nominés aux Oscars (*Affliction*, de Paul Schrader, *Gods and Monsters*, avec Ian McKellen), d'autres n'auraient jamais passé le test auprès des 5 500 membres plus conservateurs de l'Académie. C'est le cas de *Happiness*, de Todd Solondz, de *Velvet Goldmine*, de Todd Haynes, ou encore de *Claire Dolan*, de Lodge Kerrigan. Dawn Hudson, directrice de l'Independent Film Project, qui décerne les Spirit Awards depuis quatorze ans, estime que ces prix-là ont contribué, avec le festival de Sundance, à la bonne renommée actuelle du cinéma indépendant aux Etats-Unis. Elle promet aussi qu'on s'amuse beaucoup plus sur la plage de Santa Monica qu'au Dorothy Chandler Pavilion.

Claudine Mulard

Le Saga, Salon de l'édition d'art, ne parvient pas à voler de ses propres ailes

LANCÉ il y a treize ans pour libérer la Foire internationale d'art contemporain (Fiac) d'un trop-plein de lithographies, le Saga, bien qu'unique en son genre, n'a jamais réussi à s'imposer vraiment, malgré de bonnes années. Depuis plusieurs éditions, il ne parvient pas à voler de ses propres ailes sans coûter de l'argent à l'OIP, qui le gère. D'où son association étroite, cette année, avec le Salon du livre, porte de Versailles, où il occupe un coin, à droite de l'entrée du Hall 1, tout à côté du stand du Mai du livre d'art. Ce nouveau lien, qui n'est pas contre nature, n'enchantant pas forcément ses participants qui, l'année où ils en avaient déjà fait l'expérience, se plaignaient que les visiteurs dépensaient tout leur argent en livres. Mais c'est la dernière chance du Saga, et ils

jouent le jeu en mettant eux aussi à l'honneur un Québécois, Jean-Paul Riopelle, avec une série de gravures sur le thème de l'oiseau et de la campagne où vit l'artiste.

On peut penser que les difficultés du Saga viennent d'une définition un peu vague : le salon, voué à l'art et à l'édition d'art sur papier, mêle gravures, livres, photographies et dessins, et, finalement, n'est ni très populaire, ni très spécialisé. En fait, le malheur vient de ce que son domaine principal, l'estampe contemporaine, n'intéresse pas beaucoup les artistes d'aujourd'hui, qui en font rarement un moyen d'expression spécifique ; les recherches y restent très ponctuelles, et son marché tourne en rond, avec quelques valeurs bien établies comme Alechinsky, très présent au Saga.

Soixante-quinze participants au lieu d'une centaine en 1998 : c'est probablement déjà l'effet Fiac. Car la Fiac, qui, en déménageant elle aussi porte de Versailles, disposera de plus d'espace, doit accueillir dès cette année une section édition et des galeries spécialisées dans l'estampe.

BONNES SURPRISES AU COIN PHOTO

Les meilleurs iront et lâcheront le Saga. Un éditeur comme Crommelynck l'a déjà fait, mais pas encore Franck Bordas ni Catherine Putman. Au Saga, Bordas présente les livres illustrés de sa collection Paquetbot, et Putman des gravures d'Alchinsky, Baselitz, Geneviève Asse, Buraglio, Michaux... Ce sont eux qui assurent la qualité du Salon. Avec quelques autres : Pascin qui fait de

beaux livres avec des artistes, notamment ce *Débat du cœur et du corps*, de François Villon, illustré par Michel Haas ; Suzanne Tarasiève, qui prend le risque d'exposer Lapicque parmi Baselitz, Lüpertz et Middendorf. Cela dit, les très bonnes surprises sont rares. Oniris en réserve une ou deux, en exposant par exemple des dessins de taoumachie de Viallat (à 3 500F).

Le plus étonnant vient du coin photo où sont réunis Bernard Du-doignon, Csaba Morocz, Ozanne, Obsis, F. et A. Paviot et 1900-2000. On y trouve de tout : Sieglitz, Cartier-Bresson, Boubat, Robert Doisneau, Denise Coulob, Man Ray, Dora Maar, Paul Facchetti, Trivier et quantité d'autres. Des anonymes. Des curiosités : les portraits d'identité de malades de l'hôpital psychia-

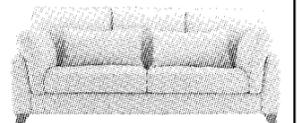
trique de Rodez en 1936-37. Des ratés : l'exemplaire personnel de Georges Hugnet des poèmes-découpages de *La Septième Face du dé*, qu'il a réalisé avec Marcel Duchamp. Des documents et des sujets susceptibles d'attirer les littéraires : photomaton de Colette, Simone de Beauvoir par Gisèle Freund, Michel Foucault par Marc Trivier...

Geneviève Breerette

★ Saga, Paris expo, Hall 1, Porte de Versailles, 75015 Paris. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 24 mars. Journée professionnelle le 22 mars de 9 h 30 à 18 h 30. Nocturne le 23 mars jusqu'à 22 heures. Entrée 30 F (4,57 €) donnant accès au Salon du livre. Catalogue 80 F (12,19 €).

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS

fixes ou relevables - toutes dimensions. SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA

Steiner - Duvivier - Coulon - Sulfren etc...

5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville

Paris 19^eme - M^o Télégraphe

• 50, avenue d'Italie

Paris 13^eme - M^o Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

XX^eme ANNIVERSAIRE PIANO AUX JACOBINS THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Mardi 30 mars 1999 - 20h30

Récital exceptionnel de Leif Ove Andsnes

Réservations 01 49 52 50 50

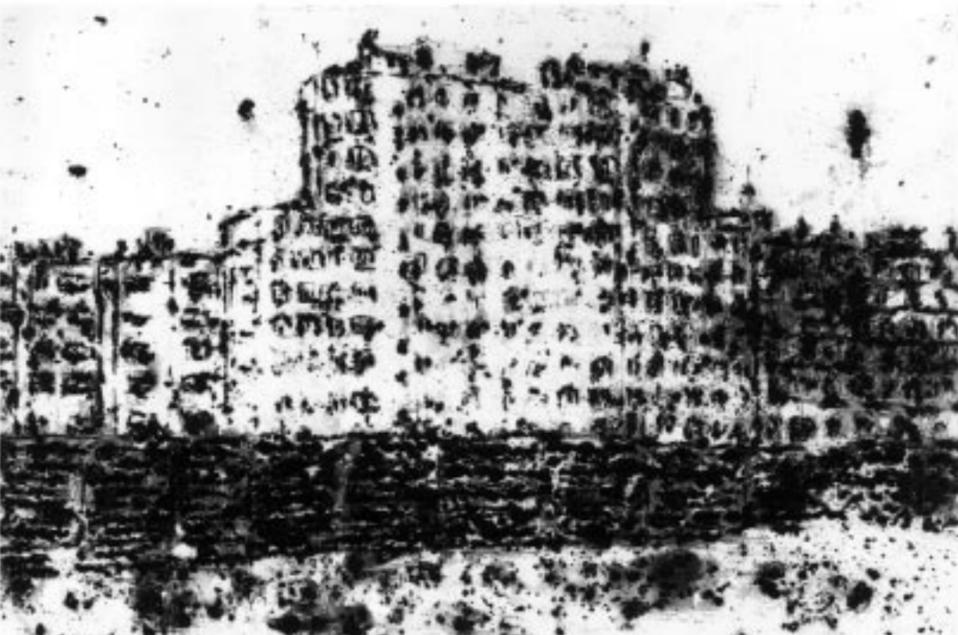


Du monde contemporain et de sa dissolution

Tristesse et tragique de Philippe Cognée, trouble d'Yvan Salomone, mutisme de Patrick Corillon : l'air du temps serait-il à la mélancolie ?

Philippe Cognée, « Foules », galerie Artlogos, 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris, 6^e. M^o Odéon. Tél. : 01-44-07-33-50. Du mardi au samedi de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 24 avril.
Philippe Cognée, « Prolifération », galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple, Paris, 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-42-78-11-71. Du mardi au samedi de 14 à 19 heures. Jusqu'au 10 avril.
Quatuor d'images, Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris, 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-53-01-96-96. Du mardi au dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 16 mai.

Peut-être faudrait-il conserver le Centre Pompidou et ses alentours dans l'état où ils se trouvent actuellement, car cet état est allégorique. Consacré aux arts et à la culture, le bâtiment est aujourd'hui entièrement revêtu d'une bâche. Celle-ci célèbre les mérites supposés d'une marque d'horlogerie par une image de foule – la foule qui marche autour du Centre par exemple. Voici un usage simple de la mise en spectacle du consommateur. Ce qu'il reste d'art est placé à l'extérieur, devant la bâche. Si haut, si grand, si doré soit le pot de Jean-Pierre Raynaud, il risque la disparition, incapable de lutter avec la monumentale réclame. Ce qu'il reste de culture est prié de demeurer cantonné sous un tipi de plastique blanc. Les symboles sont parfaits : la marchandise a chassé les artistes de leur temple. Il ne leur reste qu'à se fondre dans la masse des piétons et des badauds. L'essentiel, c'est le commerce, le commerce des montres, c'est-à-dire le commerce d'un temps qui ne saurait être celui



Philippe Cognée à la galerie Laage-Salomon : « Sans titre », 1997. Fusain, graphite, acrylique et éléments divers sur papier. 80 x 120 cm.

de la création, car ce dernier ne se mesure pas et n'a rien de collectif. C'est un peu triste, le Centre Pompidou revêtu d'une livrée publicitaire comme un coureur cycliste.

Il entre de cette tristesse d'aujourd'hui dans les peintures et les dessins récents de Philippe Cognée. Les tableaux s'appellent *Foules*, justement. Ils sont exécutés selon la technique subtile que Cognée a inventée et perfectionnée : il peint à l'encaustique sur la toile, il place sur la couleur des feuilles de plastique, il emploie ensuite un fer à repasser dont le poids et la chaleur écrasent les couches picturales. Les contours s'évanouissent, les formes mollissent et tendent à se confondre, les couleurs se mêlent en nuées, l'image se dissout. Cognée s'interrompt avant qu'elle disparaisse, avant que la représentation d'une foule dans la rue ou sur une plage se change en abstraction confuse.

Sujet et procédé s'accordent. La foule étant la masse indistincte où l'individu s'abolit, il est légitime et logique que sa figuration s'abolisse en un brouillard tacheté de zones colorées. Le plus souvent, la scène est vue en plongée, de sorte que s'accroisse la distance qui sépare l'observateur – le peintre, le spectateur – de ce qu'il regarde. C'est aussi la distance qui préserve sa singularité.

RUINES ET DESTRUCTIONS

Les dessins, *Proliférations*, sont d'un tragique plus appuyé – et d'une grande beauté plastique. On y voit des constructions – gares, tours, cabines téléphoniques, ponts – tracées au fusain sur une surface blanche et irrégulière. Mais tracés d'une façon anormale : dans l'acrylique frais dont il a badigeonné sa feuille, Cognée dessine à

grands coups de fusain épais lignes directrices. Puis, là encore, il tend un film plastique et écrase l'image. Les morceaux de fusain pris dans l'acrylique éclatent. Les lignes se brisent. Les angles s'émoussent. Le charbon de bois se fragmente. Les dessins se détruisent, les constructions menacent ruine.

Cognée fait remarquer que ses œuvres pourraient renvoyer, à l'inverse, à un processus créateur : les lignes seraient en train d'apparaître, les structures en train de s'organiser. Mais la violence des éclatements, l'opposition du noir et du blanc attirent néanmoins du côté des ravages et de la disparition – de ravages que seule l'élégance du dessin rend supportables.

MONOCHROMES DÉTEINTS

On pourrait en dire autant, si différents soient les styles, des aquarelles d'Yvan Salomone. Il en exécute une par semaine – elles sont de grandes dimensions – avec une apparente neutralité. Chacune décrit en détail un lieu, généralement portuaire ou industriel. Des grues, des conteneurs, des hangars, des barges, des camions, des caisses, des quais, des lampadaires : Salo-

mane pourrait passer pour le continuateur du réalisme impassible de Hopper s'il ne laissait à l'eau le soin de troubler l'image. Par endroits, il y en avait un peu trop. Des flaques de couleurs se sont formées, dont les contours apparaissent nettement. Ailleurs, ça a bavé, imperfection que le peintre, délibérément, ne dissimule pas. Vertige de l'effacement.

Les aquarelles de Salomone sont présentées en compagnie de photographies d'enfants de Michel François et de deux installations, l'une plus visuelle d'Éric Duyckaerts, l'autre plus littéraire de Patrick Corillon. Duyckaerts fabrique des anneaux d'images qu'il suspend en l'air et où alternent monochromes déteints et images fantomatiques. Corillon raconte, en textes et objets, des histoires de disparition, de mort, d'échec, de rencontres sans paroles, de photographies sans images. Hasard provocant et réconfortant, ces fables du mutisme et de l'effacement occupent une petite pièce sombre, exactement en face du Centre Pompidou. Cela s'appelle une contradiction.

Philippe Dagen

La Marmite infernale pointe les travers hilarants des hommes

LES HOMMES, de Jean-Paul Delore, avec La Marmite infernale. Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, Nanterre (92). RER A Nanterre-Préfecture, navette. Le 20 mars, 20 h 30 ; le 21, 16 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F (8,40 €) à 140 F (21,35 €).

La salle transformable du Théâtre des Amandiers, à Nanterre, toutes lumières allumées, est tendue de bâches bleues. Les musiciens-acteurs sont déjà là, déjà habillés ou extirpant de placards en fer des vêtements ; certains jouent (piano, batterie, saxophone), d'autres vérifient leurs instruments. Le décor tient du vestiaire d'un chantier et des loges d'une salle sans moyens. Peu à peu l'orchestre se regroupe, un premier morceau prend forme. Les lumières s'éteignent, place aux projecteurs, place au théâtre et au concert.

Les musiciens sont ceux de La Marmite infernale, le big band de l'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI), qui rencontre régulièrement des comédiens, des plasticiens, des cuisiniers... Depuis 1977, l'ARFI a déjà mis les pieds au théâtre, mais le passage à l'acte théâtral, au jeu, c'est autre chose. Avec *Les Hommes*, de Jean-Paul Delore, l'expérience est assez réussie. Le spectacle a été créé en mai 1997 au centre culturel Charlie-Chaplin de Vaulx-en-Velin. Le festival Ban-

lieux bleues l'a inscrit à son programme.

Il n'y a pas d'autre argument dramatique dans *Les Hommes* que celui d'être les observateurs de bouts de vie d'un groupe social, celui des musiciens. Parfois leurs rôles s'étendent à des militaires qui défilent, un couple qui danse, un homme veule face à d'autres, guère plus courageux, un politicien, un Japonais conteur d'une histoire salace...

DE LA MUSIQUE TOUT LE TEMPS

Il y a peu de texte, des mots lancés, des phrases comme improvisées, de la musique, sur scène, tout le temps. Dans un troublant va-et-vient de costumes troqués pour des robes, les hommes se transforment en femmes. Il y a des passages un peu faibles, d'autres, la plupart, hilarants et dévastateurs par leur manière de pointer, par un geste, une attitude, les travers de la vie des hommes.

La musique de La Marmite infernale est celle des orchestres de bastingué qui ont le swing de Count Basie avec des attirances pour les airs révolutionnaires, le jazz libre, joué sans leader apparent. Ils sont treize sur scène et quand l'un d'eux, le saxophoniste Guy Villerd, émerge avec un don formidable d'acteur comique, ils sont heureux, comme des hommes qui sont restés des enfants émerveillés.

Sylvain Siclier

SORTIR

RÉGION PARISIENNE

Le Printemps des poètes

Pour la première fois cette année, la poésie est largement célébrée à Paris et dans toute la France, avec quelque 1 500 initiatives (*Le Monde des livres* du 12 mars). Le coup d'envoi de cet ensemble de manifestations a été donné le 19 mars à la station Auber, à Paris, en présence de Catherine Trautmann, ministre de la culture, Jack Lang, initiateur du Printemps des poètes, et Jean-Paul Bailly, PDG de la RATP.

Le Printemps des poètes, 42, avenue des Terroirs-de-France, Paris 12^e. Tél. : 01-44-75-33-26. Du 21 au 28 mars.

Le Vin et le Masque

Le comédien Eric Sanson, de la Compagnie théâtrale du Mirail, interprète seul sur la scène, dans la peau d'un maître de chai, des textes sur le vin choisis chez Bachelard, Baudelaire, Aviotte, Dauce, Cazaubon, Dumay, Onfray, Guermes, Giono, Colette, Veilletet et Xiradakis. Pendant le spectacle, qui dure une heure, les spectateurs sont conviés à déguster un verre de vin et une assiette de fromages.

Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, Paris 6^e. M^o Saint-Michel. Du mardi au samedi, à 19 heures et 20 h 30. Tél. : 01-46-34-61-04. Jusqu'au 30 avril.

Rendez-Vous aux Gémeaux

Les Rendez-Vous de Sceaux continuent avec une belle histoire de filiation : Stephen Petronio, qui fut danseur chez Trisha Brown avant de créer sa compagnie, joint à l'art du mouvement appris chez sa « maîtresse » une excentricité naturelle, un goût de la provocation nécessaire. Ensuite, Trisha Brown lui succédera dans toute sa splendeur avec ses dernières œuvres. Autre belle histoire d'affinités artistiques, celles qui unissent Catherine Berbessou à Joëlle Bouvier et Régis Obadia, qui clôtureront les rencontres avec leur duo *Indaten*. Le *Valser* de Berbessou a remporté tant de succès qu'il sera rejoué les 1^{er} et 2 avril : malgré des défauts de construction, des redites, la chorégraphie plante dans une

atmosphère de danger un tango déconstruit, éclaté. Elle a de l'autorité, Catherine Berbessou, Teresa Cunha, une façon impériale de se présenter en scène, et tous les interprètes, du talent. *Les Gémeaux, 9, avenue Georges-Clemenceau-92 Sceaux. Jusqu'au 9 avril. Tél. : 01-46-60-05-64.*

VÉNISSIEUX

Quartett

« Quand le théâtre perd son mordant, ce sont les dentistes qui occupent la salle. Mais cela ne nous concerne plus. » Cette phrase de Heiner Müller, qui s'inscrit parfaitement dans son registre cinglant, sert d'exergue à un *Chantier Heiner Müller*, qui se tient depuis janvier au Théâtre de Vénissieux, à l'initiative de la compagnie Scènes et du metteur en scène Philippe Vincent. Ce dernier présente du 19 au 27 *Quartett* – la pièce la plus célèbre de Heiner Müller (mort en 1995), qui fait se confronter Merteuil et Valmont, vingt ans après qu'ils se furent aimés.

Théâtre de Vénissieux, 8, boulevard Laurent-Gérin, 69 Vénissieux. Tél. : 04-72-51-76-66. Jusqu'au 27 mars.

GIRONDE

Dix ans de Tendances girondines

Le festival Tendances rassemble différentes communes de Gironde (Ambarès, Canéjan, Eysines, Floirac, Gradignan, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles, Talence) afin d'assurer une bonne diffusion de la danse contemporaine en province. Les programmeurs ont réuni une belle affiche, à commencer par l'exposition de Quentin Bertoux, *Histoire de la petite fille qui...* qui voisinerait avec Yuri Ng, Pascale Houbin, une habituée, Annette Leday et sa Cendrillon indienne, la performance *Lieu-dit dancing*, Georges Appaix, Olivia Grandville, Thierry Thieux Niang, Josef Nadj, Nicole Mossoux et Patrick Bonté, Laëla Haddad.

Festival Tendances, renseignements au 05-56-70-13-13. Jusqu'au 28 mars.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Rétrospective Ousmane Sow Pont des Arts, Paris 6^e. M^o Pont-Neuf. Du 20 mars au 20 mai.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Antigone de Sophocle, mise en scène de Sotigui Kouyaté, avec Hélène Diarra, Djénéba Diawara, Fatoumata Diawara, Oumou Diawara, Djénéba Koné, Diarra Sano, Kary Coulibaly, Habib Dembélé, Hamadoun Kassougé, Sotigui Kouyaté, Mamadou Sangaré, Fily Traoré, Mariétou Kouyaté et Toumansé Coulibaly.

Forum culturel, 1-5, place de la Libération, 93 Blanc-Mesnil. Le 20, à 20 h 30 ; le 21, à 17 heures. Tél. : 01-48-14-22-22. De 15 F à 120 F.*

Buffo de et avec Howard Buten, avec Howard Buten.

Centre culturel Aragon-Triolet, 1, place du Fer-à-Cheval, 94 Orly. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-48-90-24-20. De 50 F à 90 F.*

Le Grand Cabaret de la peur mise en scène de Geneviève de Kerma-

bon, avec Aurélie Balter, Eve Guerrier, René Hernandez, Olivier Lefèvre, Marc Locci, Sandrine Montcaud, Joe Sheridan, Simon Simon, Arnaud Aguergaray (violoniste), Ludovic Milhiet (trombone), Georges Penneret (percussionniste) et Marie-Dominique Pongy (clarinetiste).

Espace chapiteau du parc de La Villette, parc de La Villette, Paris 19^e. M^o Porte-de-La-Villette. Le 21, à 16 heures. Tél. :

08-03-07-50-75. 90 F et 110 F. Jusqu'au 25 avril.*

L'île morte

de René Zahnd, mise en scène d'Henri Ronse, avec Claude Mathieu, Jean-Marie Galey, Jérôme Pouly et Jean-Claude Drouot.

Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6^e. M^o Saint-Sulpice. Le 20, à 20 h 30 ; le 21, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 22 avril.*

La Peau trop fine

de Jean-Pierre Bisson, mise en scène de Jean-Pierre Bisson et Marco Bisson, avec Stéphane Bierry, Marco Bisson et Jeanne Marine.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F. Jusqu'au 7 mai.*

Matthias Kirschnereit (piano), Christian Tetzlaff (violon), Tanja Tetzlaff (violoncelle).

Schumann : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 80*. Schubert : *Trio pour piano, violon et violoncelle D 898*.

Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 21, à 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50.

Compagnie Dife Kako

Chantal Loial : *Kakophonies*. Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15^e. M^o Porte-de-Versailles. Le 20, à 20 h 30 ; le 21, à 16 heures. Tél. : 01-40-43-01-82. De 40 F à 70 F.

Christian Escoudé Trio invite Stéphane Belmondo

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 20, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Laika Quintet

Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 21, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Mano Solo

Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris 4^e. M^o Châtelet. Le 21, à 21 heures. Tél. : 01-48-87-82-48. 120 F.

* Tarifs réduits sous conditions.

SALON DU LIVRE - PORTE DE VERSAILLES
ESPACE M60

Café Littéraire de la Fnac Les esprits sont là

R. Bass, T. Benacquista, R. Bohringer, R. Charlebois, J. Charyn, R. Deforges, N. Evans, L. Ferry, M. Gallant, M. Halter, L. Lang, P. Péju, D. Pennac, I. Rossellini, L. Salvayre, L. Sepulveda, D. Sigaud, A. Zaoui...



Tous les rendez-vous du Café Littéraire de la Fnac seront retransmis en direct sur le site Internet www.fnac.fr

fnac

LIBRAIRIE LE TOUR DU MONDE

120 000 livres épuisés

Pour fêter ses 25 ans

remise 25%

sur catalogues et listes

Service gratuit sur demande

9, rue de la Pompe, 75116 PARIS

Tél. : 01.42.88.73.59

Fax : 01.42.88.40.57

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

4 copieurs personnels Chez Duriez

Sans entretien • Compacts et légers
• Canon FC200 • 4 copies/minutes
2390 F TTC (1982 F HT) • FC220 bac
alim. papier 50 feuilles 2980 F TTC
• FC336 6 copies/minutes 3390 F TTC
• PC 740 plateau fixe, agrandissement
réduction 6890 F TTC (5713 F HT).

Duriez, 112 bd St-Germain,
Paris 6^{ème}.

Le « rapport Charpin » indique à Lionel Jospin la marche à suivre pour réformer les retraites

Le Plan présentera ses conclusions aux partenaires sociaux le 25 mars

LE RAPPORT FINAL est prêt. « Il serait abusif de le présenter comme un diagnostic partagé » : le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, introduit de la sorte la somme de 165 pages consacrée à l'avenir des retraites. Cet avis marque d'emblée les limites de la mission que lui avait confiée Lionel Jospin, le 29 mai 1998. Le premier ministre souhaitait obtenir, en effet, un « diagnostic aussi partagé que possible » sur la situation et les perspectives financières des régimes par répartition. Prudent, M. Charpin insiste sur la nécessité d'une « étape ultérieure de la concertation [...], probablement à un niveau plus décentralisé, par exemple au sein de chacun des régimes ».

Il donne ainsi du temps au chef du gouvernement avant la mise en œuvre de décisions forcément douloureuses. Et recommande une méthode toute en douceur : « Toute réforme [...] devra être accompagnée d'un dispositif de pilotage visant à élaborer périodiquement [...] un jeu de projections à très long terme [...], voire des inflexions. » M. Charpin répond ainsi aux angoisses des syndicats.

Ce document leur sera présenté, ainsi qu'au patronat et aux directeurs des caisses, le 25 mars. Puis il sera remis au premier ministre, fin mars ou début avril, enrichi d'annexes contenant les réactions des partenaires sociaux. En douze « constats » et « éléments qui influencent », M. Charpin résume ces cinq mois d'expertise. Selon lui, le système actuel est « arrivé à maturité », parvenant à « assurer, en moyenne, la parité de revenu entre actifs et retraités ». Cela dit, il ajoute aussitôt que l'allongement de la durée de la vie et l'accroissement du nombre de retraités (10 millions de plus de soixante ans supplémentaires d'ici à 2040) vont bouleverser la donne. D'où la nécessité de trouver un « nouvel équilibre entre montants et durées

des cotisations et des prestations ».

Comme le commissaire au Plan l'avait suggéré (*Le Monde* du 26 février), l'équilibre des caisses de retraite passe par un allongement de la durée de cotisations jusqu'à quarante-deux ans et demie (contre quarante ans dans le privé et trente-sept ans et demi pour les fonctionnaires) d'ici à 2019 pour l'ensemble des salariés du privé et du public qui veulent bénéficier d'une pension complète. Cela n'a de sens, prévient-il cependant, « que dans le cadre d'une politique économique orientée résolument vers la priorité

gimes spéciaux (fonctionnaires, EDF-GDF, SNCF, etc.). Il constate que le système français est « divers » et qu'« il n'y a pas lieu de rechercher son unification institutionnelle ou la suppression de toutes les spécificités des régimes. Cependant, il faut veiller à ce que tous [...] adoptent des principes communs ».

Les écarts n'en sont pas moins importants entre salariés du public et du privé, au détriment des seconds. Pire, relève le Plan, les réformes intervenues entre 1993 et 1996 dans le régime général et les caisses complémentaires (Arrco et Agirc) vont creuser ces dif-

Le dilemme chômage-retraite

L'importance du déficit des caisses de retraite dépend du taux de chômage, ce qui a provoqué d'entrée de jeu quelques tensions au cours de la mission Charpin. Au final, le Plan a bâti trois scénarios : d'ici à 2005, le taux de chômage pourrait être de 9 %, 6 % ou 3 %, du fait du départ en retraite de la génération du baby-boom. Quelques milliards de francs sont en jeu. Le chômage est aussi le principal obstacle à l'allongement de la durée de cotisation, puisqu'il pousse les jeunes à reculer leur entrée dans la vie active et les plus âgés à partir prématurément. Aujourd'hui, une personne sur trois seulement exerce encore une activité professionnelle au moment de son départ à la retraite, selon la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. « Avec 42,5 années de cotisations, on reviendrait selon nos calculs à un chômage de 14 % ou 15 %. Cela voudrait dire que l'on résout le problème des retraites sur le dos des chômeurs », estime, pour sa part, Jean-Christophe Le Duigou, responsable du pôle économique de la CGT.

à la croissance et à l'emploi ». Or, actuellement, les entreprises poussent souvent leurs salariés de plus de cinquante ans vers la sortie.

« PLUS DE SOUPLESSE »

M. Charpin prône aussi une « retraite progressive » et « plus de souplesse dans les choix individuels de départ », ce qui passe, selon lui, par une réduction des lourdes pénalités qui frappent les salariés partant plus tôt à la retraite. Le commissaire au Plan développe ensuite des trésors de diplomatie pour aborder le chapitre des ré-

férences. « Il faut veiller à ce que les écarts sans justification soient évités », conclut M. Charpin. Au nom du maintien de la cohésion d'un système fondé sur la solidarité, il juge « indispensable que les prochaines adaptations concernent aussi les salariés du secteur public ». S'il pense que les traitements particuliers réservés à certaines catégories d'actifs « ne sont pas illégitimes » (pénibilité des tâches), ils doivent être vérifiés périodiquement.

M. Charpin a la prudence de renvoyer les mesures concrètes à une négociation au sein des entre-

prises publiques. D'autres réformes figurent au registre des propositions, comme la constitution de réserves investies partiellement en actions, qui devraient représenter au moins 3 % de la richesse nationale en fin de période. Pour les salariés du privé, M. Charpin prône, aussi, une modification des règles d'indexation des pensions et une meilleure prise en compte de la pénibilité des tâches. Il invite enfin le gouvernement à engager la réforme avant le choc démographique de 2005, non sans avoir, au préalable, organisé un « débat national sur les grandes orientations à retenir ».

Les partenaires de cette mission auront à s'exprimer, le 25 mars, sur l'ensemble des solutions avancées. Quelques grèves ponctuelles ont éclaté ces derniers jours. Après la mobilisation, finalement restreinte, des fonctionnaires le 16 mars, deux à trois cents retraités de la RATP se sont rassemblés, le 18 mars, dans le hall du siège de l'entreprise pour défendre leur régime spécial. Le lendemain, une centaine de militants FO et CGT ont manifesté, à Bordeaux, devant la Caisse des dépôts et consignations, où se déroulait un colloque sur les retraites en présence de M. Charpin.

Il appartient désormais au premier ministre de trancher sur la méthode retenue pour lancer la concertation, deuxième phase préparatoire à la réforme. Pour l'heure, Matignon n'a pas encore arbitré sur la forme qu'elle prendra. Le dossier est délicat : selon un sondage CSA, réalisé les 5 et 6 mars auprès de 1 003 personnes et paru dans l'hebdomadaire *Espace social européen*, 48 % des Français déclaraient ne pas faire confiance au gouvernement Jospin pour réformer le système de retraites.

Jean-Michel Bezat
et Isabelle Mandraud

Alliance européenne entre Leo Kirch et Silvio Berlusconi

L'objectif est de créer un réseau de télévision

MENÉES depuis l'été 1998 sous le nom de code « Traviata », les négociations entre le magnat allemand Leo Kirch et le groupe Mediaset de l'Italien Silvio Berlusconi se sont concrétisées, vendredi 19 mars, par la création d'une société holding détenue à parts égales et baptisée Nueva Holding Comune. Sa vocation est de créer le plus important réseau de télévision en Europe, développer la publicité ainsi que la production, l'acquisition et la distribution de programmes à une échelle communautaire.

Préside pendant les trois premières années par Jan Mojto, directeur général du groupe Kirch chargé de la production et de la distribution, cette nouvelle entité, qui comprend la mise en commun de nombreux actifs, diffusera ses programmes en Italie, en Allemagne et en Espagne. Ce nouveau réseau vise une audience potentielle de 200 millions de téléspectateurs et la moitié du marché publicitaire audiovisuel paneuropéen.

Cette nouvelle alliance entre les géants européens Kirch et Berlusconi est dans la logique des choses : depuis plus de dix ans, les deux groupes travaillent main dans la main et se rendent des services mutuels. Mais c'est la première fois que ces deux alliés concluent des rapprochements stratégiques et capitalistiques aussi importants. Les deux groupes mettent notamment en commun le catalogue de films de Kirch, ses 4 % dans la société de production américaine New Regency alors que Mediaset apporte son pôle publicitaire avec Publieurope international et Publieuros.

Concrètement, la nouvelle holding contrôlera European Television Network (ETN), une société chargée de faire fonctionner, dès le mois de juin, le réseau européen. ETN détiendra indirectement 28,9 % de la chaîne allemande Sat 1, dont Mediaset prendra éga-

lement 14,4 %. En décembre 2000, ETN possèdera, en plus, 28,9 % de la chaîne espagnole TeleCinco. De son côté, Mediaset pourra proposer à ETN d'acquérir au minimum 28,9 % dans une de ses chaînes italiennes (Canale 5, Italia 1 et Retequattro) avant mi-2002. Une nouvelle société de production cinématographique destinée au marché international sera également créée et Medusa, la filiale du groupe de Silvio Berlusconi, en prendra 30 %.

FORT ENDETTEMENT

Cette alliance stratégique se double d'un accord capitalistique de plus grande envergure : Fininvest, la maison mère de Mediaset, ainsi que le prince saoudien Alwaleed Bin Talal – actionnaire du groupe News Corp de Rupert Murdoch, de Mediaset ou encore d'Arab Radio and Television – vont acquérir chacun 3,19 % de KirchMedia, la holding du groupe allemand qui regroupe ses participations dans la télévision commerciale et la production. Sur la base d'une valorisation, établie par la banque Lehman Brothers, de 11 milliards de deutschemarks (5,6 milliards d'euros) pour KirchMedia, les deux investisseurs apporteront chacun 375 millions de marks (191 millions d'euros) d'argent frais au groupe allemand. Fortement endetté par le très coûteux lancement de son bouquet numérique outre-Rhin, Leo Kirch cherchait des partenaires depuis des mois. Il s'agit-là d'une nouvelle étape dans la restructuration financière du groupe bavarois qui compte, dans les trois ans, coter KirchMedia en Bourse. Si les trois négociateurs ont finalement réussi à s'entendre, le quatrième acteur invité à prendre part aux discussions, Rupert Murdoch, a clairement décidé, une fois de plus, de faire cavalier seul.

Nicole Vulser

Arlette Laguiller, Alain Krivine et le communisme

BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)
de notre envoyée spéciale

Pour le symbole, ils avaient ouvert leur campagne à Saint-Denis, dans la ceinture rouge. Vendredi 19 mars, Arlette Laguiller et Alain Krivine, qui dirigent la liste de l'extrême gauche aux européennes du 13 juin, sont repartis à l'assaut des terres communistes et tenaient meeting dans le Pas-de-Calais. Avant, le 23 avril, de se rendre à Douai, chez les « Renault » du Nord, haut lieu de leur mythologie depuis qu'en 1998, dans la ville proche de Guesnain, la moitié de la cellule communiste et un adjoint au maire, Eric Gola, ont rejoint la Ligue communiste révolutionnaire (LCR).

A Boulogne, il y a aussi des communistes dans la salle. Un ancien secrétaire de section, parti « il y a quinze ans », des adhérents venus seuls, ou en famille. Les « résistants » ne sont pas là : la Coordination communiste « pour la continuité révolutionnaire » qui, à Lens, exige que l'on rende à la nouvelle « Huma-mutée » ses « outils » – la faucille et le marteau – se méfie des trotskistes. « Arlette » se taille d'eux un franc succès en présentant sa liste

comme celle de « personnes fières d'avoir combattu le stalinisme au nom du communisme ».

Les meneurs de la « seule liste de gauche antigouvernementale » savent y faire. Une critique des « dirigeants » plutôt que de Robert Hue, des harangues de tribuns pour convaincre ceux qui « risqueraient encore une fois », en juin, « de se dire : "Tant pis, je vais voter PC", en se bouchant le nez », dit le dirigeant de la LCR. La porte-parole de Lutte ouvrière (LO) regrette « une liste dont nombre de candidats ont été des supports du mitterrandisme et qui en sont fiers ». Tous deux s'indignent de « ces mesures adoptées grâce à l'abstention des députés communistes, le début de privatisation d'EDF et des caisses d'épargne ».

Dans la démission d'une Commission « faisanlée », « une commission de commissaires que vous n'avez jamais élue, avec beaucoup de pouvoir, en tout cas celui d'embaucher leurs petits copains », ils nourrissent, « vraiment merci », leur ressentiment contre « une Europe capitaliste de voyous ». « Et qu'on ne vienne pas

nous demander qui on veut à la tête de la Commission I, lance M. Krivine. Il paraît que Cohn-Bendit a proposé un type, mais de quoi il se mêle ? Les prisonniers ne choisissent pas le directeur de la prison. Quand on est dans un poulailler, on va pas choisir son renard. » Mme Laguiller enchaîne : « Pourquoi ce gouvernement, qui privatise plus que Balladur et Juppé réunis, nous dit-il : "C'est en raison des directives européennes", alors que quand il s'agissait de flatter les chasseurs, il n'a pas hésité à s'asseoir sur la directive consacrée aux oiseaux migrateurs ? »

Pour L'Internationale, la moitié de la salle lève le poing. Une personne s'approche : « M. Krivine, ma mère voudrait que vous lui signiez quelque chose. » Une femme âgée tend sa carte du « Parti ». Son communisme est à jour : mois par mois, tous les timbres sont collés. Mais, comme elle est « d'accord » avec ce qu'elle a entendu, elle veut qu'on le valide. M. Krivine la rassure : il est aussi communiste. Il signe : « Ensemble, pour continuer le combat. »

Ariane Chemin

Trois corps ont été découverts mutilés et dépecés dans l'arrière-pays niçois

NICE
de notre correspondant

Trois corps dépecés ont été découverts, jeudi 18 mars, par un cantonnier, au fond d'un ravin qui longe une route de montagne, à Toudon (Alpes-Maritimes), dans la vallée de l'Estéron. Les viscères des victimes avaient été placés dans deux sacs en plastique et les restes humains éparpillés dans la nature. Cette découverte donne lieu à une forte mobilisation de la gendarmerie, qui met en œuvre des moyens scientifiques pour déterminer l'identité des victimes et les raisons du crime. Entre le sacrifice rituel, le règlement de comptes ou le délire macabre d'un déséquilibré, les enquêteurs ne disposent d'aucune certitude. Le parquet de Nice a ouvert une information judiciaire pour « meurtres suivis d'actes de

barbarie » qu'il a confiée au juge d'instruction Richard Rolland.

Un cantonnier qui entretenait, jeudi en fin d'après-midi, les abords d'une route départementale de l'arrière-pays niçois a eu son attention attirée par une odeur pestilentielle. En contrebas de la route, il a alors aperçu des morceaux de corps humains et deux sacs en plastique. Les cadavres découverts sont ceux de deux hommes et d'une femme, d'âge mûr et de type européen. Tous les détails de la découverte, en particulier la minutie du dépeçage, renforcent l'énigme. Les mains et les pieds ont été découverts et les viscères placés dans des sacs en plastique à part. Les têtes n'ont pas été retrouvées.

Les gendarmes de la section de recherche de Marseille, ceux des

brigades de Nice et du Puget-Thénières ratissent le secteur et enquêtent auprès des habitants du petit village isolé de Toudon, à la recherche d'indices concernant des personnes au comportement suspect et sur les récentes disparitions. Tandis qu'un médecin légiste a examiné sur place les restes humains, les entomologistes de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) décartent les larves d'insectes et notent leur stade de croissance afin de déterminer la date des assassinats et celle de l'éparpillement des corps dans le ravin. Les premières constatations laissent penser que la mort des trois personnes ne remonte qu'à quelques jours.

Jean-Pierre Laborde

La Fédération protestante élit son nouveau président

LA FÉDÉRATION protestante de France, instance représentative du protestantisme français, devait élire, samedi 20 mars, un nouveau président à l'occasion de son assemblée générale. L'actuel président, le pasteur Jean Tartier, avait créé la surprise en annonçant, le 22 février, sa décision de ne pas solliciter un deuxième mandat. Michel Bertrand, président de l'Eglise réformée de France, est l'un des favoris, de même que Jean-Arnold de Clermont, pasteur réformé. Parmi les luthériens, Frédéric Trautmann, directeur de la Fondation John-Bost, a également des chances d'être élu.

Premier luthérien à occuper le poste de président, M. Tartier a succédé, le 21 décembre 1996, au pasteur Jacques Stewart, qui ne souhaitait pas aller au terme de son troisième mandat. Logiquement, le pasteur Tartier aurait dû commencer cette année un nouveau mandat. Les rumeurs suscitées par son départ ont provoqué un malaise dans la communauté protestante où, traditionnellement, la discrétion est une vertu. Certains commentateurs ont évoqué des divergences d'opinions entre le président et le conseil de la Fédération, en particulier sur la question oecuménique, ou encore un « complot » ourdi par quelques réformés. Autant d'hypothèses démenties par la Fédération. Dès l'assemblée générale de mars 1998, réunie à Nantes pour commémorer l'édit de 1598, Jean Tartier avait fait part de sa « perplexité » sur ses capacités à mener à bien les tâches qui l'attendaient. Depuis cette date, une crise de confiance s'est installée entre le président et le conseil de la Fédération.

Le pasteur Tartier a su imposer un style qui tranchait avec celui de ses prédécesseurs : une présidence modeste, caractérisée par l'écoute et la disponibilité. Tout en re-

connaissant ces qualités, beaucoup de membres de la Fédération estiment que le président doit être une « locomotive » : « Il faut une personne charismatique, consentielle, qui sache entraîner les permanents et les membres de la Fédération », estime le pasteur Alfred Sarg, son vice-président. Jean-Luc Mouton, directeur de l'hebdomadaire protestant *Réforme*, aime rappeler que « le protestantisme français a souvent été représenté par des personnalités fortes, capables de faire exister au-delà de son influence réelle ».

MOINS DE FIDÈLES

Actuellement, la Fédération protestante regroupe seize Eglises (ou unions d'Eglises) et soixante associations, représentant environ 900 000 fidèles. Les Eglises « historiques », réformées et luthériennes, dominent largement, mais elles sont fortement touchées par la déchristianisation : si les paroisses urbaines sont souvent dynamiques, le protestantisme rural est en train de s'effondrer. Simultanément, les Eglises évangéliques et pentecôtistes ont le vent en poupe. Les plus modérées ressentent le besoin de s'organiser et viennent frapper à la porte de la Fédération. La question de son élargissement est donc posée.

La Fédération est habituée de longue date à gérer des différences en son sein. Elle a publié à propos du PACS un document complexe qui, sans condamner la proposition de loi, rejetait l'idée d'une union légale homosexuelle. Des pasteurs ont participé à la manifestation contre le PACS du 31 janvier, d'autres l'ont critiquée. Le principal défi du nouveau président sera de faire parler d'une seule voix le protestantisme français.

Xavier Ternisien

DÉPÊCHE

■ **BNP : Jean-Marie Messier, le président de Vivendi**, et François Grappotte, celui de Legrand, vont entrer au conseil d'administration de la BNP. « Ce poste a été proposé à M. Messier bien avant le lancement du projet de fusion de la BNP (avec Paribas et la Société générale) », précise-t-on chez Vivendi (ex-Générale des eaux), qui détenait fin 1998 0,24 % de la Société générale.

A nos lecteurs

■ **EN RAISON** de l'abondance de l'actualité, nous avons été contraints, pour la deuxième semaine consécutive, de reporter la publication de notre page « Histoire ». Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Tirage du *Monde* daté samedi 20 mars 1999 : 508 596 exemplaires. 1 - 3